

## PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Amiens, le 22 janvier 2016

Service Risques Éducation et Sécurité Routières

Monsieur Swann Lamarche

Bureau de la Prévention des Risques

à

Dossier suivi par: Benoît Carpentier Tel: 03 22 97 21 06 - Fax: 03 22 97 23 08 ddtm-resr-bpr@somme.gouv.fr Madame Elisabeth Monnereau Chargée d'Études Planification Bureau de la Planification Territoriale Service Aménagement Territoires et Urbanisme

Objet : Porter à connaissance sur le Schéma de Cohérence Territorial Baie de Somme Trois Vallées

Par courrier du 21 janvier 2016, vous sollicitez un porter à connaissance sur le Schéma de Cohérence Territorial Baie de Somme Trois Vallées. Il compte 141 communes dont certaines sont impactées par un Plan de Prévention des Risques Naturels en cours d'élaboration ou approuvé :

- le Plan de Prévention des Risques Naturels des Bas-champs du Sud de la Baie de Somme (en cours d'élaboration).
- le Plan de Prévention des Risques Naturels du Marquenterre Baie de Somme (en cours d'élaboration),
- le Plan de Prévention des Risques Naturels de la Basse Vallée de l'Authie (en cours d'élaboration),
- − le Plan de Prévention des Risques Inondation de la vallée de la Somme et de ses affluents (approuvé le 2 août 2012).

Vous trouverez les cartographies et réglementations en cours d'élaboration ou approuvées à l'adresse suivante :

<u>http://www.somme.gouv.fr</u> (rubrique Politiques publiques > Aménagement du territoire, urbanisme construction, logement, habitat > Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration).

Les cartographies commune par commune sont disponibles pour les Plans de Prévention des Risques approuvés à l'adresse suivante :

 $\underline{http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/IAL-Information-des-acquereurs-et-locataires/Information-des-acquereurs-et-locataires}$ 

Vous trouverez également les cartographies informatives liées aux inondations, aux retraits gonflement des argiles, aux mouvements de terrains et aux cavités souterraines sur le site suivant :

http://www.georisques.gouv.fr

Concernant les arrêtés de catastrophe naturelle, ils sont disponibles par commune à l'adresse suivante :

http://www.prim.net



Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00013	Commune 171 (CAOURS)	Il neige ou il grêle et la chaussée est enneigée.
Sam 02/01/2010	A 0016	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
11 h 00	PR calculé 168+0400	Véh. A (1 blessé léger): un véhicule léger, conduit par un homme de 29 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte une glissière en béton.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00482	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Dim 14/02/2010	A 0016	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
17 h 30	PR calculé 172+0350	Véh. A (1 blessé léger): un véhicule léger, conduit par un homme de 68 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte une glissière en béton.
	partie rectiligne	Bilan : 1 blessé léger.
	plat	
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 01184 Sam 10/04/2010	Commune 87 (BERNAY-EN-PONTHIEU) A 0016	La chaussée est normale.  Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
18 h 00	PR calculé 189+0400	Véh. A (1 tué, 4 blessés hospitalisés) : un véhicule léger, conduit par une femme de 35 ans,
.000	Tit Galcale 100 to 100	circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 dépassant à gauche, heurte une glissière en béton.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 tué, 4 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 02043	Commune 385 (GRAND-LAVIERS)	Il pleut fortement et la chaussée est mouillée.
Jeu 10/06/2010	A 0028	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
14 h 15	PR calculé 2+0100	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 30 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un parapet.
	en courbe à gauche pente	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 01992	Commune 163 (CAMBRON)	Par temps éblouissant et la chaussée est normale.
Sam 05/06/2010 13 h 45	A 0028	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
13 11 45	PR calculé 5+0300	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 52 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte une glissière en béton.
	partie rectiligne pente	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.
0000360 / 01828	Commune 328 (FONTAINE-SUR-SOMME)	Par temps couvert.
Lun 25/10/2010 14 h 00	RD 0003 PR calculé 15+0800	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 20 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0003 déporté à droite, heurte un poteau.
	partie rectiligne	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	plat DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000360 / 00727	Commune 328 (FONTAINE-SUR-SOMME)	La chaussée est normale.
Sam 24/04/2010	RD 0003	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
23 h 30	PR calculé 16+0050	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 26 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0003 , circule sans changement de direction, heurte un arbre.
	en S plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000364 / 01157	Commune 110 (BOISMONT)	La chaussée est normale.
Dim 11/04/2010	RD 0003	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
19 h 30	PR calculé 40+0000	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0003 .
	en courbe à gauche plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000368 / 00039	Commune 228 (LE CROTOY)	Il neige ou il grêle et la chaussée est verglacée.
Ven 08/01/2010	RD 0004	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
12 h 15	PR calculé 1+0300	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0004 en manoeuvre d'évitement, heurte un autre véhicule

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
	partie rectiligne	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 61 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0004 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, en plein jour.
0000364 / 00625	Commune 4 (ACHEUX-EN-VIMEU)	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
Sam 27/02/2010	RD 0029	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 34 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la VC 0201 , circule en s'insérant, heurte un autre véhicule.
17 h 00	PR calculé 26+0000	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 49 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0029 , heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne non renseigné VC 0201	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000364 / 02383	Commune 308 (FEUQUIERES-EN-VIMEU)	La chaussée est normale.
Mar 13/07/2010 (VF)	RD 0029	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
16 h 00	PR calculé 29+0700	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 64 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0029 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 18 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0029 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000364 / 03531	Commune 308 (FEUQUIERES-EN-VIMEU)	La chaussée est normale.
Ven 15/10/2010	RD 0029	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
8 h 45	PR calculé 31+0200	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 59 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0029 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une voiturette ou tricycle à moteur, conduite par un homme de 24 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0029 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, au crépuscule ou à l'aube.
0000364 / 01771	Commune 308 (FEUQUIERES-EN-VIMEU)	La chaussée est mouillée.
Mer 26/05/2010	RD 0048	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
8 h 00	PR calculé 8+0500	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 42 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0048 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 21 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0048 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0000364 / 03510	Commune 29 (ARREST)	La chaussée est normale.
Mer 13/10/2010	RD 0080	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
15 h 45	PR calculé 11+0000	Véh. A (pas de victime) : un poids lourd (<= 7,5t), conduit par un homme de 57 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0080 , circule sans changement de direction.
	partie rectiligne	Véh. B (1 tué, 1 blessé hospitalisé) : une bicyclette, conduite par un garçon de 11 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0080 tournant à droite, heurte un autre véhicule.
	bas de côte	Bilan : 1 tué, 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000360 / 01183	Commune 249 (DOMQUEUR)	La chaussée est normale.
Sam 10/07/2010	RD 0108	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
0 h 15	PR calculé 12+0200	Véh. A (1 blessé léger) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 19 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0108 , circule sans changement de direction, heurte un véhicule en stationnement.
	partie rectiligne non renseigné	Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0000377 / 01217	Commune 205 (CONDE-FOLIE)	Par temps éblouissant et la chaussée est normale.
Dim 27/06/2010	RD 0216	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
17 h 15	PR calculé 21+0300	Véh. B (2 blessés hospitalisés): une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 50 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0216 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	en courbe à droite	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 69 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0216 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule.

des PR decrossants de la RID '0252' déponé à gauche, heurte un autre véhicule.  Gendammerie Nationale  0.000387 / 01610  Dim 1909/2010  R R Dim 1909/2010  R Dim 1909/2010  R Dim 1909/2010  R Dim 1909/2010  R R Dim 1909/2010  R	Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Continuers of ENTITION		pente	Bilan : 2 blessés hospitalisés.
DO00309 (17087) DO00309 (17097) DO00309 (17098) San (17097) DO00309 (17099) DO00309 (17099	Gendarmerie Nationale	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Dim 1306/2010 18 h 45 PR cacule 23-109/00 PR cacule 13-109/00 PR c	I		
PR calcule 23-0000 Ven. 8 (pas de victors): un vetocule (per, conduit par une ferme de 69 ans, croulant of te serve des FR cossants de 1s RR 02/25 (un candid active, hourise un unde vehicule.  Partie recitigne  partie recitigne  partie recitigne  PR calcule 22-0000  18 in 15  PR calcule 22-0000  PR calcule 10-0000  PR calcule 10-00000  PR calcule 10-0000  PR calcule 11-0000  PR calcule 11-00000  PR calcule 11-00000  PR calcule 11-00000  PR calcule 11-00000  PR c	I	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
partie recitigne  partie recit	I		
cendammerie Nationale DEP 80 Accident Nos aggiornesionis, hras ristersection, en pilen jaur. La chausaée est normale. Des 80 Accident Nos aggiornesionis, hras ristersection, en pilen jaur. La chausaée est normale. Collision frontale implicuant 2 vérticules et pas de pieton. Veril, 8 (1 blesse hospitalisé). De 90 2025 Per calculé 22-0000 PE de 0 Accident Nos aggiornésidos, hras intersection, en unit aren de 34 ars. circulait data le serve de Pro circusation de la RD 0/202 deporté à gauche, heurte un autre véricules est pas de pieton. Veril, A (1 bit) un véribule léger, condit par un homme de 34 ars. circulait dans le serve de Pro circusation de la RD 0/202 déporté à gauche, heurte un autre véricules est pas de pieton. Veril, A (1 bit) un véribule léger, conduit par un homme de avancé (calculation depasse le soul du delit, irrusin dans le serve des PR circusations à la RD 0/202 deporté à gauche, heurte nu autre véricules est pas de pieton. Veril, A (1 bit) un véribule léger, conduit par un homme de avancé (calculation depasse le soul du delit), de calculation de la RD 0/202 deporté à gauche, heurte nu autre véricules est pas de pieton. Veril, B (1 blesse hospitalisé): un véricules et pas de pieton. Veril, B (1 blesse hospitalisé): un véricules et pas de pieton. Veril, B (1 blesse hospitalisé): un véricules et pas de pieton. Veril, B (1 blesse hospitalisé): un véricules depar conduit par un homme de avancé de l'entre de l	18 11 45	PR calcule 23+0900	le sens des PR croissants de la RD 0216 tournant à droite, heurte un autre véhicule.
Gendamerie Nationale  Oppositie  DEP 80  Commune 163 (CAMBRON)  18 h 15  PR calculé 22+0000  PR calculé 22+0000  PR calculé 22+0000  The service of the serv		partie rectiligne	circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0216 , circule sans changement de
DO00308 / 101144 Jeu 1080772010 RC actual 22 40000 RC actual 22 400000 RC actual 22 4000000 RC actual 22 4000000 RC actual 22 40000000000000		plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Jeu 0807/2010  18 h 15  PR calculé 2240000  PR calculé 2240000  PR calculé 2240000  Alth 15 1 6 1 bese hospitalise) un vehicule leger, conduit par un homme de 34 ans, circular dans le sems des PR croissants de la RD 0825 , circule sans changement de direction, heutre un autre véhicule.  Der 80  Commune 76 (BEHEN) Dim 1909/2010  B 13 0  PR calculé 14-0030  PR calculé 14-0030  PR calculé 14-0030  PR calculé 16-0030  PR calculé 34-0000  PR calcu	Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
With B (1 biseas hospitalise): un whitcake (legar, conduit par un homme de 24 ans. circular dans les ease des PR crossants de la RID 0925 , circular ana changement de direction, heurte un autre véhicule.	0000360 / 01174	Commune 163 (CAMBRON)	La chaussée est normale.
With Brit 1 blesses hospitalises   un whitched legar, conduit part un homme de 34 ans. circulal dans les eares des PR croissants de la RD 0925   circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.    Partie rectiligne	Jeu 08/07/2010	RD 0925	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
dans is sens de SPR croissants de ils RO 0252	I		
des PR decroissants de la RIO 925   déporté à gauche, heurte un autre véhicule.	10 11 10	T T Caldale EE : 0000	dans le sens des PR croissants de la RD 0925 , circule sans changement de direction,
Gendarmerie Nationale  0000389 / 01610  R0 0928  6 h 30  R1 0929  R2 calculé 16+0030  R2 calculé 16+0030  R3 calculé 16+0030  R4 calculé 16+0030  R5 calculé 16+0030  R6 l 1988 commune 76 (BEHEN)  partie rectiligne  partie rectiligne  Piet  DEP 80  Commune 176 (REHEN)  partie rectiligne  DEP 80  Commune 187 (CARCHY)  Lun 181/102/10  DF 80  Commune 187 (CARCHY)  Lun 181/102/10  DF 80  Commune 187 (CARCHY)  Lun 181/102/10  DF 80  Commune 187 (CARCHY)  En calculé 35+0000  PR calculé 35+0000  PR calculé 35+0000  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  R5 man 05002/10  16 h 45  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  Partie rectiligne  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  Partie rectiligne  Partie rectiligne  Veh. 8 (1 besse hospitalisés.) un vehicule leiger, conduit par un homme de 31 and halve.  Bilan: 1 bessée is hospitalisés.  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  La chaussée est normale.  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  La chaussée est hospitalisés.  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  La chaussée est normale.  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  La chaussée est hospitalisés.  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  La chaussée est normale.  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  La chaussée est normale.  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  La chaussée est normale.  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  La chaussée est normale.  DEP 80  Accident hors aggiornération, nor intersection, la nuit sans éclairage public.  La chaussée est normale.  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  La chaussée est normale.  DEP 80  Accident hors aggiornération, en intersection en X, en plein jour.  La chaussée est normale.  DEP 80  Accident hors aggiornération, en intersection en X, en plein jour.  La chaussée est normale.  DEP 80  Accident hors aggiornération, en intersection en X, en plein jour.  La chaussée est normale.  DEP 80  Accident hors aggiornération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public alluré.  La chaussée est normale.  Véh. A (pas de victime): un véhicule lége		partie rectiligne	Véh. A (1 tué) : un véhicule léger, conduit par une femme de 60 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0925 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
Gendarmerie Nationale  0000389 / 01610  R0 0928  6 h 30  R1 0929  R2 calculé 16+0030  R2 calculé 16+0030  R3 calculé 16+0030  R4 calculé 16+0030  R5 calculé 16+0030  R6 l 1988 commune 76 (BEHEN)  partie rectiligne  partie rectiligne  Piet  DEP 80  Commune 176 (REHEN)  partie rectiligne  DEP 80  Commune 187 (CARCHY)  Lun 181/102/10  DF 80  Commune 187 (CARCHY)  Lun 181/102/10  DF 80  Commune 187 (CARCHY)  Lun 181/102/10  DF 80  Commune 187 (CARCHY)  En calculé 35+0000  PR calculé 35+0000  PR calculé 35+0000  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  R5 man 05002/10  16 h 45  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  Partie rectiligne  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  Partie rectiligne  Partie rectiligne  Veh. 8 (1 besse hospitalisés.) un vehicule leiger, conduit par un homme de 31 and halve.  Bilan: 1 bessée is hospitalisés.  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  La chaussée est normale.  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  La chaussée est hospitalisés.  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  La chaussée est normale.  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  La chaussée est hospitalisés.  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  La chaussée est normale.  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  La chaussée est normale.  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  La chaussée est normale.  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  La chaussée est normale.  DEP 80  Accident hors aggiornération, nor intersection, la nuit sans éclairage public.  La chaussée est normale.  DEP 80  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  La chaussée est normale.  DEP 80  Accident hors aggiornération, en intersection en X, en plein jour.  La chaussée est normale.  DEP 80  Accident hors aggiornération, en intersection en X, en plein jour.  La chaussée est normale.  DEP 80  Accident hors aggiornération, en intersection en X, en plein jour.  La chaussée est normale.  DEP 80  Accident hors aggiornération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public alluré.  La chaussée est normale.  Véh. A (pas de victime): un véhicule lége		sommet de côte	Bilan : 1 tué. 1 blessé hospitalisé.
Dim 19/09/2010 Dim 19/09/2010 R D 0928 R D 0938	Gendarmerie Nationale		
Dim 19/09/2010 6 h 30 PR calcule 16+0030 PR calcule 16+0030 PR calcule 16+0030 Collision frontale impliquant 2 vehicules et pas de pieton.  Provincia de 10 0030 Absolute 16 partie recitligne p			
Sendarmerie Nationale   DEP 80   Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)   RD 0938   PR calculé 71+0800   PR calculé 71+		` '	
and (don't falcoolefmie dépasse le seul du delft), circulant dans le sens des PR croissants in RD 0928 deporte à gauche, heutre un autre véhicule.  plat Véh. 8 (1 blessé hospitalisés) un véhicule léger, conduit par un femme de 63 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0928 , circule sans changement de direction theurire un autre véhicule.  Plat Blain : 2 blessés hospitalisés, 1 blessé léger.  Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.  La chaussée est normale.  Sendarmerie Nationale  000368 / 02138  Commune 167 (CANCHY)  DFR calculé 35+0000  Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.  La chaussée est normale.  Sendarmerie Nationale  000368 / 00988  Sam 05/0607 (1 ble 1	I		
dans le sens des PR décroissants de la RD 0928 , circule sans changement de direction heutre un autre véhicule.  plat Bilan : 2 blessés hospitalisés, 1 blessé léger.  Commune 167 (CANCHY)  RD 0928	6 h 30	PR calculé 16+0030	ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de
Gendarmerie Nationale 0000368 / 02138 Lun 18/10/2010 D h 45 DFR calcule 35+0000 PR calcule 71+0800 PR calcule 71+08000 PR calcule 71+08000 PR calcule 71+08000 PR calcule 71+08000 PR calcule 71+080000 PR calcule 71+0800000000000000000000000000000000000		partie rectiligne	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 63 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0928 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
D000388 / 02138 Lun 18/10/2010 0 h 45 PR calculé 35+0000 PR calculé 35+0000 Veh A (1 tu é, 2 blessés hospitalisés): un véhicule léger, conduit par un homme de 31 an (dont falcoolémie dépasse le seuit du délit), circulant dans le sens des PR décroissants de la PC 0000 RD 000386 / 00098 Sam 05/06/2010 RD 0338 Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY) RD 0338 RP calculé 71+0800 PPR calculé 71+0800 Véh A (1 base à hospitalisés): un véhicule léger, conduit par un homme de 53 ans, circulant dans le sens des PR consisants de la PC 0000 Véh B (2 blessés hospitalisés): un poids lourd (-7.8); conduit par un homme de 53 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la PC 0000 Véh B (2 blessés hospitalisés): un poids lourd (-7.8); conduit par un homme de 53 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la PC 0000 Véh B (2 blessés hospitalisés): un poids lourd (-7.8); conduit par un homme de 53 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la PC 0000 Véh B (2 blessés hospitalisés): un poids lourd (-7.8); conduit par un homme de 53 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la PC 0000 Véh B (2 blessés hospitalisés): un véhicule léger, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la PC 0000 RD 000388 / 01244 Jeu 08/07/2010 RD 0938 Commune 222 (CRECY-EN-PONTHIEU) RD 0938 Commune 222 (CRECY-EN-PONTHIEU) RD 0938 Commune 222 (CRECY-EN-PONTHIEU) PR calculé 72+0693 PR calculé 72+0693 Véh A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 61 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0938 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.  Partie rectiligne Véh B (1 blessé hospitalisé): un cyclomoteur, conduit par un homme de 25 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0938 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.  PR 0940 Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh A (1 blessé hospitalisé): un cyclomoteur, conduit par un homme de 25 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0930 notivitant dans le sens des PR croissa		plat	Bilan : 2 blessés hospitalisés, 1 blessé léger.
Lun 18/10/2010 O h 45 PR calculé 35+0000 Veh. A (1 tué. 2 blessés hospitalisés): un véhicule leger, conduit par un homme de 31 an (dont Tatocolémie depasse le seuil du délhi, circulant dans le sens des PR décroissants d RD 0928 , circule sans changement de direction, heurte un liot, un refuge ou une borne haute.  Bilan : 1 tué, 2 blessés hospitalisés.  DEP 80 Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY) RD 0938 Sam 05/06/2010 RD 0938 PR calculé 71+0800 PR calculé 71+0800 PR calculé 71+0800 PR calculé 71+0800 Véh. B (2 blessés hospitalisés): un poids lourd (> 7.5i), conduit par un homme de 53 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la VC 0000 Traversant la chaussée, heur un autre véhicule.  partie rectiligne  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 40 ans, circulant da sens des PR orisisants de la RD 0938 , circule sans changement de direction, heurte u autre véhicule.  DEP 80 Commune 222 (CRECY-EN-PONTHIEU) RD 0938 PR calculé 72+0693	Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
Lun 18/10/2010  Oh 45  PR calculé 35+0000  Wh. A (1 tué, 2 blessés hospitalisés): un véhicule léger, conduit par un homme de 31 an (font l'atocoleme dépasse le seui du délt); croulant dans le sens des PR décroissants d RD 928 , circule sans changement de direction, heurte un liot, un refuge ou une borne haute.  Bilan : 1 tué, 2 blessés hospitalisés.  Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)  RD 0938  PR calculé 71+0800  PR calculé 72+083  PR calculé 72+084  PR calculé 10+0200  PR calcu	0000368 / 02138	Commune 167 (CANCHY)	La chaussée est normale.
Véh. A (1 tué, 2 blessés hospitalisés): un véhicule léger, conduit par un homme de 31 and foort facolomie despasse les autil doit, incrudant dans le sens des PR décroissants d' RD 0928 , circule sans changement de direction, heurte un liot, un refuge ou une borne haute.    PR calculé 35+0000	Lun 18/10/2010		
Gendarmerie Nationale			Véh. A (1 tué, 2 blessés hospitalisés) : un véhicule léger, conduit par un homme de 31 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0928 , circule sans changement de direction, heurte un îlot, un refuge ou une borne
O000368 / 00998 Sam 05/06/2010 RD 0938 PR calculé 71+0800 PA (2 blessés hospitalisés): un poids lourd (> 7.51), conduit par un homme de 53 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la VC 0000  Gendarmerie Nationale O000368 / 01244 Jeu 08/07/2010 PR calculé 72+0693 PR c			Bilan : 1 tué, 2 blessés hospitalisés.
Sam 05/06/2010 16 h 45 PR calculé 71+0800 Partie rectiligne Partie rectiligne Partie rectiligne Pente VC 0000 PEP 80 PR calculé 72+0693 Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 61 ans, circulant da sens des PR croissants de la RD 0938 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.  DEP 80 Commune 146 (BRUTELLES) Bilan : 1 blessé hospitalisé. Commune 146 (BRUTELLES) PR calculé 10+0200 PR calculé 10+0200 Véh. A (1 blessé set normale. Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 65 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0938 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.  DEP 80 Commune 146 (BRUTELLES) A calcelet en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale. Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un poids lourd (<= 7,51), conduit par un homme de 67 ans l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un nutre véhicule.	Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, en plein jour.
Véh. B (2 blessés hospitalisés) : un poids lourd (> 7,51), conduit par un homme de 53 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la VC 0000 traversant la chaussée, heur un autre véhicule.  Partie rectiligne  Pente VC 0000  Gendarmerie Nationale  0000368 / 01244  Jeu 08/07/2010  22 h 45  PR calculé 72+0693  PR calculé	0000368 / 00998	Commune 290 (ESTREES-LES-CRECY)	La chaussée est normale.
Véh. B (2 blessés hospitalisés) : un poids lourd (> 7,51), conduit par un homme de 53 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la VC 0000 traversant la chaussée, heur un autre véhicule.  Partie rectiligne  Pente VC 0000  Gendarmerie Nationale  0000368 / 01244  Jeu 08/07/2010  22 h 45  PR calculé 72+0693  PR calculé	Sam 05/06/2010	RD 0938	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
circulant dans le sens des PR décroissants de la VC 0000 traversant la chaussée, heur un autre véhicule.  Partie rectiligne  Pente VC 0000  Gendarmerie Nationale  0000368 / 01244  Jeu 08/07/2010  22 h 45  PR calculé 72+0693  PR calculé 72+0693  Partie rectiligne  DEP 80  Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.  La chaussée est normale.  Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 61 ans, circulant da sens des PR croissants de la RD 0938 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.  Partie rectiligne  Gendarmerie Nationale  0000364 / 03928  Mer 24/11/2010  13 h 00  PR calculé 10+0200  Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 61 ans, circulant da sens des PR croissants de la RD 0938 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.  Bilan : 1 blessé hospitalisé) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 25 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0938 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.  Commune 146 (BRUTELLES)  RD 0940  Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un poids lourd (<= 7,51), conduit par une femme de 57 ans l'alcoolémie dépassae le seul du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940  Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un poids lourd (<= 7,51), conduit par une femme de 57 ans l'alcoolémie dépasse le seul du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940  Véh. B (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940  Véh. B (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940  Véh. B (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR			
sens des PR croissants de la RD 0938 , circule sans changement de direction, heurte u autre véhicule.  Billan : 2 blessés hospitalisés.  Gendarmerie Nationale  0000368 / 01244  Jeu 08/07/2010  22 h 45  PR calculé 72+0693  PR calculé 72+0693  PR calculé 72+0693  partie rectiligne  DEP 80  Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.  La chaussée est normale.  Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 61 ans, circulant da sens des PR croissants de la RD 0938 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.  Partie rectiligne  DEP 80  Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.  Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 25 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0938 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.  Billan : 1 blessé hospitalisé.  Gendarmerie Nationale  0000364 / 03928  Mer 24/11/2010  RD 0940  PR calculé 10+0200  Véh. B (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.	101143	Tit calcule / 1.0000	circulant dans le sens des PR décroissants de la VC 0000 traversant la chaussée, heurte
Gendarmerie Nationale  O000368 / 01244  Jeu 08/07/2010  22 h 45  PR calculé 72+0693  Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.  La chaussée est normale.  Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 61 ans, circulant da sens des PR croissants de la RD 0938 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.  Partie rectiligne  Mer 24/11/2010  13 h 00  PR calculé 10+0200  PR calculé 10+0200  Partie rectiligne  Véh. B (pas de victime) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 25 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0938 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.  Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.  Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par une femme de 57 ans l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940  Véh. B (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940  Véh. B (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940  Véh. B (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940  Véh. B (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940  Véh. B (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940  Véh. B (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940  Véh. B (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940  Véh. B (pas		partie rectiligne	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0938 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.  Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.  La chaussée est normale.  Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 61 ans, circulant da sens des PR croissants de la RD 0938 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.  partie rectiligne  Véh. B (1 blessé hospitalisé): un cyclomoteur, conduit par un homme de 25 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0938 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.  Bilan : 1 blessé hospitalisé.  Gendarmerie Nationale 0000364 / 03928  Mer 24/11/2010 13 h 00  PR calculé 10+0200  PR calculé 10+0200  Partie rectiligne  Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.  Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé): un poids lourd (<= 7,5t), conduit par une femme de 57 ans l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un mur et un autre véhicule.  Véh. B (pas de victime): un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.		pente	Bilan : 2 blessés hospitalisés.
allumé.  O000368 / 01244  Jeu 08/07/2010  RD 0938  PR calculé 72+0693  PR calculé 72+0693  PR calculé 72+0693  Procalculé 72+0693  Procalcule 10+0200  Procalculé 10+0		VC 0000	
Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Yéh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 61 ans, circulant da sens des PR croissants de la RD 0938 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.  Partie rectiligne  Wéh. B (1 blessé hospitalisé): un cyclomoteur, conduit par un homme de 25 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0938 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.  Bilan : 1 blessé hospitalisé.  Gendarmerie Nationale 0000364 / 03928 Mer 24/11/2010 RD 0940 Commune 146 (BRUTELLES) RP 0940 RP calculé 10+0200  PR calculé 10+0200  Véh. B (pas de victime): un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.	Gendarmerie Nationale	DEP 80	
Deu 08/07/2010  RD 0938  Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 61 ans, circulant da sens des PR croissants de la RD 0938 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.  Partie rectiligne  Véh. B (1 blessé hospitalisé): un cyclomoteur, conduit par un homme de 25 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0938 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.  Bilan: 1 blessé hospitalisé.  Gendarmerie Nationale 0000364 / 03928  Mer 24/11/2010  RD 0940  PR calculé 10+0200  Véh. B (pas de victime): un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.	0000368 / 01244	Commune 222 (CRECY-EN-PONTHIEU)	La chaussée est normale.
Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 61 ans, circulant da sens des PR croissants de la RD 0938 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.  Partie rectiligne  Véh. B (1 blessé hospitalisé): un cyclomoteur, conduit par un homme de 25 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0938 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.  Bilan : 1 blessé hospitalisé.  Bilan : 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.  Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé): un poids lourd (<= 7,5t), conduit par une femme de 57 ans l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD (, circule sans changement de direction, heurte un mur et un autre véhicule.  Véh. B (pas de victime): un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.	I		
dans le sens des PR croissants de la RD 0938 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.  plat Bilan : 1 blessé hospitalisé.  Gendarmerie Nationale 0000364 / 03928 Commune 146 (BRUTELLES) Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.  Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un poids lourd (<= 7,5t), conduit par une femme de 57 ans l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD véh. B (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.	I		Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 61 ans, circulant dans le
Gendarmerie Nationale  0000364 / 03928  Mer 24/11/2010  13 h 00  PR calculé 10+0200  PR calculé 10+0200  Partie rectiligne  DEP 80  Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.  Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé): un poids lourd (<= 7,5t), conduit par une femme de 57 ans l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD , circule sans changement de direction, heurte un mur et un autre véhicule.  Véh. B (pas de victime): un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.		partie rectiligne	
Gendarmerie Nationale 0000364 / 03928 Mer 24/11/2010 13 h 00 PR calculé 10+0200 PR calculé 10+0200  Partie rectiligne  DEP 80 Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale. Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un poids lourd (<= 7,5t), conduit par une femme de 57 ans l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD , circule sans changement de direction, heurte un mur et un autre véhicule.  Véh. B (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.		plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
0000364 / 03928 Mer 24/11/2010 RD 0940 Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé): un poids lourd (<= 7,5t), conduit par une femme de 57 ans l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD circule sans changement de direction, heurte un mur et un autre véhicule.  Véh. B (pas de victime): un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.	Gendarmerie Nationale		
Mer 24/11/2010 RD 0940 Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé): un poids lourd (<= 7,5t), conduit par une femme de 57 ans l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD , circule sans changement de direction, heurte un mur et un autre véhicule.  Véh. B (pas de victime): un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.	I		
Véh. A (1 blessé hospitalisé): un poids lourd (<= 7,5t), conduit par une femme de 57 ans l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD , circule sans changement de direction, heurte un mur et un autre véhicule.  Véh. B (pas de victime): un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.	I		
l'alcoolèmie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD , circule sans changement de direction, heurte un mur et un autre véhicule.  Véh. B (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.			
dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.	13 h 00	PR calculé 10+0200	Véh. A (1 blessé hospitalisé): un poids lourd (<= 7,5t), conduit par une femme de 57 ans (dor l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940, circule sans changement de direction, heurte un mur et un autre véhicule.
		partie rectiligne	
plat Bilan : 1 blessé hospitalisé.		plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Gendarmerie Nationale 0000364 / 01452	DEP 80 Commune 110 (BOISMONT)	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale.
Dim 02/05/2010 15 h 45	RD 0940 PR calculé 23+0000	Collision en chaîne impliquant 3 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 32 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. C (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 47 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Véh. B (2 blessés légers) : un véhicule léger, conduit par une femme de 66 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0940 en manoeuvre d'évitement, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 3 blessés légers.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, en plein jour.
0000360 / 01558	Commune 78 (BELLANCOURT)	La chaussée est normale.
Dim 12/09/2010 11 h 30	RD 1001 PR calculé 62+0105	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (3 blessés légers) : un véhicule léger, conduit par un homme de 41 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 1001 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par une femme de 57 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 1001 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule.
	plat RD 0183	Bilan : 4 blessés légers.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0080001 / 03292	Commune 1 (ABBEVILLE)	Par temps couvert et la chaussée est mouillée.
Sam 11/12/2010	GENERAL LECLERC (du) (RD 1001)	Collision impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
2 h 10	N°: 98 Dist: 0 (PR calculé 68+0820)	Véh. A (2 blessés légers) : un véhicule léger, conduit par un homme de 26 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "GENERAL LECLERC (du)" déporté à gauche heurte un autre véhicule.
		Véh. B (2 blessés hospitalisés, 1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 37 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "GENERAL LECLERC (du)", circule sans changement de direction, heurte un véhicule en stationnement.
		Bilan : 2 blessés hospitalisés, 3 blessés légers.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 02507	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Sam 18/09/2010	GENERAL LECLERC (du) (RD 1001)	Collision impliquant 1 véhicule et 2 piétons.
14 h 45	N°: 82 Dist: 0 (PR calculé 68+0875)	Véh. A (1 blessé léger): un scooter (<= 50 cm3), conduit par un garçon de 15 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "GENERAL LECLERC (du)" dépassant à gauche, heurte un piéton.
		Bilan : 3 blessés légers, dont piétons : 2 blessés légers.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), en intersection de type "autre", en plein jour.
0080001 / 02413	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Jeu 09/09/2010	AMIENS (d') (RD 1001)	Collision impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
19 h 35	N°: 1 Dist: 0 (PR calculé 69+0451)	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "AMIENS (d')", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
		Véh. B (1 blessé hospitalisé) : une bicyclette, conduite par un homme de 57 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "AMIENS (d')" traversant la chaussée, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 02508	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Dim 19/09/2010 19 h 50	REPUBLIQUE (de la) (RD 1001)  N°: 1 Dist: 0 (PR calculé 69+0500)	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 45 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "REPUBLIQUE (de la)" à l'arrêt, heurte un autre véhicule.
		Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un scooter (<= 50 cm3), conduit par un garçon de 14 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "REPUBLIQUE (de la)", heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000368 / 00940	Commune 87 (BERNAY-EN-PONTHIEU)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Sam 29/05/2010 23 h 15	RD 1001 PR calculé 89+0100	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par un homme de 21 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 1001, circule sans changement de direction, heurte un arbre.
	en courbe à gauche bas de côte	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
•		

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
0080001 / 02100	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Sam 31/07/2010	BARREAU EST (RD 4925 )	Collision impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
15 h 30	N°: 1 Dist: 0 (PR calculé 0+0315)	Véh. B (2 blessés hospitalisés) : un véhicule léger, conduit par un homme de 18 ans, circulan
151130	N . 1 Dist. 0 (FR calcule 0+0313)	dans le sens des adresses décroissantes de la voie "BARREAU EST", heurte un obstacle mobile.
		Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "BARREAU EST" .
		Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.
0000360 / 01345	Commune 282 (ERONDELLE)	La chaussée est normale.
Lun 09/08/2010	VC 0000	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
11 h 30		Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par une femme de 32 ans, circulant sur la VC 0000 , circule en marche arrière, heurte un piéton.
	partie rectiligne	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	plat DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000364 / 02984	Commune 110 (BOISMONT)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Dim 29/08/2010	VC 0000	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
16 h 30		Véh. A (2 blessés hospitalisés) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par une femme de 4 ans, circulant sur la VC 0000 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 76 ans, circulant sur la
		VC 0000 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.
	pente	Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000364 / 03236	Commune 287 (ESTREBOEUF)	La chaussée est normale.
Ven 17/09/2010	VC 0000	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
18 h 45		Véh. B (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par un homme de 19 ans, circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 42 ans, circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, en plein jour.
0000364 / 03252	Commune 8 (AIGNEVILLE)	La chaussée est normale.
Dim 19/09/2010	VC 0000	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
12 h 30		Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 21 ans, circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 61 ans, circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
01	VC 0000 DEP 80	A sold and an analysis (self as (do 00 004 ) FO 000 b.) have left as a sold left by
Sécurité publique		Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 03038 Sam 23/10/2010	Commune 1 (ABBEVILLE)	Il pleut fortement et la chaussée est mouillée. Collision impliquant 1 véhicule et 2 piétons.
Sam 23/10/2010 17 h 15	8 MAI 1945 (du) (VC 0000 ) N°: EBB28 Dist: 0 (C) ()	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 46 ans, circulant dans le
17 11 15	N . EBB26 DISt. 0 (C) ()	sens des adresses décroissantes de la voie "8 MAI 1945 (du)" changeant de file à gauche, heurte un piéton.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger, dont piétons : 1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 00912	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Jeu 01/04/2010	BASSE DE LA BOUVAQUE (VC 0000 )	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
11 h 20	N°: AIC07 Dist: 0 (C) ()	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 54 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "BASSE DE LA BOUVAQUE", circule sans changement de direction, heurte un piéton.
		Bilan : 1 blessé léger, dont piétons : 1 blessé léger.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 01411	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Sam 22/05/2010 (VF)	CANTERAINE (VC 0000)	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
17 h 05	N°: 33 Dist: 0 ()	Véh. A (1 blessé léger) : un scooter (<= 50 cm3), conduit par un homme de 16 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "CANTERAINE", circule même sens même file, heurte un autre véhicule.
		Véh. B (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 54 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "CANTERAINE" tournant à gauche.
		3
		Bilan : 1 blessé léger.
Sécurité publique	DEP 80	

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Lun 12/07/2010	CHATEAU D'EAU (du) (VC 0000 )	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
18 h 20	N°: 120 Dist: 0 ()	Véh. B (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par une femme de 39 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "CHATEAU D'EAU (du)" .
	ASTRONAUTES (des) (VC 0000)	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 29 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "CHATEAU D'EAU (du)" dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 03372	Commune 1 (ABBEVILLE)	Par temps éblouissant et la chaussée est mouillée.
Mar 14/12/2010	JEAN DE PONTHIEU (VC 0000 )	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
12 h 25	N°: 19 Dist: 0 ()	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "JEAN DE PONTHIEU", heurte un piéton.
		Bilan : 1 blessé léger, dont piétons : 1 blessé léger.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 00700	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Dim 14/03/2010	LEDIEN (VC 0000)	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
11 h 55	N°: cfb19c Dist: 0 (C) ()	Véh. A (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 45 ans, circulant sur la voie "LEDIEN", circule sans changement de direction, heurte un piéton.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 02667	Commune 1 (ABBEVILLE)	Par temps éblouissant et la chaussée est normale.
Lun 04/10/2010	PARIS (de) (VC 0000 )	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
13 h 20	N°: 135 Dist: 135 ()	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un scooter (<= 50 cm3), conduit par un homme de 17 ans,
10 11 20	14 . 166 Blat. 166 ()	circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "PARIS (de)", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
		Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 49 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "PARIS (de)", circule en faisant demi-tour sur la chaussée, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0080001 / 00043	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Mer 06/01/2010	PRESIDENT VINCENT AURIOL (du) (VC 0000 )	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
19 h 33	N°: 25 Dist: 0 ()	Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par une femme de 56 ans, circulant sur la voie "PRESIDENT VINCENT AURIOL (du)", circule sans changement de direction, heurte un piéton.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0080001 / 03199	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Dim 28/11/2010	ROUVROY (de) (VC 0000)	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
23 h 15	N°: 244 Dist: 0 ()	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 28 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "ROUVROY (de)", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
		Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 43 ans, circulant sur la voie "ROUVROY (de)", circule en s'insérant, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé.

Organisme		
Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00698	Commune 344 (FRANCIERES)	La chaussée est normale.
Dim 15/05/2011	A 0016	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
16 h 00	PR calculé 161+0600	Véh. A (3 blessés hospitalisés, 1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de
10 11 00	Tit Calcule 10110000	24 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte un fossé, un talus ou une paroi rocheuse.
	partie rectiligne plat	Bilan : 3 blessés hospitalisés, 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 01039	Commune 171 (CAOURS)	Il neige ou il grêle et la chaussée est mouillée.
Jeu 15/12/2011	A 0016	Collisions multiples impliquant 3 véhicules et pas de piéton.
14 h 45	PR calculé 167+0700	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 24 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 en manoeuvre d'évitement, heurte un obstacle fixe sur chaussée.
	partie rectiligne	Véh. C (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 57 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 déporté à gauche, heurte une glissière en béton.
	plat	Véh. B (pas de victime) : un tracteur routier avec semi-remorque, conduit par un homme de 34 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 à l'arrêt, heurte un autre véhicule.
<u> </u>		Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00261	Commune 385 (GRAND-LAVIERS)	La chaussée est normale.
Sam 29/01/2011 13 h 30	A 0016 PR calculé 174+0000	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 47 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 , circule sans changement de direction.
	en courbe à gauche plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00600	Commune 332 (FOREST-MONTIERS)	La chaussée est normale.
Ven 01/04/2011	A 0016	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
13 h 45	PR calculé 187+0370	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 56 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte une glissière en béton.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000364 / 03216	Commune 287 (ESTREBOEUF)	La chaussée est normale.
Mar 15/11/2011	Autr 0000	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
2 h 30	PR calculé 0+0000	Véh. A (1 blessé hospitalisé): un scooter (<= 50 cm3), conduit par un homme de 23 ans, circulant sur la Autr 0000 , circule sans changement de direction, heurte une bordure de trottoir.
	non renseigné plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0080001 / 02250	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Mar 09/08/2011	MAUTORT à CAUBERT (de) (RD 0003)	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
18 h 25	N°: 59 Dist: 0 (PR calculé 31+0900)	Véh. A (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 26 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "MAUTORT à CAUBERT (de)", circule à contresens, heurte un autre véhicule.
		Véh. B (2 tués): une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 19 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "MAUTORT à CAUBERT (de)" en manoeuvre d'évitement, heurte un autre véhicule.
		Bilan: 2 tués.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, la nuit sans éclairage public.
0000368 / 01821	Commune 228 (LE CROTOY)	La chaussée est normale.
Mer 30/11/2011	RD 0004	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
18 h 00	PR calculé 0+0800	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 29 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0004 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 tué) : un véhicule léger, conduit par une femme de 54 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat VC 0000	Bilan : 1 tué.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000368 / 01892	Commune 374 (GAPENNES)	Il pleut fortement et la chaussée est mouillée.
Jeu 15/12/2011	RD 0012	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
20 h 30	PR calculé 40+0150	Véh. B (3 blessés légers) : un véhicule léger, conduit par une femme de 45 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0012 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 tué) : un véhicule léger, conduit par une femme de 26 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0012 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
	pente	Bilan : 1 tué, 3 blessés légers.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000368 / 01231	Commune 374 (GAPENNES)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Mer 03/08/2011	RD 0012	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
11 h 00	PR calculé 40+0200	Véh. A (1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 19 ans, circulant sur la RD 0012 tournant à droite, heurte un autre véhicule.
	en courbe à droite	Véh. B (pas de victime):, conduit par un homme de 57 ans, circulant sur la RD 0012, circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	pente	Bilan : 1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000360 / 00778	Commune 444 (HUCHENNEVILLE)	La chaussée est normale.
Dim 08/05/2011 (F) 12 h 00	RD 0013 PR calculé 5+0800	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé léger): un véhicule léger, conduit par un homme de 44 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0013 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (2 blessés hospitalisés) : un véhicule léger, conduit par une femme de 61 ans, circular dans le sens des PR croissants de la RD 0013 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 2 blessés hospitalisés, 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0000377 / 01606	Commune 205 (CONDE-FOLIE)	La chaussée est normale.
Mar 01/11/2011 (F)	RD 0216	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
12 h 00	PR calculé 21+0000	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 34 ans, circulant dans l sens des PR croissants de la RD 0216 dépassant à gauche, heurte un piéton.
	partie rectiligne pente	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), en intersection en X, en plein jour.
0000351 / 01192	Commune 99 (BETTENCOURT-RIVIERE)	La chaussée est normale.
Ven 30/09/2011	RD 0216	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
19 h 00	PR calculé 24+0200	Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par une femme de 26 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0216 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un quad léger (<= 50 cm3), conduit par un homme de 27 ans, circulant sur la VC 0000 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	VC 0000 DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public
	52. 66	allumé.
0000360 / 00192	Commune 268 (EPAGNE-EPAGNETTE)	La chaussée est normale.
Dim 30/01/2011	RD 0901	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
19 h 00	PR calculé 44+0200	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 84 ans, circulant dans sens des PR croissants de la RD 0901 , heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (2 blessés légers) : une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 24 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0901 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 2 blessés légers.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000360 / 01508	Commune 268 (EPAGNE-EPAGNETTE)	La chaussée est normale.
Jeu 22/09/2011	RD 0901	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
6 h 30	PR calculé 45+0300	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 31 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0901 , circule sans changement de direction, heurte un animal domestique.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000364 / 03262	Commune 360 (FRESSENNEVILLE)	La chaussée est normale.
Ven 18/11/2011	RD 0925	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
14 h 30	PR calculé 10+0800	Véh. A (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 56 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0925 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 47 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 092 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0000360 / 01832	Commune 163 (CAMBRON)	La chaussée est normale.
Mer 30/11/2011	RD 0925	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
18 h 30	PR calculé 23+0900	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 41 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0925 , circule sans changement de direction, heurte un piéton.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé léger, dont piétons : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000360 / 01741	Commune 215 (COULONVILLERS)	La chaussée est normale.
Mer 09/11/2011	RD 0925	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
19 h 15	PR calculé 39+0800	Véh. A (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 53 ans, circulant dans les des PR décroissants de la RD 0925 , heurte un arbre.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000360 / 00360	Commune 221 (CRAMONT)	La chaussée est mouillée.
Ven 25/02/2011	RD 0925	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
16 h 00	PR calculé 42+0700	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 54 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 092 déporté à droite, heurte un arbre.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000364 / 01105	Commune 368 (FRIVILLE-ESCARBOTIN)	Par temps éblouissant et la chaussée est normale.
Ven 08/04/2011	RD 0925	Collision en chaîne impliquant 3 véhicules et pas de piéton.
16 h 45	PR calculé 5+0500	Véh. A (2 blessés hospitalisés) : un véhicule léger, conduit par un homme de 37 ans, circular dans le sens des PR décroissants de la RD 0925 à l'arrêt.
	partie rectiligne	Véh. C (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 39 ans, circulant dans sens des PR décroissants de la RD 0925 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Véh. B (pas de victime) : un poids lourd avec remorque(s), conduit par un homme de 54 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0925 , circule même sens même file, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0000364 / 03079 Mer 02/11/2011	Commune 360 (FRESSENNEVILLE)	La chaussée est normale.
4 h 30	RD 0925 PR calculé 9+0500	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 32 ans (dont
41130	Tit calcule 3.0000	l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0925 , circule sans changement de direction, heurte un poteau.
	en courbe à droite plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000368 / 00023	Commune 109 (LE BOISLE)	La chaussée est normale.
Mer 05/01/2011	RD 0928	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
18 h 45	PR calculé 44+0000	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 18 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0928 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime): un tracteur routier avec semi-remorque, conduit par un homme de 3 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0928 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0000368 / 00094 Jeu 20/01/2011	Commune 222 (CRECY-EN-PONTHIEU) RD 0938	La chaussée est normale. Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
18 h 00	PR calculé 73+0100	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 67 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0938 , circule sans changement de direction, heurte un piéton.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000368 / 00892	Commune 303 (FAVIERES)	La chaussée est normale.
Dim 12/06/2011 (F)	RD 0940	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
9 h 45	PR calculé 31+0058	Véh. A (1 tué) : un scooter (<= 50 cm3), conduit par un homme de 71 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule même sens même file, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homm de 29 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 à l'arrêt, heurte un autr véhicule.

Organisme Unité / N° PV Date	Routes ou voies	Circonstances
Heure		
	plat	Bilan : 1 tué.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000360 / 01326	Commune 78 (BELLANCOURT)	Il pleut fortement et la chaussée est mouillée.
Sam 13/08/2011	RD 1001	Collision frontale impliquant 2 véhicules et 1 piéton.
23 h 30	PR calculé 62+0050	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 55 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 1001 , circule sans changement de direction, heurte un piéton.
	partie rectiligne	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 26 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 1001 , circule sans changement de direction, heurte un piéton.
	non renseigné	Bilan : 1 tué, dont piétons : 1 tué.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), en intersection à plus de quatre branches, au crépuscule ou à l'aube.  La chaussée est normale.
0080001 / 02020	Commune 1 (ABBEVILLE)	
Jeu 14/07/2011 (F)	AMIENS (d') (RD 1001 ) N°: 2 Dist: 0 (PR calculé 68+0629)	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
5 h 45	N°: 2 Dist: 0 (PR calculé 68+0629)	Véh. A (1 blessé hospitalisé): un scooter (<= 50 cm3), conduit par un homme de 26 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant sur la voie "MOULIN QUIGNON (du)", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	MOULIN QUIGNON (du) (VC 0000 )	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 44 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "AMIENS (d')", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0000001 / 04407	Commune 4 (ADDE)/ILLE)	
0080001 / 01167 Jeu 21/04/2011	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
	AMIENS (d') (RD 1001 )	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
21 h 35	N°: 1 Dist: 0 (PR calculé 68+0700)	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 66 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "AMIENS (d')", circule sans changement de direction, heurte un piéton.
		Bilan : 1 blessé léger, dont piétons : 1 blessé léger.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 01076	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Ven 08/04/2011	REPUBLIQUE (de la) (RD 1001)	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
17 h 45	N°: 153 Dist: 0 (PR calculé 69+0400)	Véh. A (2 blessés légers) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 19 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "REPUBLIQUE (de la)", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
		Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 33 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "REPUBLIQUE (de la)", circule en s'insérant, heurte un véhicule en stationnement et un autre véhicule.
		Bilan : 2 blessés légers.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0000364 / 01852	Commune 345 (FRANLEU)	La chaussée est normale.
Mar 21/06/2011	VC 0000	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
19 h 30	PR calculé 0+0000	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 45 ans, circulant sur la VC 0000 tournant à droite, heurte un autre véhicule.
	non renseigné	Véh. B (2 blessés hospitalisés) : une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 29 ans, circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.
0000368 / 01039	Commune 250 (DOMVAST)	La chaussée est normale.
Mar 12/07/2011	VC 0000	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
18 h 00	PR calculé 0+0000	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 66 ans, circulant sur la VC 0000 , heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 tué) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 48 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant sur la VC 0000 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan: 1 tué.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0000364 / 02580	Commune 345 (FRANLEU)	La chaussée est normale.
Mer 31/08/2011	VC 0000	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
9 h 30	PR calculé 0+0000	Véh. A (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 26 ans, circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 24 ans, circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0000368 / 00660	Commune 333 (FORT-MAHON-PLAGE)	La chaussée est normale.
Mar 26/04/2011	VC 0000	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
10 h 45		Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 51 ans, circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un piéton.
	partie rectiligne	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	plat DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), sur carrefour giratoire, en plein jour.
0080001 / 01665	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Ven 20/05/2011	CHAMP DE FOIRE (du) (VC 0000)	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
19 h 16	N°: 1 Dist: 0 ()	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 45 ans, circulant sur voie "CHAMP DE FOIRE (du)", circule en s'insérant, heurte un autre véhicule.
	VAUBAN (VC 0000 )	Véh. B (1 blessé léger) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 39 ans, circulant sur la voie "VAUBAN" , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 blessé léger.
Sécurité publique	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0080001 / 02124	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Sam 30/07/2011	HESDIN (d') (VC 0000)	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
21 h 00	N°: 49 Dist: 0 ()	Véh. B (pas de victime) : un tracteur agricole, conduit par un homme de 43 ans, circulant su la voie "HESDIN (d')" tournant à gauche, heurte un autre véhicule.
		Véh. A (1 tué): une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 26 ans, circulant la voie "HESDIN (d')" dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.
Sécurité publique	DEP 80	Bilan : 1 tué.  Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), en intersection en T, la nuit éclairage public allumé.
0080001 / 03545	Commune 1 (ABBEVILLE)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Mer 28/12/2011	HOCQUET (d') (VC 0000 )	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
19 h 00	N°: 321 Dist: 0 ()	Véh. B (1 blessé léger) : un scooter (<= 50 cm3), conduit par un homme de 57 ans, circulan
19 11 00	N . 321 Dist. 0 ()	dans le sens des adresses croissantes de la voie "DRAPIERS (des)", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	DRAPIERS (des) (VC 0000)	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 34 ans, circulant dans sens des adresses décroissantes de la voie "HOCQUET (d')" tournant à gauche, heurte un obstacle mobile.
		Bilan : 1 blessé léger.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), en intersection en T, en plein jour.
0080001 / 01778	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Lun 20/06/2011	LIMACON (du) (VC 0000 )	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
16 h 15	N°: 1 Dist: 0 ()	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 29 ans, circulant dan
	<u> </u>	le sens des adresses croissantes de la voie "JEAN DE PONTHIEU" tournant à gauche, heurte un obstacle mobile.
	JEAN DE PONTHIEU (VC 0000 )	Véh. B (1 blessé léger) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 16 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "JEAN DE PONTHIEU" dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 blessé léger.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 02946	Commune 1 (ABBEVILLE)	Par temps éblouissant et la chaussée est normale.
Jeu 20/10/2011	MARECHAL FOCH (du) (VC 0000)	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
9 h 40	N°: 43 Dist: 0 ()	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 38 ans, circulant dan le sens des adresses croissantes de la voie "MARECHAL FOCH (du)", heurte un piéton.
0(1)	252.00	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), sur carrefour giratoire, la nuit éclairage public allumé.
0080001 / 00193	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est mouillée.
Sam 22/01/2011	MAX LEJEUNE (VC 0000 )	Collision impliquant 1 véhicule et 2 piétons.
18 h 30	N°: 19 Dist: 0 ()	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 78 ans, circulant dans sens des adresses décroissantes de la voie "MAX LEJEUNE", circule en s'insérant, heurte piéton.
		j'
Sécurité publique	DEP 80	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), sur une place, la nuit éclairage public
Societies publique	<i>DEI</i> 00	allumé.
0080001 / 00005	Commune 1 (ABBEVILLE)	Par temps couvert et la chaussée est normale.
Sam 31/12/2011 (VF)	MAX LEJEUNE (VC 0000)	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
17 h 05	N°: 30 Dist: 0 ()	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 83 ans, circulant dans sens des adresses décroissantes de la voie "MAX LEJEUNE", circule sans changement de direction, heurte un piéton.
		Bilan : 1 blessé léger, dont piétons : 1 blessé léger.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public
		allumé.
0080001 / 02418	Commune 1 (ABBEVILLE)	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
Dim 21/08/2011	PAUL DELIQUE (VC 0000)	Véh. A (2 blessés hospitalisés) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 17 ans, circulan sur la voie "PAUL DELIQUE", circule sans changement de direction, heurte un obstacle fix:

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
22 h 00	N°: 1 Dist: 0 ()	Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0080001 / 02062	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Dim 24/07/2011	PRESIDENT VINCENT AURIOL (du) (VC 0000 )	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
2 h 35	N°: 33 Dist: 0 ()	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 28 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant sur la voie "PRESIDENT VINCENT AURIOL (du)", circule sans changement de direction, heurte un fossé, un talus ou une paroi rocheuse.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 02738	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Ven 23/09/2011	REPUBLIQUE (de la) (VC 0000 )	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
15 h 45	N°: 244 Dist: 0 ()	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 31 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "REPUBLIQUE (de la)", circule sans changement de direction, heurte un piéton.
		Bilan : 1 blessé léger, dont piétons : 1 blessé léger.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 03180	Commune 1 (ABBEVILLE)	Par temps couvert et la chaussée est mouillée.
Mer 23/11/2011	RIVAGE (du) (VC 0000 )	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
14 h 40	N°: 9 Dist: 0 ()	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 33 ans, circulant sur la voie "RIVAGE (du)", circule même sens même file.
		Véh. A (1 blessé hospitalisé): un scooter (<= 50 cm3), conduit par un garçon de 15 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "RIVAGE (du)", circule même sens même file, heurte un obstacle fixe sur chaussée.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, au crépuscule ou à l'aube.
0080001 / 02858	Commune 1 (ABBEVILLE)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Mar 18/10/2011	ROUVROY (de) (VC 0000 )	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
8 h 29	N°: 414 Dist: 0 ()	Véh. A (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 52 ans, circulant sur la voie "ROUVROY (de)", circule sans changement de direction, heurte un piéton.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0000368 / 00833	Commune 228 (LE CROTOY)	La chaussée est normale.
Mer 01/06/2011 (VF)	VC 0002	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
11 h 45	PR calculé 0+0000	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 51 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la VC 0002 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle mobile.
	partie rectiligne	Véh. B (1 blessé hospitalisé): une bicyclette, conduite par un homme de 77 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la VC 0002 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	pente	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, au crépuscule ou à l'aube.
0000368 / 00553	Commune 303 (FAVIERES)	La chaussée est normale.
Ven 01/04/2011	VC 0238	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
19 h 30	PR calculé 0+0000	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un quad lourd (> 50 cm3), conduit par un homme de 20 ans, circulant sur la VC 0238 , circule sans changement de direction.
	partie rectiligne	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
	plat	

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0011618 / 01199	Commune 9 (AILLY-LE-HAUT-CLOCHER)	La chaussée est mouillée.
Mar 02/10/2012	A 0016	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
5 h 00	PR calculé 157+0600	Véh. A (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 48 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un tracteur routier avec semi-remorque, conduit par un homme de 42 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0016 , circule même sens même file, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00490	Commune 344 (FRANCIERES)	La chaussée est normale.
Dim 12/08/2012	A 0016	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
14 h 00	PR calculé 162+0000	Véh. A (2 blessés hospitalisés): un véhicule léger, conduit par un homme de 61 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte une glissière en béton.
	partie rectiligne plat	Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00218	Commune 385 (GRAND-LAVIERS)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Lun 09/04/2012 (F)	A 0016	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
11 h 45	PR calculé 174+0000	Véh. A (1 blessé léger) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 45 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 , circule sans changement de direction.
	en courbe à droite bas de côte	Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, au crépuscule ou à l'aube.
0011647 / 00041	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est mouillée.
Mer 25/01/2012	A 0028	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
8 h 15	PR calculé 0+0100	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un poids lourd avec remorque(s), conduit par un homme de 30 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte une glissière métallique.
	en S plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, au crépuscule ou à l'aube.
		Bilan : 1 blessé léger.
0011647 / 00689	Commune 385 (GRAND-LAVIERS)	Par temps couvert et la chaussée est normale.
Mar 13/11/2012	A 0028	Collisions multiples impliquant 6 véhicules et pas de piéton.
7 h 45	PR calculé 2+0200	Véh. A (pas de victime) : un poids lourd avec remorque(s), conduit par un homme de 23 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction.
	partie rectiligne	Véh. F (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 48 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle fixe sur chaussée.
	plat	Véh. E (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 37 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un parapet.
		With British and the state of t
		Véh. D (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 38 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
		sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un
		sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.  Véh. C (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par une femme de 20 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un
Gendarmerie Nationale	DEP 80	sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.  Véh. C (1 blessé léger): un véhicule léger, conduit par une femme de 20 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle fixe sur chaussée.  Véh. B (pas de victime): un poids lourd avec remorque(s), conduit par un homme de 31 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle fixe sur chaussée.  Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0011647 / 00675	Commune 444 (HUCHENNEVILLE)	sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.  Véh. C (1 blessé léger): un véhicule léger, conduit par une femme de 20 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle fixe sur chaussée.  Véh. B (pas de victime): un poids lourd avec remorque(s), conduit par un homme de 31 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle fixe sur chaussée.  Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.  La chaussée est normale.
		sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.  Véh. C (1 blessé léger): un véhicule léger, conduit par une femme de 20 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle fixe sur chaussée.  Véh. B (pas de victime): un poids lourd avec remorque(s), conduit par un homme de 31 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle fixe sur chaussée.  Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.  La chaussée est normale.  Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé léger): un tracteur routier avec semi-remorque, conduit par un homme de 27 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0028 , circule sans changement de
0011647 / 00675 Jeu 08/11/2012	Commune 444 (HUCHENNEVILLE) A 0028 PR calculé 9+0700 partie rectiligne	sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.  Véh. C (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par une femme de 20 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle fixe sur chaussée.  Véh. B (pas de victime) : un poids lourd avec remorque(s), conduit par un homme de 31 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle fixe sur chaussée.  Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.  La chaussée est normale.  Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé léger) : un tracteur routier avec semi-remorque, conduit par un homme de 27
0011647 / 00675 Jeu 08/11/2012 5 h 00	Commune 444 (HUCHENNEVILLE) A 0028 PR calculé 9+0700 partie rectiligne plat	sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.  Véh. C (1 blessé léger): un véhicule léger, conduit par une femme de 20 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle fixe sur chaussée.  Véh. B (pas de victime): un poids lourd avec remorque(s), conduit par un homme de 31 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle fixe sur chaussée.  Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.  La chaussée est normale.  Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé léger): un tracteur routier avec semi-remorque, conduit par un homme de 27 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte une glissière en béton.  Bilan: 1 blessé léger.
0011647 / 00675 Jeu 08/11/2012 5 h 00	Commune 444 (HUCHENNEVILLE) A 0028 PR calculé 9+0700  partie rectiligne plat DEP 80	sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.  Véh. C (1 blessé léger): un véhicule léger, conduit par une femme de 20 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle fixe sur chaussée.  Véh. B (pas de victime): un poids lourd avec remorque(s), conduit par un homme de 31 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle fixe sur chaussée.  Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.  La chaussée est normale.  Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé léger): un tracteur routier avec semi-remorque, conduit par un homme de 27 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte une glissière en béton.  Bilan: 1 blessé léger.
0011647 / 00675 Jeu 08/11/2012 5 h 00 Gendarmerie Nationale 0015326 / 04704	Commune 444 (HUCHENNEVILLE) A 0028 PR calculé 9+0700  partie rectiligne plat DEP 80  Commune 385 (GRAND-LAVIERS)	sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.  Véh. C (1 blessé léger): un véhicule léger, conduit par une femme de 20 ans, circulant dans l sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle fixe sur chaussée.  Véh. B (pas de victime): un poids lourd avec remorque(s), conduit par un homme de 31 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle fixe sur chaussée.  Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.  La chaussée est normale.  Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé léger): un tracteur routier avec semi-remorque, conduit par un homme de 27 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte une glissière en béton.  Bilan: 1 blessé léger.  Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.
0011647 / 00675 Jeu 08/11/2012 5 h 00	Commune 444 (HUCHENNEVILLE) A 0028 PR calculé 9+0700  partie rectiligne plat DEP 80	sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.  Véh. C (1 blessé léger): un véhicule léger, conduit par une femme de 20 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle fixe sur chaussée.  Véh. B (pas de victime): un poids lourd avec remorque(s), conduit par un homme de 31 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle fixe sur chaussée.  Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.  La chaussée est normale.  Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé léger): un tracteur routier avec semi-remorque, conduit par un homme de 27 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte une glissière en béton.  Bilan: 1 blessé léger.
0011647 / 00675 Jeu 08/11/2012 5 h 00 Gendarmerie Nationale 0015326 / 04704 Lun 24/12/2012 (VF)	Commune 444 (HUCHENNEVILLE) A 0028 PR calculé 9+0700  partie rectiligne plat DEP 80 Commune 385 (GRAND-LAVIERS) Autr 0000	sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.  Véh. C (1 blessé léger): un véhicule léger, conduit par une femme de 20 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle fixe sur chaussée.  Véh. B (pas de victime): un poids lourd avec remorque(s), conduit par un homme de 31 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle fixe sur chaussée.  Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.  La chaussée est normale.  Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé léger): un tracteur routier avec semi-remorque, conduit par un homme de 27 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte une glissière en béton.  Bilan: 1 blessé léger.  Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.  Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.  Véh. A (pas de victime): un autocar, conduit par une femme de 47 ans, circulant sur la Autr

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
0015330 / 00106	Commune 205 (CONDE-FOLIE)	La chaussée est normale.
Sam 14/01/2012	RD 0003	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
20 h 30	PR calculé 11+0800	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 25 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0003 , circule même sens même file, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 33 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0003 , circule même sens même file.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, en plein jour.
0015327 / 05569	Commune 308 (FEUQUIERES-EN-VIMEU)	La chaussée est normale.
Ven 29/06/2012	RD 0029	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
12 h 15	PR calculé 29+0742	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 30 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0029 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.
	en courbe à gauche	Véh. B (1 tué) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 25 ans, circulant su la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	sommet de côte VC 0000	Bilan : 1 tué.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0080001 / 00161	Commune 4 (APPEL/III I F)	La chaussée est normale.
Dim 15/01/2012	Commune 1 (ABBEVILLE) MENCHECOURT (de) (RD 0040 )	La chaussee est normale.  Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
6 h 30	N°: 310 Dist: 0 (PR calculé 11+0000)	Véh. A (1 tué): un véhicule léger, conduit par un homme de 27 ans, circulant dans le sens de adresses croissantes de la voie "MENCHECOURT (de)", circule sans changement de direction, heurte un arbre.
		Bilan : 1 tué.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 02430	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Mar 31/07/2012	MENCHECOURT (de) (RD 0040)	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
14 h 45	N°: 89 Dist: 0 (PR calculé 12+0161)	Véh. A (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 59 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "MENCHECOURT (de)", circule sans changement de direction, heurte un piéton.
		Bilan : 1 blessé léger, dont piétons : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.
0015326 / 03647	Commune 281 (ERGNIES)	La chaussée est normale.
Ven 07/09/2012	RD 0046	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
8 h 45	PR calculé 3+0070	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 34 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0046 , circule sans changement de direction, heurte un piéton.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0015326 / 03881	Commune 171 (CAOURS)	La chaussée est normale.
Lun 01/10/2012 13 h 45	RD 0082 PR calculé 3+0220	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 21 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0082 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 43 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0082 , circule en faisant demi-tour sur la chaussée, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, au crépuscule ou à l'aube.
0015327 / 07831	Commune 161 (CAHON)	En présence de brouillard ou de fumée et la chaussée est mouillée.
Mar 23/10/2012	RD 0086	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
18 h 00	PR calculé 14+0462	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 61 ans, circulant sur la VC 0000 tournant à droite, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0086 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	pente	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	VC 0000 DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0015327 / 08820	Commune 182 (CAYEUX-SUR-MER)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Dim 16/12/2012	RD 0102	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
. 184.6	partie rectiligne	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 35 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0102 , circule même sens même file, heurte un autre véhicule.
	non renseigné	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000368 / 00989	Commune 228 (LE CROTOY)	La chaussée est normale.
Jeu 29/03/2012	RD 0104	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
22 h 00	PR calculé 1+0900	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 25 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0104 , circule sans changement de direction, heurte un véhicule en stationnement.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0015326 / 04693	Commune 380 (GORENFLOS)	Il pleut fortement et la chaussée est inondée.
Sam 22/12/2012	RD 0108	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
18 h 00	PR calculé 13+0500	Véh. A (2 blessés légers) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 38 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0108 , circule sans changement de direction.
	partie rectiligne plat	Bilan : 2 blessés légers.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, la nuit sans éclairage public.
0015326 / 04751	Commune 215 (COULONVILLERS)	La chaussée est mouillée.
Sam 29/12/2012	RD 0108	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
21 h 45	PR calculé 8+0792	Véh. B (pas de victime) : un tracteur routier avec semi-remorque, conduit par un homme de 5 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0925 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 18 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0108 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule.
	plat RD 0925	Bilan : 1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, la nuit sans éclairage public.
2045000 400500		
0015326 / 03589	Commune 76 (BEHEN)	La chaussée est normale.
Sam 01/09/2012	RD 0173	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
0 h 01	PR calculé 14+0330	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 45 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0173 , circule sans changement de direction, heurte un arbre.
	en courbe à gauche plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, la nuit sans éclairage public.
0015326 / 03942	Commune 147 (BUIGNY-L'ABBE)	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
Lun 08/10/2012	RD 0183	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 24 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 1001 , circule sans changement de direction.
5 h 45	PR calculé 3+0650	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 28 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0183 , circule en s'insérant, heurte un autre véhicule.
	non renseigné non renseigné	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	RD 1001 DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
I		Accident nors aggiomeration, nors intersection, la nuit sans éclairage public.  Il pleut fortement et la chaussée est mouillée.
0015328 / 04771 Lun 31/12/2012 (VF)	Commune 228 (LE CROTOY) RD 0204	Il pleut fortement et la chaussee est mouillee.  Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
21 h 15	PR calculé 0+0900	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 20 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil d'infraction), circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0204 , circule sans changement de direction, heurte un mur.
	en courbe à gauche	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	plat DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), sur carrefour giratoire, en plein jour.
0015327 / 05296	Commune 368 (FRIVILLE-ESCARBOTIN)	La chaussée est normale.
Sam 16/06/2012	RD 0229	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
13 h 45	PR calculé 6+0605	Véh. A (1 blessé léger) : un scooter (<= 50 cm3), conduit par un garçon de 14 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0229 tournant à gauche, heurte un autre véhicule
	en courbe à gauche	Véh. B (pas de victime) : un autobus (transport scolaire), conduit par un homme de 44 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0229 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0000364 / 00161	Commune 96 (BETHENCOURT-SUR-MER)	Lors d'un vent fort ou d'une tempête et la chaussée est normale.
Ven 06/01/2012	RD 0229	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
1 h 15	PR calculé 9+0000	Véh. A (1 blessé hospitalisé): un scooter (<= 50 cm3), conduit par un homme de 35 ans (do l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 022 déporté à droite, heurte un véhicule en stationnement.
	partie rectiligne pente	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000360 / 01706	Commune 76 (BEHEN)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Dim 22/04/2012	RD 0928	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
3 h 30	PR calculé 15+0100	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 21 ans, circulant dans sens des PR décroissants de la RD 0928 , circule sans changement de direction, heurte u piéton.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000368 / 01737	Commune 133 (BRAILLY-CORNEHOTTE)	La chaussée est normale.
Ven 27/04/2012	RD 0928	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
16 h 15	PR calculé 43+0050	Véh. B (pas de victime): un tracteur routier avec semi-remorque, conduit par un homme de ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0928 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	en courbe à droite	Véh. A (1 tué) : un véhicule léger, conduit par un homme de 23 ans, circulant dans le sens de PR décroissants de la RD 0928 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
	sommet de côte	Bilan : 1 tué.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, en plein jour.
0015328 / 03724	Commune 396 (GUESCHART)	La chaussée est normale.
Sam 15/09/2012	RD 0938	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
18 h 15	PR calculé 63+0209	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 18 ans, circulant dans sens des PR décroissants de la RD 0938 A traversant la chaussée, heurte un autre véhiculant de la RD 0938 A traversant la chaussée, heurte un autre véhiculant de la RD 0938 A traversant la chaussée, heurte un autre véhiculant de la RD 0938 A traversant la chaussée, heurte un autre véhiculant de la RD 0938 A traversant la chaussée, heurte un autre véhiculant de la RD 0938 A traversant la chaussée, heurte un autre véhiculant de la RD 0938 A traversant la chaussée, heurte un autre véhiculant de la RD 0938 A traversant la chaussée, heurte un autre véhiculant de la RD 0938 A traversant la chaussée, heurte un autre véhiculant de la RD 0938 A traversant la chaussée, heurte un autre véhiculant de la RD 0938 A traversant la chaussée, heurte un autre véhiculant de la RD 0938 A traversant la chaussée, heurte un autre véhiculant de la RD 0938 A traversant la chaussée, heurte un autre véhiculant de la RD 0938 A traversant la chaussée, heurte un autre véhiculant de la RD 0938 A traversant la chaussée, heurte un autre véhiculant la RD 0938 A traversant la chaussée, heurte un autre véhiculant la RD 0938 A traversant la chaussée de la RD 0938 A traversant
	en courbe à droite	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 20 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0938 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
O and a marks Nationals	RD 0938 A	A stident how and or for the province of the state of the
Gendarmerie Nationale 0015328 / 03340	DEP 80 Commune 303 (FAVIERES)	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.
Dim 12/08/2012	RD 0940	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
12 h 45	PR calculé 31+0000	Véh. A (1 blessé léger) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 28 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 en manoeuvre d'évitement, heur un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 38 ans, circulant dans sens des PR décroissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction.
Sécurité publique	plat DEP 80	Bilan : 1 blessé léger.  Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public
Joseph Publique	DEI 00	allumé.
0080001 / 02566	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Mer 19/09/2012	AMIENS (d') (RD 1001)	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
21 h 50	N°: 118 Dist: 0 (PR calculé 68+0400)	Véh. A (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 26 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "AMIENS (d')", circule sans changement de direction, heurte un véhicule en stationnement.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage publi allumé.
0080001 / 02798	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est mouillée.
Sam 06/10/2012	REPUBLIQUE (de la) (RD 1001)	Collision impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
23 h 50	N°: 188 Dist: 0 (PR calculé 69+1050)	Véh. B (1 blessé léger): un véhicule léger, conduit par une femme de 60 ans, circulant dans sens des adresses croissantes de la voie "REPUBLIQUE (de la)" en manoeuvre de stationnement, heurte un poteau.
		Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 22 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "REPUBLIQUE (de la)" , circule même sens même file, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015328 / 04332	Commune 149 (BUIGNY-SAINT-MACLOU)	La chaussée est mouillée.
Sam 10/11/2012 (VF)	RD 1001	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.

Unité / N° PV Date	Routes ou voies	Circonstances
Heure 9 h 15	PR calculé 72+0780	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 62 ans, circula dans le sens des PR décroissants de la RD 1001 , circule à contresens, heurte un autre
	partie rectiligne	véhicule.  Véh. B (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 60 ans, circulant
	, ,	dans le sens des PR croissants de la RD 1001 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	non renseigné	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, la nuit avec éclairage public no allumé.
0000368 / 00971	Commune 422 (HAUTVILLERS-OUVILLE)	La chaussée est normale.
Jeu 29/03/2012	RD 1001	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
5 h 15	PR calculé 76+0800	Véh. B (pas de victime): un poids lourd avec remorque(s), conduit par un homme de 56 ans circulant dans le sens des PR croissants de la RD 1001 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 32 ans, circular dans le sens des PR décroissants de la RD 1001 en manoeuvre d'évitement, heurte un véhicule en stationnement et un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015326 / 04647	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est mouillée.
Lun 17/12/2012	RD 4925	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
16 h 45	PR calculé 0+0150	Véh. B (2 blessés légers) : un véhicule léger, conduit par un homme de 72 ans, circulant da le sens des PR croissants de la RD 4925 , circule sans changement de direction, heurte u autre véhicule.
	en courbe à gauche	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 58 ans, circulant dan le sens des PR croissants de la RD 4925 , circule en s'insérant, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 2 blessés légers.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0000364 / 06033	Commune 308 (FEUQUIERES-EN-VIMEU)	La chaussée est normale.
Jeu 19/07/2012	VC 0000	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
20 h 15	PR calculé 0+0000	Véh. A (1 tué): un scooter (<= 50 cm3), conduit par un homme de 30 ans, circulant sur la \ 0000 , heurte un poteau.
	en courbe à gauche plat	Bilan : 1 tué.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015327 / 06367	Commune 29 (ARREST)	La chaussée est normale.
Lun 06/08/2012	VC 0000	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
12 h 45	PR calculé 0+0000	Véh. B (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par un homme de 51 ans, circulan sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 31 ans, circulant sur l VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0015327 / 08170	Commune 345 (FRANLEU)	Par temps couvert et la chaussée est mouillée.
Dim 11/11/2012 (F)	VC 0000	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
17 h 45	PR calculé 0+0000	Véh. A (2 blessés hospitalisés) : un véhicule léger, conduit par un homme de 70 ans, circule sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 60 ans, circulant sur VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
ı		Billion of Albert for heavy to the control of the
	plat	Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	plat DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.
Gendarmerie Nationale 0015328 / 01356	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.
0015328 / 01356	DEP 80 Commune 167 (CANCHY)	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale.
0015328 / 01356 Sam 14/04/2012	DEP 80 Commune 167 (CANCHY)	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.  Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 65 ans, circulant sur la VC 0000 en manoeuvre d'évitement, heurte un autre véhicule.
0015328 / 01356 Sam 14/04/2012	DEP 80 Commune 167 (CANCHY) VC 0000	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.  Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 65 ans, circulant sur la VC 0000 en manoeuvre d'évitement, heurte un autre véhicule.  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par une femme de 50 ans, circulant sur
0015328 / 01356 Sam 14/04/2012 15 h 30	DEP 80 Commune 167 (CANCHY) VC 0000  partie rectiligne	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.  Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 65 ans, circulant sur la VC 0000 en manoeuvre d'évitement, heurte un autre véhicule.  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par une femme de 50 ans, circulant sur VC 0000 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule.
0015328 / 01356 Sam 14/04/2012 15 h 30	DEP 80 Commune 167 (CANCHY) VC 0000  partie rectiligne plat	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.  Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 65 ans, circulant sur la VC 0000 en manoeuvre d'évitement, heurte un autre véhicule.  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par une femme de 50 ans, circulant sur VC 0000 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule.  Bilan: 1 blessé hospitalisé.
0015328 / 01356 Sam 14/04/2012 15 h 30 Gendarmerie Nationale	DEP 80 Commune 167 (CANCHY) VC 0000  partie rectiligne plat DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.  Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 65 ans, circulant sur la VC 0000 en manoeuvre d'évitement, heurte un autre véhicule.  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par une femme de 50 ans, circulant sur VC 0000 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule.  Bilan: 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), en intersection en T, en plein jour.
Sam 14/04/2012 15 h 30 Gendarmerie Nationale 0000364 / 03972	DEP 80 Commune 167 (CANCHY) VC 0000  partie rectiligne plat DEP 80 Commune 360 (FRESSENNEVILLE)	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.  Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 65 ans, circulant sur la VC 0000 en manoeuvre d'évitement, heurte un autre véhicule.  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par une femme de 50 ans, circulant sur VC 0000 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule.  Bilan: 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), en intersection en T, en plein jour.  La chaussée est normale.
0015328 / 01356 Sam 14/04/2012 15 h 30 Gendarmerie Nationale 0000364 / 03972 Mer 16/05/2012 (VF)	DEP 80 Commune 167 (CANCHY) VC 0000  partie rectiligne plat DEP 80 Commune 360 (FRESSENNEVILLE) VC 0000	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.  Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 65 ans, circulant sur la VC 0000 en manoeuvre d'évitement, heurte un autre véhicule.  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par une femme de 50 ans, circulant sur VC 0000 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule.  Bilan: 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), en intersection en T, en plein jour.  La chaussée est normale.  Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par une femme de 81 ans, circulant dar

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
	VC 0000	
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 00848	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Jeu 29/03/2012	ABREUVOIR (L') (VC 0000 )	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
16 h 05	N°: 23 Dist: 0 ()	Véh. A (1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un
10 11 00	N : 25 5151. 0 ()	homme de 24 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "ABREUVOIR (L')", circule sans changement de direction.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), sur une place, en plein jour.
0080001 / 02540	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Sam 15/09/2012	CLEMENCEAU (VC 0000)	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
14 h 40	N°: 4 Dist: 0 ()	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 21 ans, circulant sur la voie "CLEMENCEAU" tournant à gauche, heurte un piéton.
	CLEMENCEAU (Stat 0000)	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 02647	Commune 1 (ABBEVILLE)	Il pleut fortement et la chaussée est mouillée.
Lun 24/09/2012	DOULLENS (de) (VC 0000)	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
13 h 35	N°: 49 Dist: 0 ()	Véh. A (1 blessé léger) : une voiturette ou tricycle à moteur, conduite par une femme de 59 ans, circulant sur la voie "DOULLENS (de)" traversant la chaussée, heurte un autre véhicule.
		Véh. B (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 19 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "DOULLENS (de)", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 blessé léger.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 01899	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Lun 25/06/2012	PILORI (du) (VC 0000 )	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et 1 piéton.
16 h 45	N°: 05 Dist: 0 ()	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 22 ans, circulant dans le
		sens des adresses croissantes de la voie "PILORI (du)" à l'arrêt, heurte un piéton.
		Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 18 ans, circulant sur la voie "PILORI (du)" , circule en s'insérant, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public
Securite publique	DEI 00	allumé.
0080001 / 02971	Commune 1 (ABBEVILLE)	Il pleut fortement et la chaussée est mouillée.
Jeu 01/11/2012 (F)	PLACE DU PILORI (VC 0000 )	Collision impliquant 1 véhicule et 2 piétons.
19 h 25	N°: 1 Dist: 0 (PR calculé 0+0000)	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 25 ans, circulant sur la voie "PLACE DU PILORI", circule sans changement de direction, heurte un piéton.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger, dont piétons : 1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), en intersection en T, en plein jour.
0080001 / 00586	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Mar 28/02/2012	PRESIDENT ROBERT SCHUMAN (du) (VC 0000	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
	)	
9 h 05	N°: 18 Dist: 0 ()	Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 47 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "PRESIDENT ROBERT SCHUMAN (du)" tournant à gauche, heurte un autre véhicule.
	VENTOSE (VC 0000)	Véh. B (1 blessé léger) : une voiturette ou tricycle à moteur, conduite par une femme de 58 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "VENTOSE", heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 blessé léger.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), en intersection en T, en plein jour.
0080001 / 00514	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Mer 22/02/2012	` '	
9 h 50	SAINT-GILLES (VC 0000 ) N°: 37 Dist: 0 ()	Sans collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 25 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "SAINT-GILLES", circule sans changement de direction, heurte un piéton.
	A BODEL 11 - 1 - 1 - 1	
	A BOREL (Autr 0000 )	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00023	Commune 9 (AILLY-LE-HAUT-CLOCHER)	La chaussée est verglacée.
Sam 26/01/2013	A 0016	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
8 h 30	PR calculé 158+0600	Véh. A (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 35 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 , circule même sens même file, heurte un obstacle fixe sur chaussée et un piéton.
	en courbe à gauche plat	Bilan : 1 tué, dont piétons : 1 tué.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00109	Commune 344 (FRANCIERES)	La chaussée est normale.
Dim 31/03/2013 (F)	A 0016	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
9 h 00	PR calculé 161+0400	Véh. A (2 blessés légers) : un véhicule léger, conduit par un homme de 23 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016, circule sans changement de direction, heurte une glissière métallique.
	partie rectiligne non renseigné	Bilan : 2 blessés légers.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0015328 / 03502	Commune 222 (CRECY-EN-PONTHIEU)	Par temps couvert et la chaussée est normale.
Ven 20/12/2013	RD 0012	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
4 h 45	PR calculé 51+0600	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 53 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0012 , circule sans changement de direction, heurte un piéton.
	partie rectiligne pente	Bilan : 1 tué, dont piétons : 1 tué.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0015327 / 05044	Commune 96 (BETHENCOURT-SUR-MER)	Par temps couvert et la chaussée est normale.
Jeu 10/10/2013	RD 0019	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
7 h 00	PR calculé 5+0140	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 25 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0019 , circule sans changement de direction, heurte un véhicule en stationnement et un autre véhicule.
	en courbe à droite	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 20 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0019 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan: 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, en plein jour.
0015327 / 04241	Commune 308 (FEUQUIERES-EN-VIMEU)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Sam 24/08/2013	RD 0029	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
17 h 30	PR calculé 29+0044	Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 18 ans, circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par un homme de 76 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0029 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat VC 0000	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, au crépuscule ou à l'aube.
0015326 / 02777	Commune 385 (GRAND-LAVIERS)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Mer 25/12/2013 (F)	RD 0040	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
17 h 45	PR calculé 9+0500	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 49 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0040 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 82 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0040 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, en plein jour.
0015328 / 01195	Commune 327 (FONTAINE-SUR-MAYE)	La chaussée est normale.
Mar 07/05/2013 (VF)	RD 0056	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
9 h 30	PR calculé 3+0820	Véh. A (pas de victime) : un poids lourd (> 7,5t), conduit par un homme de 51 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0928 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 60 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0056 traversant la chaussée.
	plat RD 0928	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, en plein jour.
0000360 / 02074	Commune 380 (GORENFLOS)	La chaussée est normale.
Mar 24/09/2013	RD 0066	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
16 h 00	PR calculé 1+0585	Véh. B (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par une femme de 33 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0108 , circule sans changement de direction,

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
	non renseigné	Véh. A (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 20 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0066 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	non renseigné RD 0108	Bilan : 1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015327 / 05519	Commune 182 (CAYEUX-SUR-MER)	Lors d'un vent fort ou d'une tempête et la chaussée est normale.
Dim 10/11/2013 (VF)	RD 0102	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
14 h 45	PR calculé 8+0400	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une bicyclette, conduite par un homme de 30 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0102 , circule sans changement de direction.
	partie rectiligne	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
	plat	
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0015330 / 00418	Commune 205 (CONDE-FOLIE)	La chaussée est normale.
Ven 15/02/2013	RD 0216	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
21 h 00	PR calculé 20+0000	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0216 , circule sans changement de direction, heurte un piéton, véhicule en fuite.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé léger, dont piétons : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0015327 / 03641	Commune 360 (FRESSENNEVILLE)	La chaussée est normale.
Ven 26/07/2013	RD 0229	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
12 h 45	PR calculé 3+0200	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un scooter (<= 50 cm3), conduit par un homme de 18 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0229 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 83 ans, circulant dans les sens des PR croissants de la RD 0229 , circule en s'insérant, heurte un véhicule en stationnement.
	bas de côte	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0015327 / 02372	Commune 368 (FRIVILLE-ESCARBOTIN)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Lun 13/05/2013	RD 0229	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
9 h 15	PR calculé 6+0000	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 25 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0229 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 67 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0229 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.
	has do câto	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	bas de côte  DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015326 / 01524		La chaussée est normale.
Ven 05/07/2013	Commune 171 (CAOURS) RD 0482	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
13 h 00	PR calculé 1+0350	Véh. A (1 tué): une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 45 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0482 , circule sans changement de direction,
	partie rectiligne	heurte un poteau.  Bilan: 1 tué.
Oandama - : N	plat	Assidant as application (de FOA ) 0.000 b ) beautiful.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0000360 / 01919	Commune 268 (EPAGNE-EPAGNETTE)	La chaussée est normale.
Mar 03/09/2013 14 h 45	RD 0901 PR calculé 44+0600	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (pas de victime): un poids lourd (<= 7,5t), conduit par un homme de 39 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0901 tournant à gauche, heurte un autre véhicule
	partie rectiligne	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un scooter (<= 50 cm3), conduit par un homme de 23 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0901 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.
	non renseigné	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 02346	Commune 1 (ABBEVILLE)	Par temps éblouissant et la chaussée est normale.
Jeu 05/09/2013	ROUVROY (de) (RD 0925)	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
9 h 15	N°: 110 Dist: 0 (PR calculé 27+0000)	Véh. A (pas de victime): un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 52 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "ROUVROY (de)", circule sans changemer de direction, heurte un piéton.
		Bilan : 1 blessé léger, dont piétons : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, la nuit sans éclairage public.
0015328 / 03423	Commune 133 (BRAILLY-CORNEHOTTE)	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
Jeu 12/12/2013	RD 0928	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 25 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0938 traversant la chaussée, heurte un autre

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
9 h 30	PR calculé 42+0156	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 31 ans, circulant dans sens des PR décroissants de la RD 0928 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
	plat	
O and a second a Matter als	RD 0938	A side of the second of the first base in the second of th
Gendarmerie Nationale 0015326 / 01178	DEP 80 Commune 19 (ALLERY)	Accident hors agglomération, hors intersection, au crépuscule ou à l'aube.  La chaussée est mouillée.
Dim 19/05/2013 (F)	RD 0936	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
19 h 15	PR calculé 18+0150	Véh. A (1 tué) : un véhicule léger, conduit par un homme de 54 ans (dont l'alcoolémie dépass le seuil du délit), circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0936 , circule sans changement de direction, heurte une glissière métallique.
	partie rectiligne	Véh. B (3 blessés hospitalisés) : un véhicule léger, conduit par une femme de 49 ans, circula dans le sens des PR croissants de la RD 0936 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 tué, 3 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015328 / 00427	Commune 222 (CRECY-EN-PONTHIEU)	La chaussée est normale.
Sam 16/02/2013 15 h 00	RD 0938 PR calculé 75+0485	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé): un véhicule utilitaire (pompier), conduit par un homme de 59 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0938 dépassant à gauche, heur un fossé, un talus ou une paroi rocheuse.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, en plein jour.
0015328 / 01559	Commune 30 (ARRY)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Jeu 13/06/2013	RD 0938	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
14 h 00	PR calculé 83+0630	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 63 ans, circulant dans sens des PR croissants de la RD 0938 tournant à droite, heurte un autre véhicule.
	en courbe à droite	Véh. A (1 tué) : un véhicule léger, conduit par une femme de 74 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 1001 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	sommet de côte RD 1001	Bilan : 1 tué.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0015328 / 03566	Commune 30 (ARRY)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Ven 27/12/2013	RD 0938	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
17 h 30	PR calculé 86+0700	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 43 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0938 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (1 tué) : une bicyclette, conduite par un homme de 42 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0938 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 tué.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0015328 / 03053 Sam 02/11/2013	Commune 303 (FAVIERES) RD 0940	Il pleut fortement et la chaussée est mouillée. Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
3 h 15	PR calculé 31+0650	Véh. A (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par un homme de 22 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil d'infraction), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940, circule sans changement de direction.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 01497	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Mer 12/06/2013	PRESIDENT VINCENT AURIOL (du) (RD 1001)	Collision impliquant 1 véhicule et 2 piétons.
12 h 25	N°: 8 Dist: 0 (PR calculé 67+0550)	Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 75 ans, circulant dans sens des adresses croissantes de la voie "PRESIDENT VINCENT AURIOL (du)", circule sans changement de direction, heurte un piéton.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger, dont piétons : 1 blessé hospitalisé, 1 blessé lége
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), en intersection à plus de quatre branche en plein jour.
0080001 / 01473	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Lun 25/02/2013	GENERAL LECLERC (du) (RD 1001)	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
14 h 45	N°: 124 Dist: 0 (PR calculé 68+0834)	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 76 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "GENERAL LECLERC (du)" tournant à gauche heurte un autre véhicule.
	RUE DU 128 éme R.I. (VC 0000 )	Véh. B (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 56 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "GENERAL LECLERC (du)", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
пеше		
0(	DED 00	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0080001 / 00358	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Mar 12/02/2013	REPUBLIQUE (de la) (RD 1001)	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
18 h 30	N°: 124 Dist: 0 (PR calculé 69+1050)	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 80 ans, circulant dans sens des adresses croissantes de la voie "REPUBLIQUE (de la)" changeant de file à gauche heurte un piéton.
01	DED 00	Bilan : 1 blessé léger, dont piétons : 1 blessé léger.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 01698 Dim 07/07/2013	Commune 1 (ABBEVILLE) REPUBLIQUE (de la) (RD 1001)	La chaussée est normale.  Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
21 h 30	N°: 180 Dist: 0 (PR calculé 69+1300)	Véh. B (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 52 ans, circulant dans sens des adresses décroissantes de la voie "REPUBLIQUE (de la)", circule sans changeme de direction.
		Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 65 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "REPUBLIQUE (de la)", circule en s'insérant, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public
0000001 / 00000	0	allumé.
0080001 / 02376 Lun 23/09/2013	Commune 1 (ABBEVILLE) REPUBLIQUE (de la) (RD 1001)	La chaussée est normale.  Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
19 h 30	N°: 54 Dist: 0 (PR calculé 69+0630)	Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par une femme de 25 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "REPUBLIQUE (de la)", circule en faisant demi-tour sur la chaussée, heurte un autre véhicule.
		Véh. B (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 24 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "REPUBLIQUE (de la)", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), en plein jour.
0080001 / 01391	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Mer 05/06/2013	JUSTICE (de la) (RD 1001)	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
20 h 10	N°: 231 Dist: 0 (PR calculé 71+0198)	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 50 ans, circulant dans sens des adresses décroissantes de la voie "JUSTICE (de la)", circule même sens même fi heurte un mur et un autre véhicule.
		Véh. B (1 tué) : un véhicule léger, conduit par un homme de 65 ans (dont l'alcoolémie dépass le seuil du délit), circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "JUSTICE (de la)" en manoeuvre d'évitement, heurte un îlot, un refuge ou une borne haute et un autre véhicule.
		Bilan : 1 tué.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, en plein jour.
0015328 / 03266	Commune 149 (BUIGNY-SAINT-MACLOU)	La chaussée est normale.
Mer 27/11/2013 14 h 15	RD 1001 PR calculé 74+0689	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
14 11 15	PR calcule 74+0009	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 26 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 1001 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 69 ans, circulant sur la VC 0002 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
	VC 0002	
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0015327 / 00354 Mar 15/01/2013	Commune 368 (FRIVILLE-ESCARBOTIN)  VC 0000	La chaussée est normale.  Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
13 h 45	PR calculé 0+0000	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un scooter (<= 50 cm3), conduit par un homme de 16 ans, circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction sort de la chaussée.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0015327 / 00468	Commune 345 (FRANLEU)	Il neige ou il grêle et la chaussée est enneigée.
Sam 19/01/2013	VC 0000	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
11 h 00	PR calculé 0+0000	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 51 ans, circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un piéton.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale		Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour
Gendarmerie Nationale 0015326 / 01096	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.
Gendarmerie Nationale 0015326 / 01096 Ven 10/05/2013		
0015326 / 01096	DEP 80 Commune 251 (DOUDELAINVILLE)	La chaussée est normale.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
	plat	
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.
0015327 / 02784	Commune 287 (ESTREBOEUF)	La chaussée est normale.
Ven 07/06/2013	VC 0000	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
10 h 10	PR calculé 0+0000	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 33 ans, circulant dans le
10 11 10	T T Gallouid 0 - 0000	sens des PR croissants de la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 31 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la VC 0000 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015327 / 04472	Commune 110 (BOISMONT)	La chaussée est normale.
Sam 07/09/2013	VC 0000	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
15 h 15	PR calculé 0+0000	Véh. B (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par un homme de 32 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 26 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil d'infraction), circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0015327 / 06104	Commune 368 (FRIVILLE-ESCARBOTIN)	La chaussée est normale.
Mar 17/12/2013	VC 0000	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
1 h 00	PR calculé 0+0000	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un scooter (<= 50 cm3), conduit par un homme de 23 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un véhicule en stationnement.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), sur carrefour giratoire, en plein jour.
0080001 / 00094	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Mer 18/12/2013	JEAN JAURES (VC 0000 )	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
13 h 35	N°: 1 Dist: 0 ()	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : une bicyclette, conduite par un homme de 51 ans, circulant sur la voie "CORDELIERS (des)" traversant la chaussée sort de la chaussée.
	CORDELIERS (des) (VC 0000 )	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 51 ans, circulant sur la voie "JEAN JAURES", circule en s'insérant, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), en intersection en T, en plein jour.
0080001 / 02399	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Mer 18/09/2013	JEAN JAURES (VC 0000 )	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
16 h 45	N°: 24 Dist: 0 ()	Véh. A (1 blessé léger) : une bicyclette, conduite par un homme de 35 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "JEAN JAURES", circule sans changement de direction.
	JEAN JAURES (Stat 0000 )	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 67 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "JEAN JAURES" à l'arrêt, heurte un obstacle mobile.
		Bilan : 1 blessé léger.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), en intersection en X, en plein jour.
pasiiquo	]	and the second s
0080001 / 02662	İ	
	Commune 1 (ABBEVII I F)	La chaussée est normale.
Mar 22/10/2013	Commune 1 (ABBEVILLE) PRESIDENT ROBERT SCHUMAN (du) (VC 0000 )	La chaussée est normale.  Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
Mar 22/10/2013 13 h 25	` '	
	PRESIDENT ROBERT SCHUMAN (du) (VC 0000	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 41 ans, circulant sur la voie "PRESIDENT ROBERT SCHUMAN (du)", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 32 ans, circulant sur la voie "THERMIDOR", circule en s'insérant, heurte un autre véhicule.
	PRESIDENT ROBERT SCHUMAN (du) (VC 0000 )  N°: 23 Dist: 0 (C) ()	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 41 ans, circulant sur la voie "PRESIDENT ROBERT SCHUMAN (du)", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 32 ans, circulant sur la
13 h 25 Sécurité publique	PRESIDENT ROBERT SCHUMAN (du) (VC 0000 )  N°: 23 Dist: 0 (C) ()  THERMIDOR (VC 0000 )  DEP 80	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 41 ans, circulant sur la voie "PRESIDENT ROBERT SCHUMAN (du)", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 32 ans, circulant sur la voie "THERMIDOR", circule en s'insérant, heurte un autre véhicule.  Bilan: 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
13 h 25	PRESIDENT ROBERT SCHUMAN (du) (VC 0000 )  N°: 23 Dist: 0 (C) ()  THERMIDOR (VC 0000 )	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 41 ans, circulant sur la voie "PRESIDENT ROBERT SCHUMAN (du)", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 32 ans, circulant sur la voie "THERMIDOR", circule en s'insérant, heurte un autre véhicule.  Bilan: 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public
13 h 25  Sécurité publique  0080001 / 02720  Dim 27/10/2013	PRESIDENT ROBERT SCHUMAN (du) (VC 0000 )  N°: 23 Dist: 0 (C) ()  THERMIDOR (VC 0000 )  DEP 80  Commune 1 (ABBEVILLE)  SAINT-GILLES (VC 0000 )	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 41 ans, circulant sur la voie "PRESIDENT ROBERT SCHUMAN (du)", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 32 ans, circulant sur la voie "THERMIDOR", circule en s'insérant, heurte un autre véhicule.  Bilan: 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.  Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par un homme de 31 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil d'infraction), circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "SAINT-GILLES", circule à contresens.
13 h 25  Sécurité publique  0080001 / 02720	PRESIDENT ROBERT SCHUMAN (du) (VC 0000 )  N°: 23 Dist: 0 (C) ()  THERMIDOR (VC 0000 )  DEP 80  Commune 1 (ABBEVILLE)	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 41 ans, circulant sur la voie "PRESIDENT ROBERT SCHUMAN (du)", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 32 ans, circulant sur la voie "THERMIDOR", circule en s'insérant, heurte un autre véhicule.  Bilan: 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.  Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par un homme de 31 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil d'infraction), circulant dans le sens des adresses décroissantes
13 h 25  Sécurité publique  0080001 / 02720  Dim 27/10/2013	PRESIDENT ROBERT SCHUMAN (du) (VC 0000 )  N°: 23 Dist: 0 (C) ()  THERMIDOR (VC 0000 )  DEP 80  Commune 1 (ABBEVILLE) SAINT-GILLES (VC 0000 )  N°: 28 Dist: 0 ()	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 41 ans, circulant sur la voie "PRESIDENT ROBERT SCHUMAN (du)", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 32 ans, circulant sur la voie "THERMIDOR", circule en s'insérant, heurte un autre véhicule.  Bilan: 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.  Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par un homme de 31 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil d'infraction), circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "SAINT-GILLES", circule à contresens.  Bilan: 1 blessé hospitalisé.
13 h 25  Sécurité publique  0080001 / 02720  Dim 27/10/2013	PRESIDENT ROBERT SCHUMAN (du) (VC 0000 )  N°: 23 Dist: 0 (C) ()  THERMIDOR (VC 0000 )  DEP 80  Commune 1 (ABBEVILLE) SAINT-GILLES (VC 0000 )  N°: 28 Dist: 0 ()	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 41 ans, circulant sur la voie "PRESIDENT ROBERT SCHUMAN (du)", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 32 ans, circulant sur la voie "THERMIDOR", circule en s'insérant, heurte un autre véhicule.  Bilan: 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.  Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par un homme de 31 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil d'infraction), circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "SAINT-GILLES", circule à contresens.  Bilan: 1 blessé hospitalisé.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
8 h 55	N°: 52 Dist: 0 ()	Véh. B (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par une femme de 54 ans, circulant sur la voie "VENTOSE", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	JULES VERNE (VC 0000 )	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 55 ans, circulant sur la voie "JULES VERNE", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0015327 / 05511	Commune 182 (CAYEUX-SUR-MER)	La chaussée est normale.
Sam 09/11/2013	VC 0001	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
15 h 30	PR calculé 0+0000	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un scooter (<= 50 cm3), conduit par une femme de 66 ans, circulant sur la VC 0001 , circule sans changement de direction.
	en courbe à droite	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
	plat	
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, en plein jour.
0015327 / 05744	Commune 287 (ESTREBOEUF)	La chaussée est normale.
Sam 23/11/2013	VC 0006	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
11 h 15	PR calculé 0+0000	Véh. B (2 blessés légers) : un véhicule léger, conduit par un homme de 50 ans, circulant sur la VC 0006 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 tué, 3 blessés légers) : un véhicule léger, conduit par un homme de 36 ans, circulant sur la VC 0007 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 tué, 5 blessés légers.
	VC 0007	

Organisme	Poutos ou voios	Circonstances
Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0011647 / 00098	Commune 268 (EPAGNE-EPAGNETTE)	La chaussée est normale.
Lun 10/03/2014	A 0016	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
22 h 30	PR calculé 165+0900	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un poids lourd avec remorque(s), conduit par un homme de 43
<u></u> 33	1 (Calcule 103 10900	ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte un fossé, un talus ou une paroi rocheuse.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00313	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Ven 27/06/2014 7 h 15	A 0016 PR calculé 171+0950	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé): un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 27 ans, circulan dans le sens des PR décroissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte un fossé, un talus ou une paroi rocheuse.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0011647 / 00466	Commune 332 (FOREST-MONTIERS)	La chaussée est normale.
Mar 09/09/2014	A 0016	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
20 h 30	PR calculé 188+0500	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 85 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte un fossé, un talus ou une paroi rocheuse.
	en courbe à gauche pente	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00038	Commune 87 (BERNAY-EN-PONTHIEU)	Il neige ou il grêle et la chaussée est enneigée.
Lun 27/01/2014	A 0016	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
8 h 45	PR calculé 189+0300	Véh. A (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 26 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte une glissière en béton.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00169	Commune 76 (BEHEN)	La chaussée est normale.
Sam 12/04/2014	A 0028	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
19 h 15	PR calculé 11+0100	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 73 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte une glissière en béton.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015326 / 01891	Commune 328 (FONTAINE-SUR-SOMME)	La chaussée est normale.
Dim 01/06/2014 16 h 45	RD 0003 PR calculé 15+0720	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par un homme de 68 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0003 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par une femme de 57 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0003 déporté à gauche, heurte u autre véhicule.
	plat	Bilan : 2 blessés hospitalisés, 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015327 / 04950	Commune 161 (CAHON)	La chaussée est normale.
Sam 13/09/2014	RD 0003	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
11 h 15	PR calculé 35+0200	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 20 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0003 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle mobile.
	partie rectiligne	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : une bicyclette, conduite par une femme de 35 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0003 , circule à contresens, heurte un autre véhicule.
	bas de côte	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015328 / 01282	Commune 250 (DOMVAST)	La chaussée est normale.
Mar 01/04/2014	RD 0012	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
17 h 15	PR calculé 44+0800	Véh. B (1 blessé hospitalisé): une bicyclette, conduite par un homme de 74 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0012 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 42 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0012 dépassant à gauche, heurte un autre
		véhicule.
	plat	

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
0015326 / 02163 Sam 05/07/2014 8 h 45	Commune 282 (ERONDELLE) RD 0013 PR calculé 0+0495	La chaussée est mouillée. Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton. Véh. A (1 tué) : un véhicule léger, conduit par un homme de 18 ans, circulant dans le sens des
	partie rectiligne	PR décroissants de la RD 0013 , circule sans changement de direction, heurte un arbre.  Bilan: 1 tué.
Condormaria Nationala	pente DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
Gendarmerie Nationale 0015327 / 06444		
Dim 14/12/2014	Commune 4 (ACHEUX-EN-VIMEU)  RD 0029	La chaussée est normale.  Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
14 h 15	PR calculé 26+0000	Véh. B (2 blessés hospitalisés, 1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 82 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0029 , heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 24 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0029 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 2 blessés hospitalisés, 1 blessé léger.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), sur carrefour giratoire, la nuit éclairage
	52. 00	public allumé.
0080001 / 02546	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Dim 14/09/2014	DEPORTES ET INTERNES (des) (RD 0082)	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
1 h 45	N°: 1 Dist: 0 (PR calculé 0+0366)	Véh. A (1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 22 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "DEPORTES ET INTERNES (des)", circule à contresens, heurte un arbre.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public
	400 (04)/511/ 01/5 4/55)	allumé.
0015327 / 00543	Commune 182 (CAYEUX-SUR-MER)	La chaussée est normale.
Ven 07/02/2014	RD 0102	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
20 h 45	PR calculé 11+0200	Véh. A (1 tué, 1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 19 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0102 , circule même sens même file, heurte un véhicule en stationnement.
	en courbe à gauche plat	Bilan : 1 tué, 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015327 / 02330	Commune 146 (BRUTELLES)	La chaussée est normale.
Mar 15/04/2014	RD 0102	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
8 h 45	PR calculé 7+0100	Véh. A (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par une femme de 50 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0102 , circule sans changement de direction.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0015326 / 02752	Commune 249 (DOMQUEUR)	La chaussée est normale.
Dim 21/09/2014	RD 0108	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
20 h 45	PR calculé 12+0060	Véh. B (pas de victime): un véhicule léger, conduit par une femme de 28 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0108 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	non renseigné	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 17 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0108 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015327 / 03765	Commune 182 (CAYEUX-SUR-MER)	La chaussée est normale.
Lun 30/06/2014	RD 0177	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
18 h 30	PR calculé 3+0200	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 53 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0177 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un autobus (transport scolaire), conduit par une femme de 41 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0177 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), en intersection en T, en plein jour.
0015327 / 02861	Commune 368 (FRIVILLE-ESCARBOTIN)	La chaussée est normale.
Mar 13/05/2014	RD 0229	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
16 h 45	PR calculé 5+0327	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une voiturette ou tricycle à moteur, conduite par une femme de 55 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0229 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par une femme de 39 ans, circulant sur la VC 0000 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
	bas de côte VC 0000	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale 0015326 / 03472	DEP 80 Commune 262 (EAUCOURT-SUR-SOMME)	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.  Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Mer 17/12/2014 12 h 00	RD 0901 PR calculé 42+0620	Collision en chaîne impliquant 3 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 23 ans, circulant dans
	partie rectiligne	le sens des PR croissants de la RD 0901 tournant à gauche.  Véh. C (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 32 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0901 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 57 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0901 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
04 14 11	0.50	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique 0080001 / 02301	DEP 80 Commune 1 (ABBEVILLE)	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.  La chaussée est mouillée.
Jeu 14/08/2014 (VF)	POLONAIS (des) (RD 0925)	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
16 h 25	N°: 8 Dist: 0 (PR calculé 25+0840)	Véh. A (1 blessé léger) : un véhicule utilitaire, conduit par une femme de 27 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "POLONAIS (des)", heurte une bordure de trottoir.
		Bilan : 1 blessé léger.
Sécurité publique 0080001 / 03521	DEP 80 Commune 1 (ABBEVILLE)	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.  Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Sam 20/12/2014	POLONAIS (des) (RD 0925)	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
9 h 55	N°: 14 Dist: 0 (PR calculé 25+0980)	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 83 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "POLONAIS (des)", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
		Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 20 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "POLONAIS (des)", circule à contresens, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale 0015326 / 01873	DEP 80 Commune 215 (COULONVILLERS)	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.
Ven 30/05/2014	RD 0925	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
9 h 15	PR calculé 38+0930	Véh. A (2 blessés hospitalisés, 2 blessés légers) : un véhicule léger, conduit par un homme de 43 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0925 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un tracteur agricole, conduit par un homme de 36 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0925 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 2 blessés hospitalisés, 2 blessés légers.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0080001 / 00043	Commune 1 (ABBEVILLE)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Lun 06/01/2014	PLANCHES (des) (RD 0928)	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
22 h 25	N°: 11bis Dist: 0 (PR calculé 23+0000)	Véh. A (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par une femme de 26 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "PLANCHES (des)", circule sans changement de direction, heurte un poteau.
0 1 11 11 1	252.00	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale 0015326 / 03397	DEP 80 Commune 260 (DRUCAT)	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.  La chaussée est mouillée.
Lun 08/12/2014 14 h 15	RD 0928 PR calculé 29+0250	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (pas de victime): un poids lourd avec remorque(s), conduit par un homme de 20 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0928 en manoeuvre d'évitement, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (2 blessés hospitalisés): un véhicule léger, conduit par un homme de 72 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0928 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	non renseigné	Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection de type "autre", la nuit sans éclairage public.
0015328 / 03297	Commune 109 (LE BOISLE)	La chaussée est normale.
Ven 31/10/2014 (VF)	RD 0928	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
18 h 30	PR calculé 45+0783	Véh. A (2 blessés hospitalisés) : un véhicule léger, conduit par un homme de 67 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0928 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (1 tué) : un véhicule léger, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0928 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	sommet de côte	Bilan : 1 tué, 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, au crépuscule ou à l'aube.
0015327 / 01830	Commune 146 (BRUTELLES)	La chaussée est normale.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Sam 22/03/2014 7 h 00	RD 0940 PR calculé 10+0500	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 tué, 1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 19 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0940 , circule sans changement de
	partie rectiligne	direction, heurte un arbre. Bilan : 1 tué, 1 blessé hospitalisé.
	plat	
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.
0015327 / 04572	Commune 110 (BOISMONT)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Dim 17/08/2014	RD 0940	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
19 h 15	PR calculé 22+0300	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 56 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction.
	en courbe à gauche plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015327 / 03897	Commune 110 (BOISMONT)	La chaussée est normale.
Lun 07/07/2014	RD 0940	Collisions multiples impliquant 3 véhicules et pas de piéton.
18 h 00	PR calculé 23+0200	Véh. C (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 51 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 71 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 25 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil d'infraction), circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), en plein jour.
0080001 / 02928	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Jeu 16/10/2014	AMIENS (d') (RD 1001)	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
10 h 15	N°: 1 Dist: 0 (PR calculé 68+0629)	Véh. B (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 39 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "AMIENS (d')", circule même sens même file.
		Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 77 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "AMIENS (d')", circule même sens même file, heurte un autre véhicule.
Cáguritá publique	DEP 80	Bilan : 1 blessé léger.
Sécurité publique	DEP 60	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0080001 / 03120	Commune 1 (ABBEVILLE)	Par temps couvert et la chaussée est mouillée.
Jeu 06/11/2014	JEAN MENNESSON (RD 1001)	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
17 h 55	N°: 3 Dist: 0 (PR calculé 70+0320)	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 81 ans, circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "JEAN MENNESSON" , heurte un piéton.
		Bilan : 1 blessé léger, dont piétons : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015328 / 02551	Commune 149 (BUIGNY-SAINT-MACLOU)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Jeu 14/08/2014 (VF) 13 h 00	RD 1001 PR calculé 73+0435	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 30 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 1001 , circule sans changement
	partie rectiligne	de direction, heurte un autre véhicule.  Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 69 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 1001 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0015328 / 03041	Commune 149 (BUIGNY-SAINT-MACLOU)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Sam 04/10/2014	RD 1001	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
22 h 00	PR calculé 74+0700 partie rectiligne	Véh. A (2 tués): un véhicule léger, conduit par un homme de 56 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 1001 déporté à gauche, heurte un arbre.  Bilan: 2 tués.
	pente	
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0015327 / 00185	Commune 368 (FRIVILLE-ESCARBOTIN)	La chaussée est normale.
Lun 13/01/2014	VC 0000	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
17 h 15	PR calculé 0+0000	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 24 ans, circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un piéton.
	partie rectiligne bas de côte	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015327 / 03297	Commune 110 (BOISMONT) VC 0000	La chaussée est normale.  Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
17 h 45	PR calculé 0+0000	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 31 ans, circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction.
	partie rectiligne	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	plat DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, la nuit sans éclairage public.
ochdamiche Mationale	DEI 00	Accident on aggiorneration (ac o a soo ii.), nois intersection, la nuit sans colanage public.
0015328 / 03306	Commune 374 (GAPENNES)	La chaussée est normale.
Dim 02/11/2014	VC 0000	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
5 h 30	PR calculé 0+0000	Véh. A (3 blessés hospitalisés, 1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par une femme de 28 ans, circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un arbre.
	en courbe à gauche plat	Bilan : 3 blessés hospitalisés, 1 blessé léger.
Sécurité publique	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0080001 / 01668	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Mar 10/06/2014 20 h 30	Barreau Sud-RD901 (VC 0000 ) N°: 1 Dist: 0 ()	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 57 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant sur la voie "Barreau Sud-RD901", circule sans changement de direction, heurte un support de signalisation.
		Dilac of black bassistics
Sécurité publique	DEP 80	Bilan : 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 01857	Commune 1 (ABBEVILLE)	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
Mar 10/06/2014	CANAL DE TRANSIT (du) (VC 0000 )	Véh. A (pas de victime): un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 28 ans, circulant su la voie "CANAL DE TRANSIT (du)", circule en marche arrière, heurte un piéton.
16 h 05	N°: 0 Dist: 0 ()	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), sur carrefour giratoire, en plein jour.
0080001 / 03523	Commune 1 (ABBEVILLE)	Par temps couvert et la chaussée est normale.
Dim 21/12/2014 16 h 35	JEAN JAURES (VC 0000 ) N°: 1 Dist: 0 ()	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.  Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 70 ans, circulant dans
16 11 35	N . 1 DISt. 0 ()	sens des adresses croissantes de la voie "JEAN JAURES", circule sans changement de direction, heurte un piéton.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 01469 Lun 19/05/2014	Commune 1 (ABBEVILLE) LIEUTENANT CARON (du) (VC 0000)	La chaussée est normale.  Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
18 h 30	N°: 20 Dist: 0 ()	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un scooter (<= 50 cm3), conduit par un homme de 16 ans,
		circulant dans le sens des adresses décroissantes de la voie "LIEUTENANT CARON (du)" , circule à contresens, heurte un autre véhicule.
		Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par une femme de 30 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "LIEUTENANT CARON (du)", circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 01742	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Ven 13/06/2014	LINGERS (des) (VC 0000 )	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
11 h 00	N°: 25 Dist: 0 ()	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 37 ans, circulant dans sens des adresses croissantes de la voie "LINGERS (des)", circule sans changement de direction, heurte un piéton.
		Bilan : 1 blessé léger, dont piétons : 1 blessé léger.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0080001 / 01424	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.
Jeu 15/05/2014 17 h 40	NORMANDIE (de) (VC 0000 ) N°: 17 Dist: 0 ()	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 45 ans, circulant sur la voie "NORMANDIE (de)", circule sans changement de direction, heurte un piéton.
		Bilan : 1 blassá hospitalisá dont niátano : 1 blassá hospitalisá
Sécurité publique	DEP 80	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), sur carrefour giratoire, la nuit éclairage
paonquo	00	public allumé.
0080001 / 03136 Dim 09/11/2014	Commune 1 (ABBEVILLE) PRESIDENT VINCENT AURIOL (du) (VC 0000 )	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée. Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
19 h 10	N°: 1 Dist: 0 ()	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 22 ans, circulant sur la voie "PRESIDENT VINCENT AURIOL (du)", circule en s'insérant, heurte un autre véhicule.
	POSTES (des) (VC 0000)	Véh. B (2 blessés légers) : un véhicule léger, conduit par une femme de 18 ans, circulant sul la voie "POSTES (des)", circule même sens même file.  Bilan : 2 blessés légers.
Sécurité publique	DEP 80	Accident en agglomération (de 20 001 à 50 000 h.), en plein jour.
0080001 / 02988	Commune 1 (ABBEVILLE)	La chaussée est normale.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
9 h 00	N°: 42 Dist: 0 ()	Véh. B (pas de victime): un véhicule léger, conduit par une femme de 27 ans, circulant sur la voie "VAUBAN" tournant à droite, heurte un autre véhicule.
		Véh. A (1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 16 ans, circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "VAUBAN" tournant à droite, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Gendarmerie Nationale 0011647 / 01179	DEP 80 Commune 692 (SAILLY-FLIBEAUCOURT)	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.
Sam 10/04/2010 11 h 30	A 0016 PR calculé 179+0100	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé léger) : un scooter (> 125 cm3), conduit par un homme de 24 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 tournant à droite.
	en courbe à droite plat	Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 03078	Commune 692 (SAILLY-FLIBEAUCOURT)	La chaussée est normale.
Mer 18/08/2010 16 h 45	A 0016 PR calculé 179+0900	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par un homme de 62 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 , heurte une glissière en béton.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale 0000360 / 01553	DEP 80 Commune 488 (LONGPRE-LES-CORPS- SAINTS)	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.
Ven 10/09/2010 18 h 45	RD 0003 PR calculé 12+0945	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. B (1 blessé hospitalisé): un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 58 ans, circular dans le sens des PR décroissants de la RD 0003 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 tué) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 17 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0003 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 tué, 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0000360 / 02148	Commune 488 (LONGPRE-LES-CORPS- SAINTS)	La chaussée est normale.
Dim 12/12/2010 22 h 30	RD 0003 PR calculé 13+0500	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (2 blessés hospitalisés): un véhicule léger, conduit par un homme de 50 ans, circular dans le sens des PR croissants de la RD 0003 , circule sans changement de direction, heurte un arbre.
	partie rectiligne plat	Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0000360 / 00778 Ven 30/04/2010 (VF)	Commune 512 (MAREUIL-CAUBERT) RD 0003	La chaussée est normale.  Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
20 h 30	PR calculé 28+0640	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 16 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0003 , circule même sens même file, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 41 ans, circulant dans l sens des PR croissants de la RD 0003 , circule même sens même file, heurte un autre véhicule.
	non renseigné	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000368 / 01827 Dim 05/09/2010	Commune 477 (LIGESCOURT)	La chaussée est normale.
18 h 15	RD 0012 PR calculé 54+0600	Collision impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (1 tué) : un véhicule léger, conduit par un homme de 29 ans, circulant dans le sens de PR croissants de la RD 0012 .
	partie rectiligne	Véh. B (3 blessés hospitalisés) : un véhicule léger, conduit par un homme de 48 ans, circular dans le sens des PR croissants de la RD 0012 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	non renseigné	Bilan : 1 tué, 3 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, la nuit sans éclairage public.
0000364 / 02550	Commune 765 (TOURS-EN-VIMEU)	La chaussée est normale.
Dim 25/07/2010 0 h 30	RD 0022 PR calculé 10+0058	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 37 ans, circulant dans l
01100	Treateure 10.0000	sens des PR décroissants de la RD 0029 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un scooter (<= 50 cm3), conduit par un homme de 42 ans (dor l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 002, circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat RD 0029	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en T, en plein jour.
0000364 / 03224	Commune 765 (TOURS-EN-VIMEU)	La chaussée est normale.
Mer 15/09/2010	RD 0022	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
17 h 00	PR calculé 11+0572	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 20 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la VC 0000 tournant à gauche, heurte un autre véhicule

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
пеure	partie rectiligne	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 26 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0022 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat VC 0000	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000364 / 02276	Commune 765 (TOURS-EN-VIMEU)	La chaussée est normale.
Mar 06/07/2010	RD 0029	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
20 h 30	PR calculé 22+0000	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 29 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0029 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 46 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0029 , circule en s'insérant, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000364 / 02318	Commune 765 (TOURS-EN-VIMEU)	La chaussée est normale.
Dim 11/07/2010	RD 0029	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
8 h 30	PR calculé 22+0400	Véh. B (3 blessés légers) : un tracteur routier avec semi-remorque, conduit par un homme de 60 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0029 , circule même sens même file, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 80 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0029 , circule même sens même file, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 4 blessés légers.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000368 / 00571	Commune 688 (RUE)	La chaussée est normale.
Sam 03/04/2010 (VF)	RD 0032	Collisions multiples impliquant 3 véhicules et pas de piéton.
16 h 30	PR calculé 33+0500	Véh. C (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 58 ans, circulant dans l sens des PR croissants de la RD 0032 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	en courbe à gauche	Véh. B (3 blessés hospitalisés, 1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par une femme de 51 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0032 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 27 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0032 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 4 blessés hospitalisés, 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0000368 / 01522	Commune 649 (QUEND)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Mer 04/08/2010	RD 0032 D	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
16 h 30	PR calculé 1+0900	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 32 ans, circulant dans l sens des PR croissants de la RD 0032 D, circule sans changement de direction, heurte un piéton.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.
0000364 / 00380	Commune 603 (OCHANCOURT)	La chaussée est normale.
Sam 06/02/2010	RD 0048	Collisions multiples impliquant 3 véhicules et pas de piéton.
15 h 30	PR calculé 14+0500	Véh. B (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 28 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0048 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un quad léger (<= 50 cm3), conduit par un homme de 38 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0048 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
1	plat	Véh. C (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 71 ans, circulant dans l
	·	sens des PR décroissants de la RD 0048 , circule même sens même file, heurte un autre véhicule.
	· 	véhicule.  Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	véhicule.
0000368 / 01152	Commune 600 (NOYELLES-SUR-MER)	véhicule.  Bilan : 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), en intersection en X, au crépuscule ou à l'aube.  La chaussée est normale.
		véhicule.  Bilan : 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), en intersection en X, au crépuscule ou à l'aube.  La chaussée est normale.  Collisions multiples impliquant 3 véhicules et pas de piéton.
0000368 / 01152 Ven 25/06/2010	Commune 600 (NOYELLES-SUR-MER) RD 0111	véhicule.  Bilan : 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), en intersection en X, au crépuscule ou à l'aube.  La chaussée est normale.  Collisions multiples impliquant 3 véhicules et pas de piéton.  Véh. C (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 25 ans, circulant dans l'
0000368 / 01152 Ven 25/06/2010	Commune 600 (NOYELLES-SUR-MER) RD 01111 PR calculé 1+0972	véhicule.  Bilan : 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), en intersection en X, au crépuscule ou à l'aube.  La chaussée est normale.  Collisions multiples impliquant 3 véhicules et pas de piéton.  Véh. C (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 25 ans, circulant dans I sens des PR croissants de la VC 0007 tournant à droite, heurte un autre véhicule.  Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 23 ans, circulant dans Ie sens des PR croissants de la RD 0111, circule sans changement de direction,
0000368 / 01152 Ven 25/06/2010	Commune 600 (NOYELLES-SUR-MER) RD 0111 PR calculé 1+0972 partie rectiligne	véhicule.  Bilan: 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), en intersection en X, au crépuscule ou à l'aube.  La chaussée est normale.  Collisions multiples impliquant 3 véhicules et pas de piéton.  Véh. C (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 25 ans, circulant dans l sens des PR croissants de la VC 0007 tournant à droite, heurte un autre véhicule.  Véh. A (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par un homme de 23 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0111, circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.  Véh. B (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 41 ans, circulant dans l sens des PR décroissants de la RD 0111, circule sans changement de direction, heurte un

0000368 / 00207		
1	Commune 600 (NOYELLES-SUR-MER)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Jeu 04/02/2010	RD 0111	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
19 h 15	PR calculé 2+0800	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 40 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0111 , circule sans changement de direction, heurte un arbre.
	en courbe à gauche non renseigné	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000360 / 02156	Commune 486 (LONG)	Par temps couvert et la chaussée est verglacée.
Mar 14/12/2010	RD 0112	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
13 h 45	PR calculé 14+0350	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 21 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0112 déporté à gauche, heurte un fossé, un talus ou une paroi rocheuse.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000360 / 00980	Commune 830 (YAUCOURT-BUSSUS)	La chaussée est normale.
Mer 02/06/2010	RD 0153	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
19 h 00	PR calculé 11+0400	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 29 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0153 , circule sans changement de direction, heurte un fossé, un talus ou une paroi rocheuse.
	en courbe à gauche plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0000364 / 03062	Commune 770 (TULLY)	La chaussée est normale.
Dim 05/09/2010	RD 0229	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
1 h 30	PR calculé 8+0800	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une voiturette ou tricycle à moteur, conduite par un homme de 18 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0229 , circule sans changement de direction, heurte une bordure de trottoir.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000364 / 02164	Commune 597 (NIBAS)	La chaussée est normale.
Lun 28/06/2010	RD 0925	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
23 h 15	PR calculé 10+0800	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 42 ans, circulant dans l sens des PR décroissants de la RD 0925 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (1 tué) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 29 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0925 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 tué.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000360 / 02033	Commune 716 (SAINT-RIQUIER)	Par temps couvert et la chaussée est mouillée.
Ven 26/11/2010	RD 0925	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
6 h 15	PR calculé 36+0650	Véh. A (1 blessé léger) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 43 ans, circulant dan le sens des PR décroissants de la RD 0925 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 23 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0925 , heurte un autre véhicule.
	non renseigné	Bilan : 2 blessés légers.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000360 / 02199	Commune 512 (MAREUIL-CAUBERT)	Par temps couvert et la chaussée est mouillée.
Lun 27/12/2010 7 h 30	RD 0928 PR calculé 20+0990	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 tué): une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 56 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0928 déporté à droite, heurte un arbre.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 tué.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000360 / 01831	Commune 825 (WIRY-AU-MONT)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Dim 24/10/2010	RD 0936	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
23 h 15	PR calculé 21+0900	Véh. A (2 blessés légers) : un véhicule léger, conduit par une femme de 25 ans, circulant dar le sens des PR croissants de la RD 0936 déporté à droite, heurte un fossé, un talus ou une paroi rocheuse.
	partie rectiligne plat	Bilan : 2 blessés légers.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
Condumente Hallonale		

Organisme Unité / N° PV Date	Routes ou voies	Circonstances
Heure		
7 h 30	PR calculé 19+0050	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 54 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 49 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000368 / 02081	Commune 633 (PONTHOILE)	La chaussée est normale.
Sam 09/10/2010	RD 0940	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
20 h 15	PR calculé 27+0850	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 45 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un animal domestique.
	en courbe à gauche	Véh. A (1 tué, 1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 39 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un animal domestique.
	plat	Bilan : 1 tué, 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000368 / 01100	Commune 649 (QUEND)	La chaussée est normale.
Ven 18/06/2010	RD 0940	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
19 h 00	PR calculé 46+0000	Véh. B (2 blessés hospitalisés): un véhicule léger, conduit par une femme de 77 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	en courbe à droite	Véh. A (3 blessés hospitalisés) : un véhicule léger, conduit par un homme de 37 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 5 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000360 / 02211	Commune 804 (VILLERS-SOUS-AILLY)	Il neige ou il grêle et la chaussée est verglacée.
Mar 28/12/2010	RD 1001	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
9 h 00	PR calculé 54+0700	Véh. B (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par une femme de 35 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 1001 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 26 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 1001 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000364 / 01438	Commune 721 (SAINT-VALERY-SUR-SOMME)	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
Mar 27/04/2010	VC 0000	Véh. A (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 25 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la VC 0000 en manoeuvre de stationnement, heurte un piéton.
18 h 00		Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
	partie rectiligne	
	plat	
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), sur une place, en plein jour.
0000368 / 01394	Commune 688 (RUE)	La chaussée est normale.
Jeu 22/07/2010	VC 0000	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
11 h 00		Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 56 ans, circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un piéton.
	partie rectiligne	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00860	Commune 635 (PONT-REMY)	La chaussée est normale.
Sam 03/09/2011 12 h 15	A 0016 PR calculé 162+0300	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par une femme de 41 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurt une glissière en béton.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00211		La chaussée est normale.
Lun 24/01/2011 16 h 50	A 0016 PR calculé 166+0900	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé léger): un véhicule léger, conduit par une femme de 26 ans, circulant dans sens des PR croissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte un support de signalisation.
	non renseigné plat	Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0011647 / 00065	Commune 692 (SAILLY-FLIBEAUCOURT)	La chaussée est mouillée.
Ven 07/01/2011	A 0016	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
20 h 15	PR calculé 178+0250	Véh. A (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 39 ans, circulant dans sens des PR croissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte un au véhicule.
	en courbe à droite	Véh. B (pas de victime) : un tracteur routier avec semi-remorque, conduit par un homme de ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00946	Commune 806 (VILLERS-SUR-AUTHIE)	La chaussée est normale.
Ven 14/10/2011	A 0016	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
18 h 00	PR calculé 195+0000	Véh. A (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 24 ans, circulant dans sens des PR croissants de la A 0016 déporté à gauche, heurte une glissière en béton.
	partie rectiligne non renseigné	Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public
		allumé.
0000368 / 01008	Commune 688 (RUE)	La chaussée est normale.
Ven 08/07/2011 0 h 45	Autr 0000 PR calculé 0+0000	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé): un cyclomoteur, conduit par un homme de 22 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant sur la Autr 0000 , circule sans changemen de direction, heurte un mur.
	en courbe à droite plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0000364 / 02554	Commune 721 (SAINT-VALERY-SUR-SOMME)	La chaussée est normale.
Mer 24/08/2011	RD 0003	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
16 h 45	PR calculé 45+0650	Véh. A (1 blessé hospitalisé): une bicyclette, conduite par une femme de 70 ans, circulant s la RD 0003 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 56 ans, circulant sur la RD 0003 , circule en marche arrière, heurte un obstacle mobile.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000364 / 01326	Commune 765 (TOURS-EN-VIMEU)	La chaussée est normale.
Dim 01/05/2011 (F) 14 h 00	RD 0022	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
14 h 00	PR calculé 8+0600	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 19 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0022 dépassant à gauche sort de la chaussée.
14 h 00	PR calculé 8+0600 non renseigné non renseigné	
	non renseigné	dans le sens des PR croissants de la RD 0022 dépassant à gauche sort de la chaussée.
	non renseigné non renseigné	dans le sens des PR croissants de la RD 0022 dépassant à gauche sort de la chaussée.  Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	non renseigné non renseigné DEP 80	Bilan : 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.
Gendarmerie Nationale 0000368 / 01808 Sam 26/11/2011	non renseigné non renseigné DEP 80 Commune 637 (PORT-LE-GRAND) RD 0040	dans le sens des PR croissants de la RD 0022 dépassant à gauche sort de la chaussée.  Bilan : 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.  Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (2 blessés hospitalisés) : un véhicule léger, conduit par un homme de 36 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR décroissants de la RD

_		T
Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
0000364 / 03062	Commune 700 (SAINT-BLIMONT)	La chaussée est normale.
Dim 30/10/2011	RD 0106	impliquant 1 véhicule et 3 piétons.
19 h 00	PR calculé 1+0700	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 41 ans (dont
191100	FR calcule 1+0700	Ven: A (pas de vicunie) : un venicule eger, conduit par un nomine de 4 rans (dont l'alcodémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0106 déporté à droite, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne plat	Bilan : 3 blessés légers, dont piétons : 3 blessés légers.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0000364 / 01247	Commune 700 (SAINT-BLIMONT)	La chaussée est normale.
Dim 24/04/2011 (F)	RD 0106	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
14 h 00	PR calculé 2+0000	Véh. B (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 52 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0106 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un scooter (<= 50 cm3), conduit par un homme de 17 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0106 , circule en faisant demi-tour sur la chaussée, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000364 / 02074	Commune 556 (MONS-BOUBERT)	La chaussée est normale.
Lun 11/07/2011	RD 0106	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
16 h 45	PR calculé 8+0000	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un
		homme de 16 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0106 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	en courbe à droite	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 22 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0106 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.
0000368 / 00987	Commune 832 (YVRENCH)	La chaussée est normale.
Lun 04/07/2011	RD 0108	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
21 h 15	PR calculé 4+0800	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 24 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0108 , circule sans changement de direction.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en T, en plein jour.
0000368 / 00837	Commune 600 (NOYELLES-SUR-MER)	La chaussée est normale.
Jeu 02/06/2011 (F)	RD 0140	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
14 h 45	PR calculé 0+0723	Véh. B (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 36 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 43 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0140 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.
	plat RD 0940	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000360 / 01878	Commune 779 (VAUCHELLES-LES-QUESNOY)	La chaussée est normale.
Dim 11/12/2011	RD 0153	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
19 h 30	PR calculé 3+0066	Véh. B (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par une femme de 43 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0153 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	en courbe à gauche	Véh. A (2 tués) : un véhicule léger, conduit par un homme de 82 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0153 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
	non renseigné	Bilan : 2 tués, 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000360 / 01743	Commune 716 (SAINT-RIQUIER)	En présence de brouillard ou de fumée.
Sam 12/11/2011	RD 0183	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
5 h 45	PR calculé 8+0350	Véh. A (1 tué) : un véhicule léger, conduit par un homme de 58 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0183 déporté à gauche, heurte un fossé, un talus ou une paroi lrocheuse.
	en courbe à droite pente	Bilan : 1 tué.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000368 / 00979	Commune 631 (PONCHES-ESTRUVAL)	La chaussée est normale.
Sam 02/07/2011	RD 0212	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
21 h 15	PR calculé 4+0600	Véh. A (2 blessés hospitalisés) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 41 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0212 tournant à gauche sort de la chaussée.
	partie rectiligne pente	Bilan : 2 blessés hospitalisés.

Organisme Unité / N° PV Date	Routes ou voies	Circonstances
Heure		
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000360 / 00723	Commune 588 (NEUFMOULIN)	La chaussée est normale.
Sam 30/04/2011 (VF)	RD 0925	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
12 h 45	PR calculé 31+0300	Véh. A (1 blessé hospitalisé):, conduit par une femme de 65 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0925 , circule sans changement de direction, heurte un arbre.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, au crépuscule ou à l'aube.
0000364 / 01413 Dim 08/05/2011 (F)	Commune 464 (LANCHERES) RD 0940	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée. Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
21 h 30	PR calculé 12+0600	Véh. A (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 53 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un poteau et un animal sauvage.
	en courbe à droite plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), sur carrefour giratoire, la nuit sans éclairag public.
0000364 / 00790	Commune 721 (SAINT-VALERY-SUR-SOMME)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Dim 13/03/2011	RD 0940	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
0 h 45	PR calculé 17+0620	Véh. A (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par un homme de 24 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 094, circule sans changement de direction, heurte un mur.
	non renseigné non renseigné	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000368 / 01511	Commune 688 (RUE)	La chaussée est normale.
Dim 02/10/2011	RD 0940	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
23 h 15	PR calculé 41+0500	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 54 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction sort de la chaussée.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, sur carrefour giratoire, en plein jour.
0000368 / 01312	Commune 649 (QUEND)	La chaussée est normale.
Dim 21/08/2011	RD 0940	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
14 h 45	PR calculé 44+0205	Véh. A (2 blessés légers) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 37 ans circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 67 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0940 déporté à droite, heurte un autre véhicul
	plat	Bilan : 2 blessés légers.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, au crépuscule ou à l'aube.
0000368 / 01781	Commune 649 (QUEND)	En présence de brouillard ou de fumée et la chaussée est mouillée.
Lun 21/11/2011	RD 0940	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
5 h 30	PR calculé 46+0350	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule utilitaire, conduit par une femme de 37 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 en manoeuvre d'évitement, heurt un animal sauvage.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0000360 / 01429	Commune 574 (MOUFLERS)	La chaussée est mouillée.
Dim 04/09/2011	RD 1001	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
10 h 30	PR calculé 50+0800	Véh. A (1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 30 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 1001
	partie rectiligne non renseigné	Bilan : 1 blessé hospitalisé, 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale 0000360 / 01887	DEP 80 Commune 779 (VAUCHELLES-LES-QUESNOY)	Accident hors agglomération, hors intersection, au crépuscule ou à l'aube. Lors d'un vent fort ou d'une tempête.
Mer 14/12/2011 16 h 45	Stat 0000 PR calculé 0+0000	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.  Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 22 ans, circulant sur la Stat 0000 tournant à gauche, heurte un piéton.
	non renseigné	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	non renseigné DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0000368 / 00440	Commune 649 (QUEND)	La chaussée est normale.
Mer 16/03/2011	VC 0000	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
17 h 45	PR calculé 0+0000	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 36 ans, circulant sur la VC 0000 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par une femme de 27 ans, circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0000368 / 01134	Commune 649 (QUEND)	La chaussée est normale.
Jeu 14/07/2011 (F)	VC 0000	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
17 h 30	PR calculé 0+0000	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un quad lourd (> 50 cm3), conduit par un homme de 17 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la VC 0000 , circule même sens même file, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un quad lourd (> 50 cm3), conduit par un homme de 21 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la VC 0000 , circule même sens même file, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000364 / 03526	Commune 721 (SAINT-VALERY-SUR-SOMME)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Ven 16/12/2011	VC 0000	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
8 h 15	PR calculé 0+0000	Véh. A (1 blessé hospitalisé): un cyclomoteur, conduit par un homme de 18 ans, circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un arbre.
	partie rectiligne	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
	plat	
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.
0000368 / 01834	Commune 548 (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU)	La chaussée est normale.
Ven 02/12/2011	VC 0006 2	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
8 h 45	PR calculé 0+0000	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 20 ans, circulant sur la VC 0006 2 , circule sans changement de direction, heurte un piéton.
	non renseigné	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
	plat	

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00518	Commune 637 (PORT-LE-GRAND)	La chaussée est normale.
Dim 26/08/2012	A 0016	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
16 h 00	PR calculé 177+0200	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 61 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte une glissière en béton.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00444	Commune 692 (SAILLY-FLIBEAUCOURT)	La chaussée est normale.
Sam 21/07/2012	A 0016	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
6 h 30	PR calculé 181+0470	Véh. A (4 blessés hospitalisés) : un véhicule léger, conduit par un homme de 54 ans, circulan dans le sens des PR décroissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte un fossé, un talus ou une paroi rocheuse.
	partie rectiligne sommet de côte	Bilan : 4 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00363	Commune 806 (VILLERS-SUR-AUTHIE)	La chaussée est mouillée.
Jeu 21/06/2012	A 0016	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
7 h 30	PR calculé 196+0800	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 30 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte une glissière en béton.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00257	Commune 578 (MOYENNEVILLE)	Il pleut fortement et la chaussée est mouillée.
Mer 02/05/2012	A 0028	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
21 h 00	PR calculé 8+0400	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 20 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un support de signalisation.
	partie rectiligne sommet de côte	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0011647 / 00010	Commune 578 (MOYENNEVILLE)	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
Ven 06/01/2012	A 0028	Véh. A (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 50 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 dépassant à gauche, heurte une glissière en béton
22 h 15	PR calculé 8+0550	Bilan : 1 blessé léger.
	partie rectiligne	
	non renseigné	
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, en plein jour.
0015327 / 07167	Commune 527 (MENESLIES)	La chaussée est normale.
Ven 21/09/2012	RD 0019	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
14 h 45	PR calculé 6+0634	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 62 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0019 , circule en s'insérant, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (2 blessés hospitalisés) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 25 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0925 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat RD 0925	Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale 0000360 / 00083	DEP 80 Commune 578 (MOYENNEVILLE)	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.  Lors d'un vent fort ou d'une tempête et la chaussée est recouverte de corps gras ou d'huile.
Mer 04/01/2012	RD 0022	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
16 h 30	PR calculé 16+0800	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 70 ans, circular dans le sens des PR croissants de la RD 0022 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 25 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0022 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, au crépuscule ou à l'aube.
0015328 / 04545	Commune 763 (LE TITRE)	La chaussée est mouillée.
Ven 07/12/2012	RD 0032	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
7 h 00	PR calculé 27+0950	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 38 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0032 , circule sans changement de direction, heurte un arbre.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, sur carrefour giratoire, en plein jour.

	I	I
Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Van 01/06/2012	DD 0033	Callisian impliquent 1 véhicula et nos de niéton
Ven 01/06/2012 17 h 45	RD 0032 PR calculé 41+0098	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 59 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0032 , heurte un poteau.
	en courbe à gauche plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, au crépuscule ou à l'aube.
0000360 / 02067	Commune 764 (TOEUFLES)	La chaussée est normale.
Dim 06/05/2012	RD 0086	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
21 h 15	PR calculé 8+0100	Véh. A (1 blessé hospitalisé): un scooter (<= 50 cm3), conduit par un homme de 20 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0086 , circule sans changement de direction, heurte un poteau.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0015327 / 06878	Commune 654 (QUESNOY-LE-MONTANT)	La chaussée est normale.
Mar 04/09/2012	RD 0106	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
18 h 30	PR calculé 10+0050	Véh. A (1 tué, 1 blessé hospitalisé) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 17 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0106 , circule sans changement de direction, heurte un poteau.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 tué, 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015328 / 02690	Commune 600 (NOYELLES-SUR-MER)	La chaussée est normale.
Jeu 14/06/2012	RD 0111	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
15 h 45	PR calculé 2+0311	Véh. A (1 tué) : un véhicule léger, conduit par un homme de 53 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0111 déporté à gauche, heurte un arbre.
	en courbe à gauche plat	Bilan: 1 tué.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0015326 / 04702	Commune 537 (MESNIL-DOMQUEUR)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Lun 24/12/2012 (VF)	RD 0130	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
18 h 00	PR calculé 6+0600	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un cyclomoteur, conduit par un garçon de 15 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0130 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 46 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0130 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.
0000360 / 00275	Commune 830 (YAUCOURT-BUSSUS)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Ven 27/01/2012	RD 0153	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
16 h 55	PR calculé 10+0500	Véh. A (pas de victime): un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 38 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0153 , circule sans changement de direction, heurte un piéton.
	en courbe à gauche non renseigné	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, au crépuscule ou à l'aube.
0015326 / 03644	Commune 779 (VAUCHELLES-LES-QUESNOY)	La chaussée est normale.
Jeu 06/09/2012	RD 0153	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
20 h 15	PR calculé 4+0110	Véh. A (2 blessés hospitalisés): une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 24 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0153 , heurte un véhicule en stationnement.
	partie rectiligne non renseigné	Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, en plein jour.
0015327 / 05115	Commune 597 (NIBAS)	La chaussée est normale.
Mar 12/06/2012	RD 0925	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
15 h 15	PR calculé 10+0770	Véh. A (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par un homme de 74 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0925 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 24 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0925 tournant à gauche.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
	VC 0000	
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, la nuit éclairage public allumé.

Organisme		
Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
0015327 / 07181	Commune 597 (NIBAS)	La chaussée est normale.
Dim 23/09/2012	RD 0925	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
1 h 15	PR calculé 10+0770	Véh. B (pas de victime): un véhicule léger, conduit par une femme de 26 ans, circulant dans
11113	Tredicale 10.0770	le sens des PR décroissants de la RD 0925 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un scooter (<= 50 cm³), conduit par une femme de 17 ans, circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat VC 0000	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015326 / 00250	Commune 546 (MIANNAY)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Mer 25/01/2012	RD 0925	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
12 h 15	PR calculé 15+0000	Véh. A (2 blessés hospitalisés) : un véhicule léger, conduit par un homme de 24 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0925 déporté à gauche, heurte un arbre.
	partie rectiligne non renseigné	Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015326 / 02061	Commune 546 (MIANNAY)	La chaussée est normale.
Sam 05/05/2012	RD 0925	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
21 h 30	PR calculé 20+0100	Véh. B (2 blessés légers) : un véhicule léger, conduit par un homme de 51 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0925 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	en courbe à droite	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 26 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0925 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
	pente	Bilan : 2 blessés légers.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000360 / 00680	,	La chaussée est normale.
Dim 04/03/2012 7 h 30	RD 0925 PR calculé 29+0400	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé léger) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 34 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0925 , circule sans changement de direction.
	partie rectiligne non renseigné	Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000360 / 03956	Commune 716 (SAINT-RIQUIER)	La chaussée est normale.
Mer 10/10/2012	RD 0925	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
3 h 15	PR calculé 34+0100	Véh. A (1 tué) : un véhicule léger, conduit par un homme de 31 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0925 déporté à droite, heurte un fossé, un talus ou une paroi rocheuse.
	en courbe à gauche non renseigné	Bilan : 1 tué.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, au crépuscule ou à l'aube.
0015326 / 03064	Commune 716 (SAINT-RIQUIER)	Il pleut fortement et la chaussée est recouverte de flaques.
Sam 07/07/2012	RD 0925	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
20 h 40	PR calculé 34+0200	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 66 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0925 , circule sans changement de direction, heurte un fossé, un talus ou une paroi rocheuse.
	en courbe à gauche non renseigné	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en Y, la nuit sans éclairage public.
0015326 / 04520	Commune 716 (SAINT-RIQUIER)	Il pleut légèrement et la chaussée est normale.
Jeu 06/12/2012	RD 0925	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
20 h 00	PR calculé 36+0332	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 25 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0941 , circule sans changement de direction, heurte un arbre.
	partie rectiligne	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
	l nlat	
	plat RD 0941	
Gendarmerie Nationale	RD 0941	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit sans éclairage public
Gendarmerie Nationale	-	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit sans éclairage public.
Gendarmerie Nationale 0000360 / 00499	RD 0941	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit sans éclairage public.  La chaussée est normale.
	RD 0941 DEP 80	
0000360 / 00499	RD 0941 DEP 80  Commune 512 (MAREUIL-CAUBERT)	La chaussée est normale.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0000360 / 00678	Commune 512 (MAREUIL-CAUBERT)	La chaussée est normale.
Dim 04/03/2012	RD 0928	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
3 h 00	PR calculé 21+0950	Véh. A (2 blessés hospitalisés) : un véhicule léger, conduit par une femme de 19 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0928 déporté à gauche, heurte un véhicule en stationnement.
	en courbe à gauche plat	Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.
0015328 / 03232	Commune 589 (NEUILLY-LE-DIEN)	Par temps couvert et la chaussée est mouillée.
Sam 04/08/2012	RD 0938	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
17 h 00	PR calculé 60+0400	Véh. A (1 tué): un véhicule léger, conduit par une femme de 60 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0938 , circule sans changement de direction, heurte un mur.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 tué.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, en plein jour.
0015327 / 07275	Commune 721 (SAINT-VALERY-SUR-SOMME)	La chaussée est normale.
Ven 28/09/2012	RD 0940	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
10 h 30	PR calculé 20+0160	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 44 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	non renseigné	Véh. A (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 81 ans, circulant sur la VC 0000 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule.
	plat VC 0000	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015327 / 07628	Commune 721 (SAINT-VALERY-SUR-SOMME)	La chaussée est normale.
Dim 14/10/2012	RD 0940	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
17 h 45	PR calculé 20+0230	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 73 ans, circulant
17 11 40	1 IX Galcule 20 10200	dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (2 blessés hospitalisés): un véhicule léger, conduit par une femme de 21 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0940 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 3 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, sur carrefour giratoire, la nuit sans éclairage public.
0015328 / 04190	Commune 688 (RUE)	La chaussée est normale.
Ven 26/10/2012	RD 0940	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
20 h 15	PR calculé 36+0200	Véh. A (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par un homme de 39 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction sort de la chaussée.
	en courbe à gauche non renseigné	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015328 / 03737	Commune 688 (RUE)	La chaussée est normale.
Lun 17/09/2012	RD 0940	Collision impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
14 h 50	PR calculé 37+0000	Véh. B (pas de victime): un tracteur routier avec semi-remorque, conduit par un homme de 54 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 en manoeuvre d'évitement, heurte un autre véhicule.
	en courbe à droite	Véh. A (1 tué) : un véhicule léger, conduit par une femme de 49 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0940 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 tué.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015326 / 00597	Commune 574 (MOUFLERS)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Sam 25/02/2012	RD 1001	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
14 h 45	PR calculé 51+0300	Véh. A (1 blessé hospitalisé): une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 43 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 1001 , circule sans changement de direction, heurte une glissière métallique.
	en courbe à gauche pente	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0015328 / 01034	Commune 598 (NOUVION)	Par temps éblouissant et la chaussée est normale.
Dim 01/04/2012	RD 1001	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
	PR calculé 81+0200	Véh. A (2 blessés légers) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 46 ans,

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 55 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 1001 , circule sans changement de direction.
	non renseigné	Bilan : 2 blessés légers.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015327 / 05489	Commune 721 (SAINT-VALERY-SUR-SOMME)	La chaussée est normale.
Lun 25/06/2012	VC 0000	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
12 h 00	PR calculé 0+0000	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 49 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	non renseigné	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un scooter (<= 50 cm3), conduit par un homme de 27 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil d'infraction), circulant dans le sens des PR croissants de la VC 0000 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour.
0015326 / 02864	Commune 609 (ONEUX)	La chaussée est normale.
Mer 20/06/2012	VC 0000	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
17 h 00	PR calculé 0+0000	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un quad léger (<= 50 cm3), conduit par un homme de 50 ans, circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction sort de la chaussée.
	non renseigné	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
	non renseigné	Briant. 1 blood hoopitalide.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0000364 / 01244	Commune 700 (SAINT-BLIMONT)	La chaussée est normale.
Mar 28/02/2012	VC 0000	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
17 h 45		Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 19 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un fossé, un talus ou une paroi rocheuse.
	partie rectiligne	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
	plat	

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Gendarmerie Nationale 0011647 / 00246	DEP 80 Commune 779 (VAUCHELLES-LES-QUESNOY)	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.  En présence de brouillard ou de fumée et la chaussée est normale.
Sam 06/07/2013	A 0016	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
1 h 15	PR calculé 167+0000	Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 37 ans, circulant dans le
11113	Tix calcule 107 10000	sens des PR croissants de la A 0016 changeant de file à gauche, heurte un autre véhicule, conducteur en fuite.
	partie rectiligne	Véh. B (1 tué, 1 blessé hospitalisé, 2 blessés légers): un véhicule léger, conduit par un homme de 55 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 tué, 1 blessé hospitalisé, 2 blessés légers.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0015327 / 02333	Commune 654 (QUESNOY-LE-MONTANT)	La chaussée est normale.
Jeu 09/05/2013 (F)	Autr 0000	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
17 h 00	PR calculé 0+0000	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un quad léger (<= 50 cm3), conduit par un homme de 33 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant sur la Autr 0000 .
	partie rectiligne	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
	plat	
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0015327 / 04949	Commune 721 (SAINT-VALERY-SUR-SOMME)	La chaussée est normale.
Ven 04/10/2013	Autr 0000	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
17 h 00	PR calculé 0+0000	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 52 ans, circulant sur la Autr 0000 , circule sans changement de direction, heurte un piéton.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0015327 / 06096	Commune 710 (SAINT-MAXENT)	La chaussée est normale.
Lun 16/12/2013	RD 0029	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
19 h 45	PR calculé 17+0500	Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 50 ans, circulant dans le
	1110010010 11 0000	sens des PR croissants de la RD 0029 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (2 blessés hospitalisés) : un scooter (<= 50 cm3), conduit par un homme de 34 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0029 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0015326 / 00510	Commune 486 (LONG)	En présence de brouillard ou de fumée et la chaussée est mouillée.
Ven 08/03/2013	RD 0032	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
20 h 15	PR calculé 0+0900	Véh. A (1 tué) : un véhicule léger, conduit par une femme de 26 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0032 , circule sans changement de direction, heurte un arbre.
	partie rectiligne	Bilan : 1 tué.
Candanania Nationala	plat	A science to be a second of section in the section in the second in the section i
Gendarmerie Nationale 0015328 / 01492	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.  La chaussée est normale.
Ven 07/06/2013	Commune 688 (RUE) RD 0032	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
22 h 30	PR calculé 35+0000	Véh. B (pas de victime): un véhicule léger, conduit par une femme de 23 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0032 , circule sans changement de direction.
	partie rectiligne	Véh. A (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par un homme de 30 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0032 en manoeuvre d'évitement, heurte un autre véhicule.
	sommet de côte	Bilan: 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015328 / 02379	Commune 649 (QUEND)	La chaussée est normale.
Lun 26/08/2013	RD 0532	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
17 h 15	PR calculé 4+0100	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 61 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0532 , circule sans changement de
	en courbe à droite	direction.  Bilan: 1 blessé hospitalisé.
	plat	
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0015327 / 02053	Commune 775 (VALINES)	La chaussée est normale.
Sam 20/04/2013	RD 0925	Collisions multiples impliquant 3 véhicules et pas de piéton.
18 h 15	PR calculé 11+0450	Véh. C (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 28 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0925 à l'arrêt, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 19 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0925 , circule même sens même file, heurte un autre véhicule.

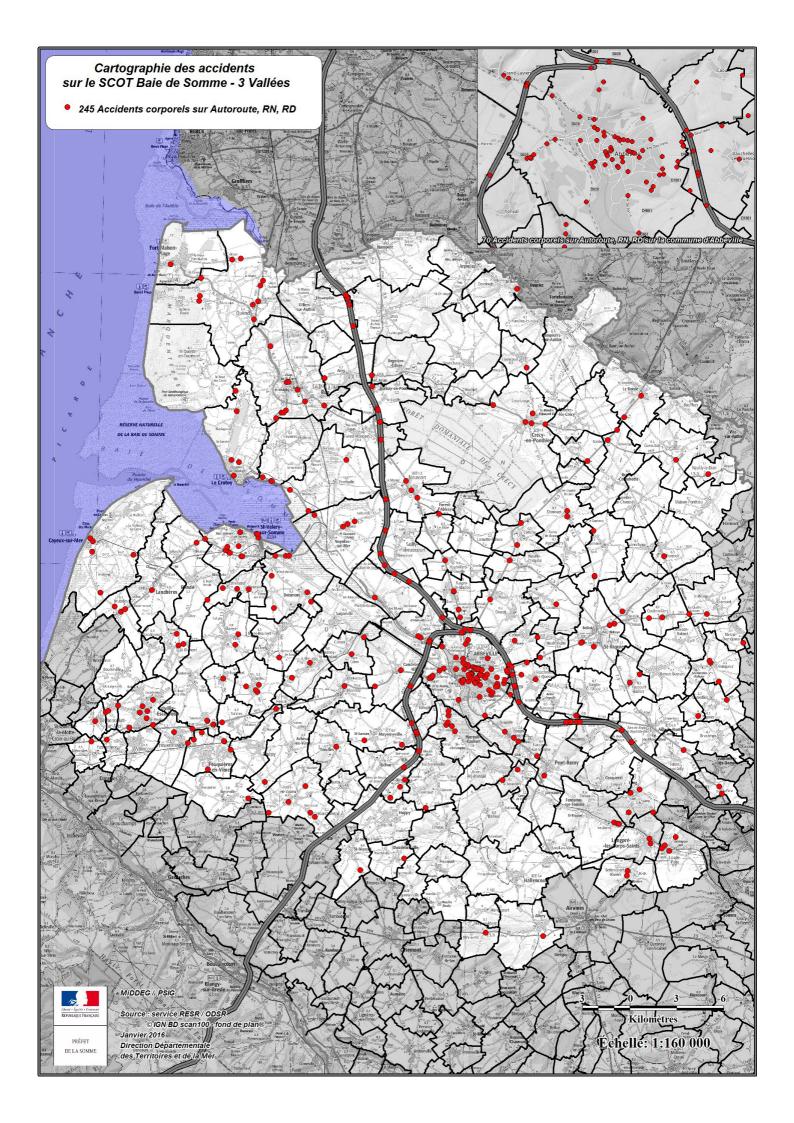
Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
	plat	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 56 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0925 à l'arrêt, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015327 / 02715	Commune 527 (MENESLIES)	La chaussée est normale.
Dim 02/06/2013	RD 0925	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
16 h 45	PR calculé 2+0800	Véh. B (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 78 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0925 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 54 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0925 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015327 / 06202	Commune 618 (PENDE)	La chaussée est normale.
Mer 25/12/2013 (F)	RD 0940	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
11 h 45	PR calculé 17+0000	Véh. B (1 blessé hospitalisé): un véhicule léger, conduit par une femme de 29 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	en courbe à gauche	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 21 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0015327 / 01306	Commune 721 (SAINT-VALERY-SUR-SOMME)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Ven 08/03/2013	RD 0940	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
21 h 15	PR calculé 19+0300	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 19 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , heurte un arbre.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0015328 / 02543	Commune 649 (QUEND)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Sam 14/09/2013	RD 0940	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
18 h 45	PR calculé 45+0010	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 25 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 44 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0015328 / 00127	Commune 598 (NOUVION)	Il neige ou il grêle et la chaussée est mouillée.
Lun 14/01/2013	RD 1001	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
17 h 30	PR calculé 82+0550	Véh. A (pas de victime): un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 24 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 1001 , circule sans changement de direction, heurte un piéton.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0015326 / 01796	Commune 486 (LONG)	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
Lun 12/08/2013	VC 0000	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 17 ans, circulant sur la VC 0000 déporté à droite, heurte un arbre.
19 h 00	PR calculé 0+0000	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
75 11 00	en courbe à gauche	S.a S.ooo noopiano.
	sommet de côte	
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), en intersection en X, en plein jour.
0015327 / 01073	Commune 770 (TULLY)	La chaussée est normale.
Mer 20/02/2013	VC 0000	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
12 h 15	¥0 0000	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 22 ans, circulant sur la VC 0000 en manoeuvre d'évitement, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 63 ans, circulant sur la VC 0000 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule.
	plat VC 0000	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
	1 0000	<u>l</u>

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, au crépuscule ou à l'aube.
0011647 / 00037	Commune 598 (NOUVION)	Il neige ou il grêle et la chaussée est enneigée.
Lun 27/01/2014	A 0016	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
7 h 45	PR calculé 183+0500	Véh. A (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 29 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte un fossé, un talus ou une paroi rocheuse.
	partie rectiligne non renseigné	Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0011647 / 00112	Commune 806 (VILLERS-SUR-AUTHIE)	Il neige ou il grêle et la chaussée est mouillée.
Dim 23/03/2014 0 h 15	A 0016 PR calculé 196+0400	Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé): un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 30 ans, circular dans le sens des PR décroissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte un fossé, un talus ou une paroi rocheuse.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00179	Commune 806 (VILLERS-SUR-AUTHIE)	La chaussée est normale.
Mer 16/04/2014	A 0016	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
17 h 25	PR calculé 196+0900	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 64 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte une glissière en béton.
	en courbe à gauche plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00303	Commune 815 (VRON)	La chaussée est normale.
Sam 21/06/2014	A 0016	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
16 h 30	PR calculé 197+0100	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 76 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0016 , circule sans changement de direction, heurte une glissière métallique.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, au crépuscule ou à l'aube.
0011647 / 00594	Commune 578 (MOYENNEVILLE)	La chaussée est normale.
Lun 01/12/2014	A 0028	Collisions multiples impliquant 3 véhicules et pas de piéton.
8 h 00	PR calculé 7+0800	Véh. A (1 tué) : un véhicule léger, conduit par une femme de 65 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la A 0028 , circule à contresens, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. C (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 34 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.
	plat	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 36 ans, circular dans le sens des PR décroissants de la A 0028 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 1 tué, 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0011647 / 00378 Sam 02/08/2014	Commune 578 (MOYENNEVILLE) A 0028	La chaussée est mouillée.  Collision impliquent 1 véhicule et pas de piéton
Sam 02/08/2014 18 h 00	PR calculé 8+0450	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.  Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 44 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la A 0028 , circule sans changement de direction, heurte un fossé, un talus ou une paroi rocheuse.
	partie rectiligne pente	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé.
0015326 / 03087	Commune 512 (MAREUIL-CAUBERT)	La chaussée est normale.
Dim 26/10/2014	RD 0003	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.
19 h 15	PR calculé 28+0260	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 58 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0003 , circule sans changement de direction, heurte un piéton.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 tué, dont piétons : 1 tué.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), en intersection en X, en plein jour.
	Commune 765 (TOURS-EN-VIMEU)	La chaussée est normale.
0015327 / 04292	Commune 703 (TOOKS-LIN-VIIVILO)	
0015327 / 04292 Jeu 31/07/2014	RD 0022	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
		Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.  Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 48 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0022 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule.
Jeu 31/07/2014	RD 0022	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 48 ans, circulant dans

Organisme Unité / N° PV Date	Routes ou voies	Circonstances
Heure		
	RD 0029	
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, en plein jour.
0015328 / 02321	Commune 590 (NEUILLY-L'HOPITAL)	La chaussée est normale.
Mar 22/07/2014	RD 0032	Collision impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
8 h 00	PR calculé 22+0303	Véh. A (1 tué, 2 blessés hospitalisés) : un véhicule léger, conduit par un homme de 28 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0032 , circule sans changement de
	partie rectiligne	direction, heurte un autre véhicule.  Véh. B (pas de victime): un tracteur routier avec semi-remorque, conduit par un homme de 34 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0928 , circule sans changement de direction sort de la chaussée et heurte un autre véhicule.
	plat RD 0928	Bilan : 1 tué, 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015326 / 02629	Commune 486 (LONG)	La chaussée est normale.
Dim 07/09/2014	RD 0032	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
12 h 00	PR calculé 3+0200	Véh. B (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 72 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0032 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 18 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0032 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule.
	non renseigné	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015328 / 03056	Commune 633 (PONTHOILE)	Il pleut fortement et la chaussée est mouillée.
Lun 06/10/2014	RD 0235	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
16 h 30	PR calculé 3+0400	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 47 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0235 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 62 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0235 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	non renseigné	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015328 / 02104	Commune 649 (QUEND)	La chaussée est normale.
Jeu 26/06/2014	RD 0532	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
20 h 45	PR calculé 3+0480	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 53 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0532 déporté à droite.
	partie rectiligne non renseigné	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0015326 / 01981	Commune 635 (PONT-REMY)	La chaussée est normale.
Jeu 12/06/2014	RD 0901	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
12 h 30	PR calculé 41+0000	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 59 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0901 dépassant à gauche, heurte un obstacle mobile.
	partie rectiligne	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : une bicyclette, conduite par un homme de 34 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0901 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale 0015326 / 02102	DEP 80 Commune 779 (VAUCHELLES-LES-QUESNOY)	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.  La chaussée est normale.
Mer 25/06/2014	PD 0025	Collisions multiples impliquant 5 véhicules et ses de siétes
15 h 45	RD 0925 PR calculé 30+0400	Collisions multiples impliquant 5 véhicules et pas de piéton.  Véh. E (2 blessés hospitalisés): un véhicule léger, conduit par une femme de 34 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0925 , heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 63 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0925 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.
	pente	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 46 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0925 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
		Véh. C (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 20 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0925 , heurte un autre véhicule.
		Véh. D (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 44 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0925 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
		Bilan : 3 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0015326 / 00410 Sam 15/02/2014	Commune 512 (MAREUIL-CAUBERT) RD 0928	Lors d'un vent fort ou d'une tempête et la chaussée est mouillée. Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.

Organisme Unité / N° PV	Routes ou voies	Circonstances
Date Heure		
3 h 15	PR calculé 21+0200	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 23 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0928 , circule sans changement de direction.
	partie rectiligne pente	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, en plein jour.
0015327 / 04355	Commune 721 (SAINT-VALERY-SUR-SOMME)	Par temps couvert et la chaussée est mouillée.
Dim 03/08/2014	RD 0940	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
11 h 45	PR calculé 19+0400	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 21 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 33 ans, circulant su la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat VC 0000	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015328 / 03125	Commune 633 (PONTHOILE)	Lors d'un vent fort ou d'une tempête et la chaussée est normale.
Lun 13/10/2014	RD 0940	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
10 h 30	PR calculé 29+0700	Véh. A (1 tué): un véhicule léger, conduit par une femme de 68 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0940 , circule sans changement de direction, heurte un fossé, un talus ou une paroi rocheuse.
	partie rectiligne plat	Bilan: 1 tué.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015328 / 00761	Commune 688 (RUE)	La chaussée est normale.
Dim 09/03/2014	RD 0940	Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
14 h 15	PR calculé 36+0800	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par une femme de 3 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0940 , circule sans changemen de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime): un véhicule léger, conduit par une femme de 31 ans, circulant dan le sens des PR croissants de la RD 0940 tournant à gauche.
Gendarmerie Nationale	plat DEP 80	Bilan : 1 blessé hospitalisé.  Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0015328 / 00762	Commune 598 (NOUVION)	La chaussée est normale.
Dim 09/03/2014	RD 1001	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
11 h 30	PR calculé 81+0800	Véh. A (2 blessés hospitalisés): une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 1001 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 67 ans, circulant dans sens des PR croissants de la RD 1001 tournant à gauche.
	plat	Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0015327 / 00855	Commune 597 (NIBAS)	La chaussée est normale.
Mar 25/02/2014	VC 0000	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
13 h 00	PR calculé 0+0000	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 22 ans, circulant sur la VC 0000 déporté à gauche, heurte un autre véhicule.
	en courbe à gauche	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 57 ans, circulant sur l VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0015326 / 03304	Commune 578 (MOYENNEVILLE)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Mar 25/11/2014	VC 0000	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
17 h 30	PR calculé 0+0000	Véh. B (pas de victime) : un tracteur agricole, conduit par un homme de 46 ans, circulant da le sens des PR croissants de la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte u autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une bicyclette, conduite par un homme de 16 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale 0015327 / 06386	DEP 80 Commune 721 (SAINT-VALERY-SUR-SOMME)	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), hors intersection, en plein jour. Par temps couvert et la chaussée est normale.
Dim 07/12/2014 12 h 45	QUAI BLAVET (VC 0000 ) N°: 49 Dist: 0 (PR calculé 0+0000)	Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton.  Véh. A (pas de victime): un véhicule léger, conduit par un homme de 67 ans, circulant sur le voie "QUAI BLAVET", circule sans changement de direction, heurte un piéton.
		Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
		in the state of th
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), hors intersection, en plein jour.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Jeu 04/09/2014	VC 0001	Collision impliquant 2 véhicules et 1 piéton.
8 h 15	PR calculé 0+0000	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 40 ans, circulant sur la VC 0001 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 17 ans, circulant sur la VC 0001 dépassant à gauche, heurte un piéton.
	plat	Bilan : 2 blessés hospitalisés, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0015327 / 02797	Commune 597 (NIBAS)	La chaussée est normale.
Ven 09/05/2014	VC 0016	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
18 h 30	PR calculé 0+0000	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 22 ans, circulant sur la VC 0016 , circule sans changement de direction, heurte un animal domestique.
	en courbe à gauche	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
	plat	



## 21/01/2016 - SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES

# de la commune d' Abbeville (001)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD40 RD1001 RD928 RD3 RD82 RD901 RD925 A28 A16 RD153	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD1001 : T	MJA 7600 DONT 20 % PL
RD928 : TN	/JA 8099 DONT 18 % PL
RD925 : TN	//JA 8214 DONT 5 % PL
RD82 : TM	JA 645 DONT 3 % PL
RD3 : TMJ	A 1488 DONT 3 % PL
RD40 : TM	JA 7760 DONT 7 % PL
RD153 : TN	MJA 1717 DONT 3 % PL
RD901 : TN	MJA 4863 DONT 7 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD1001 R	GC TE
RD928 RG	C TE
RD901 RG	C TE

## \*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## 21/01/2016 - SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES

## Commune de ACHEUX-EN-VIMEU (004)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD925	
RD29	
RD80	
RD65	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
_	
RD29 : TM	JA 4992 DONT 10 % PL
RD925 : TN	MJA 8129 DONT 7 % PL
RD80 : TM	JA 282 DONT 11 % PL
RD65 : TM	JA 686 DONT 6 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD29 TE	
RD925 TE	
*Prescrin	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# 21/01/2016- SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES Commune d'AGENVILLERS (006)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD82	
RD12	
Unitá 2 .	Missian Cásuritá Doutière Dáglamontation
Unité 2 :	3
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD12 : TM	JA 1578 DONT 11 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	ntions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande

circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## 21/01/2016 - SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES

## Commune de AIGNEVILLE (008)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD67	
RD65	
RD48	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD67 : TM	JA 909 DONT 3 % PL
RD65 : 524	DONT 6 % PL
RD48 : TM	JA 1357 DONT 9 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Duo a au'	tions lifes and montes along for X amonds alreadation (DOO)
"Prescrip	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le

délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## 21/01/2016 - SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES

## **Commune de AILLY-LE-HAUT-CLOCHER (009)**

Unité 1 : Mission Sécurité Routière
• Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
○ Liste des principales routes sur le territoire : □
RD1001 RD32 RD46 A16
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation
o Trafic sur le territoire de la commune :
RD1001 : TMJA 7616 DONT 8 % PL
RD46 : TMJA 1600 DONT 5 % PL
RD32 : TMJA 2191 DONT 6 % PL
○ Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : [
RD1001 RGC TE
*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## 21/01/2016 - SCOT BAIE DE SOMME 3 VALLEES

## Commune d'ALLERY (019)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD936	
RD173	
RD21	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD936 : TI	MJA 3251 DONT 9 % PL
RD173 : TI	MJA 884 DONT 4 % PL
	Towards worth and towards in the language (DOOt TE TMD at a )
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD936 TE	
*Prescrip	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## 21/01/2016 - SCOT BAIE DE SOMME 3 VALLEES

## Commune d'ARGOULES (025)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	he de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD12	
RD175	
RD192	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD192 : TN	IJA 362 DONT 4 % PL
RD175 : TM	1JA 616 DONT 5 % PL
RD12 : TM	IA 855 DONT 9 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le

délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## 21/01/2016 - SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES

## Commune d'ARREST (029)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD48	
RD40	
RD106	
Linitá 2 .	Mission Cásuritá Doutière Dáglementation
Unite 2:	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD48 : TM	JA 1533 DONT 10 % PL
RD80 : TM	JA 778 DONT 5 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le

délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## 21/01/2016 - SCOT BAIE DE SOMME 3 VALLEES

## Commune d'ARRY (030)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD1001	
RD175	
RD938	
A16	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD175 : TI	MJA 703 DONT 6 % PL
RD1001 : T	TMJA 3781 DONT 17 % PL
RD938 : TI	MJA 3044 DONT 6 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD1001 R	GC TE
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## 21/01/2016 - SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES

## **Commune de BAILLEUL (051)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD13	
RD93	
Unitá 2 .	Missian Cásuritá Doutière Dáglamontation
Unité 2 :	3
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD13 : TM	JA 1059 DONT 10 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande

circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## 21/01/2016- SCOT BAIE DE SOMME 3 VALLEES

## Commune de BEHEN (076)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire $$
RD928 RD25	
RD173 A28	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD173:TMJA 878 DONT 6 % PL	
RD928 : TI	MJA 4730 DONT 4 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : $\Box$
RD928 RG	C TE
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le

délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## **Commune de BELLANCOURT (078)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	the de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD1001 RD153	
RD183 A16	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD183:TM	JA 1112 DONT 6 % PL
RD1001 : T	MJA 7431 DONT 6 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD1001 R	GC TE
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le

délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de BERNAY-EN-PONTHIEU (087)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fid	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD1001	
RD32	
A16	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
O	
RD1001:1	TMJA 3781 DONT 17 % PL
RD32 : TM	JA 5417 DONT 5 % PL
	Types de reutes our le territoire de le commune (DCC* TE TMD etc. )
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD1001 R	GC TE
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des

transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# 22/01/2016 – SCOT BAIE DE SOMME 3 VALLEES de la commune de BETHENCOURT-SUR-MER (096)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD19	
RD229	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD19 : TM	JA 3346 DONT 5 % PL
RD229 : TN	MJA 1055 DONT 4 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD19 TE	
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## **Commune de BETTENCOURT-RIVIERE (099)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fig	the de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD216 RD53 RD70	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation  Trafic sur le territoire de la commune :
RD216 : TN	/IJA 1515 DONT 8 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## **Commune de BOISMONT (110)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	the de circonstance sur 5 ans + carte localisation
Ο	Liste des principales routes sur le territoire $$
RD940 RD3 RD403	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD940 : TN	//JA 9623 DONT 5 % PL
RD3: TMJA 1126 DONT 5 % PL	
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD3 TE	
RD940 TE	
*Prescrin	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## **Commune de BOUFFLERS (118)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD224	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD224 : TN	MJA 336 DONT 7 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements

propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## **Commune de BOURSEVILLE (124)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD102	
RD63	
RD463	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
Office 2.	•
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD63 : TM	1JA 554 DONT 7 % PL
RD102 : T	MJA 1330 DONT 5 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des

transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## **Commune de BRAILLY-CORNEHOTTE (133)**

Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
RD928 RD938 RD56  Unité 2: Mission Sécurité Routière - Réglementation  • Trafic sur le territoire de la commune :
RD938 RD56  Unité 2: Mission Sécurité Routière - Réglementation  Trafic sur le territoire de la commune :
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation  Trafic sur le territoire de la commune :
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation   Trafic sur le territoire de la commune :
○ Trafic sur le territoire de la commune : □
○ Trafic sur le territoire de la commune : □
○ Trafic sur le territoire de la commune : □
○ Trafic sur le territoire de la commune : □
○ Trafic sur le territoire de la commune : □
RD928 : TMJA 5516 DONT 32 % PL
RD938 : TMJA 1411 DONT 10 % PL
○ Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD928 RGC TE
*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le

délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de BRAY-LES-MAREUIL (135)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD3	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD3 : TMJ	A 2214 DONT 5 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescri	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements

propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## **Commune de BRUCAMPS (145)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	he de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD158	
RD216	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD216 : TM	IJA 2133 DONT 10 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrin	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande

circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## **Commune de BRUTELLES (146)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD940	
RD102	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD940 : TN	MJA 3055 DONT 9 % PL
RD102 : TN	MJA 2765 DONT 7 % PL
	Types de veutes eux le territaire de le commune (DCC* TE TMD etc. )
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD940 TE	
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de BUIGNY-L'ABBE (147)

Unité 1: N	Aission Sécurité Routière
• Fich	e de circonstance sur 5 ans + carte localisation
o <b>L</b>	iste des principales routes sur le territoire :
RD153	
RD183	
RD1001	
Unité 2 : I	Mission Sécurité Routière - Réglementation
o <b>T</b>	rafic sur le territoire de la commune : $\Box$
RD183 : TMJ	A 910 DONT 6 % PL
RD1001 : TM	JA 7431 DONT 6 % PL
o <b>T</b>	ypes de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :
RD1001 RGC	TE
*Prescription	ons liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des

transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de BUIGNY-SAINT-MACLOU (149)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fid	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD1001	
RD1051	
A16	
Unité 2 :	Mission Sécurité Poutière Déglementation
Unite 2.	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD1001 : 1	ГМЈА 7600 DONT 20 % PL
RD105 : TI	MJA 1272 DONT 5 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD1001 R	GC TE
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des

transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## 22/01/2016 – SCOT BAIE DE SOMME 3 VALLEES Commune de BUSSUS-BUSSUEL (155)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire
RD12	
RD153	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD12 : TM	1JA 722 DONT 5 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescri	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande

circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de CAHON-GOUY (161)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD106 RD86 RD3 RD65	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
Office 2.	-
Ο	Trafic sur le territoire de la commune :
RD3 : TMJ	A 1126 DONT 5 % PL
RD86 : TM	JA 439 DONT 9 % PL
RD106 : TMJA 590 DONT 4% PL	
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD3 TE	
*Prescrin	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de CAMBRON (163)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD925	
RD3	
RD22	
A28	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
Ο	Trafic sur le territoire de la commune :
RD3 : TMJ	A 1126 DONT 5 % PL
RD925 : TI	MJA 8214 DONT 5 % PL
RD22 : TM	JA 1511 DONT 5 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD3 TE	
RD925 TE	
*Prescrin	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de CANCHY (167)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	he de circonstance sur 5 ans + carte localisation
Ο	Liste des principales routes sur le territoire :
DDOO	
RD32	
RD928	
I Initá 2 ·	Mission Sécurité Routière - Réglementation
Office 2.	-
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD928 : TN	//JA 6305 DONT 25 % PL
RD32 : TM	JA 1068 DONT 8 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : $\Box$
RD928 RG	SC TE
4D-10-1-1	tions lifes assuments also for Amenda size letter (DOO)
~Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des

transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de CAOURS (171)

Unité	1:	Mission Sécurité Routière
•	Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
	0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
A16		
RD82		
RD482		
RD925		
	2 ·	Mission Sécurité Routière - Réglementation
Office	۷.	-
	0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD925	: TN	//JA 5759 DONT 5 % PL
RD82 :	ТМ	JA 645 DONT 3 % PL
	0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD925	TE	
*Droce	rin	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de CAYEUX-SUR-MER (182)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fich	ne de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire $:=$
RD3	
RD102	
RD177	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD102 : TM	JA 2765 DONT 7 % PL
RD177 : TM	JA 789 DONT 5 % PL
RD3 : TMJA	3270 DONT 6 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD3 TE	
*Prescript	ions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le

délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# Commune de CHEPY (190)

Unité 1 : Mission Sécurité Routière
• Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
$\circ$ Liste des principales routes sur le territoire :
RD65 RD465 RD29 RD925 RD80
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation  • Trafic sur le territoire de la commune :
RD80:TMJA 282 DONT 11 % PL
RD80:TMJA 282 DONT 11 % PL RD65 : TMJA 1348 DONT 4% PL
RD65 : TMJA 1348 DONT 4% PL
RD65 : TMJA 1348 DONT 4% PL RD925 : TMJA 8129 DONT 7 % PL
RD65 : TMJA 1348 DONT 4% PL RD925 : TMJA 8129 DONT 7 % PL RD29 : TMJA 4992 DONT 10 % PL

#### \*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de CITERNES (196)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD53	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD53 : TM	JA 1113 DONT 7 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements

propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# 25/01/2016 – SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES Commune de CONDE-FOLIE (205)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fig	the de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill \Box$
RD3	
RD216	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD3 : TMJ	A 1825 DONT 3 % PL
RD216 : TN	/IJA 1843 DONT 9 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande

circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# 25/01/2016 – SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES Commune de COCQUEREL (200)

Unité 1	:	Mission Sécurité Routière
•	Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
	0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD112		
RD32		
A16		
I India 4 O		Mission Céannité Dantière Déglementation
Unite 2	::	Mission Sécurité Routière - Réglementation
	0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD32 : 1	ГΜ	JA 1349 DONT 3 % PL
RD112 :	TN	//JA 672 DONT 4 % PL
	0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Presc	rip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des

transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de COULONVILLERS (215)

RD941 RD108	Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
RD925 RD941 RD108 RD267  Unité 2: Mission Sécurité Routière - Réglementation  Trafic sur le territoire de la commune :	• Fig	he de circonstance sur 5 ans + carte localisation
RD941 RD108 RD267  Unité 2: Mission Sécurité Routière - Réglementation  Trafic sur le territoire de la commune :	0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD108 RD267  Unité 2: Mission Sécurité Routière - Réglementation  Trafic sur le territoire de la commune :	RD925	
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation  Trafic sur le territoire de la commune :	RD941	
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation  Trafic sur le territoire de la commune :	RD108	
Trafic sur le territoire de la commune :	RD267	
Trafic sur le territoire de la commune :		
Trafic sur le territoire de la commune :		
Trafic sur le territoire de la commune :		
Trafic sur le territoire de la commune :	Hnitá 2 i	Mission Cásuritá Dautiàra Dáglamentation
RD108: TMJA 697 DONT 11 % PL  RD925: TMJA 2378 DONT 12 % PL  RD941: TMJA 1744 DONT 9 % PL	Unite 2:	-
RD925 : TMJA 2378 DONT 12 % PL  RD941 : TMJA 1744 DONT 9 % PL	Ο	Trafic sur le territoire de la commune :
RD941 : TMJA 1744 DONT 9 % PL	RD108 : TN	/IJA 697 DONT 11 % PL
○ Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :	RD925 : TN	/IJA 2378 DONT 12 % PL
	RD941 : TN	/IJA 1744 DONT 9 % PL
RD925 TE	0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD925 TE		
	RD925 TE	
*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :		

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de CRAMONT (221)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD166	
RD925	
RD108	
RD130	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD925 : TN	MJA 2378 DONT 12 % PL
RD108 : TN	MJA 697 DONT 11 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :
RD925 TE	
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de CRECY-EN-PONTHIEU (222)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fid	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD111	
RD12	
RD938 RD56	
ND30	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD111 : T	MJA 1594 DONT 6 % PL
RD12 : TM	JA 1557 DONT 6 % PL
RD938 : TI	MJA 2073 DONT 9 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de DOMINOIS (244)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD12	
RD192	
RD212	
RD224	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD12 : TM	JA 855 DONT 9 % PL
RD192 : TN	MJA 362 DONT 4 % PL
RD212 : TN	MJA 483 DONT 7 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de DOMPIERRE-SUR-AUTHIE (248)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fich	ne de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD12	
RD12	
RD224	
RD119	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD224 : TM	JA 358 DONT 6 % PL
RD111 : TM	JA 632 DONT 3 % PL
RD12 : TMJ	A 1507 DONT 7 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescript	ions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de DOMQUEUR (249)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD108	
RD46	
RD166	
RD12	
RD153	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD108 : T	MJA 1010 DONT 8 % PL
RD12 : TN	IJA 722 DONT 5 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : $\Box$
<del></del> -	
*Prescri	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de DOMVAST (250)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	he de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD12 RD928 RD82	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD12 : TM	JA 1578 DONT 11 % PL
RD928 : TN	1JA 5516 DONT 32 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD928 RG	CTE
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des

transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de DOUDELAINVILLE (251)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire $:=$
RD25	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD25 : TN	IJA 1056 DONT 4 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescri	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements

propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de DRUCAT (260)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fid	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD928 RD82 A16	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD928 : TI	MJA 8099 DONT 18 % PL
RD82 : TM	JA 645 DONT 3 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD928 RG	C TE
*Prescrip	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des

transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# 25/01/2016 – SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES Commune de EAUCOURT-SUR-SOMME (262)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD901	
A16	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD901 : T	MJA 6081 DONT 4 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD901 R	GC TE
*Prescri	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande

circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de EPAGNE-EPAGNETTE (268)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD901	
RD1001	
A16	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD901 : TN	MJA 6081 DONT 4 % PL
RD1001 : 1	TMJA 7431 DONT 6 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD901 RG	GC TE
RD1001 R	GC TE
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le

délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de ERCOURT (280)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fid	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD86	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD86 : TM	JA 204 DONT 9 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
<b>4D</b>	the self-transfer to the standard to the stand
~Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements

propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### **Commune de ERGNIES (281)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD46	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD46 : TM	JA 1600 DONT 5% PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements

propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de ERONDELLE (282)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire $:=$
RD3	
RD13	
RD93	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD3 : TM	JA 2214 DONT 5 % PL
RD13:TN	IJA 1059 DONT 10 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD13 TE	
*Prescri	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le

délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de ESTREBOEUF (287)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD48	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD48 : TM	JA 1533 DONT 10 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD48 TE	

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements

\*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de FAVIERES (303)

Unité 1 : Mission Sécurité Routière
• Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
○ Liste des principales routes sur le territoire : □
RD940
RD140
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation
○ Trafic sur le territoire de la commune : □
RD140 : TMJA 701 DONT 9 % PL
RD940 : TMJA 6550 DONT 8 % PL
○ Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :
RD940 TE
*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de FEUQUIERES-EN-VIMEU (308)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD229	
RD29	
RD48	
RD67	
Unité 2 ·	Mission Sécurité Routière - Réglementation
Office 2.	•
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD67 : TM	IJA 909 DONT 3 % PL
RD29 : TMJA 4992 DONT 10 % PL	
RD48 : TM	JA 2312 DONT 8 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : $\Box$
RD29 RG	CTE
RD48 TE	
*Prescri	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### **Commune de FONTAINE-SUR-MAYE (327)**

Unité 1 : Mission Sécurité Routière
• Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
$\circ$ Liste des principales routes sur le territoire : $\square$
RD928
RD938
RD56
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation
○ Trafic sur le territoire de la commune : □
RD928 : TMJA 5516 DONT 32 % PL
RD938 : TMJA 1742 DONT 12 % PL
RD56: TMJA 766 DONT 9 % PL
○ Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :
RD928 RGC TE
*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le

délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de FONTAINE-SUR-SOMME (328)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• F	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD3	
RD21	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD3 : TM	JA 2214 DONT 5 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescri	ptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements

propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### 25/01/2016 – SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES Commune de FOREST-L'ABBAYE (331)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD105	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD105 : TI	MJA 1272 DONT 5 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements

propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de FOREST-MONTIERS (332)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD1001	
RD32	
RD632	
RD235	
A16	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD235 : TI	MJA 759 DONT 7 % PL
RD32 : TMJA 5417 DONT 5 % PL	
RD1001 : 1	MJA 3781 DONT 17 % PL
	Types de routes our le territoire de le commune (DCC* TE TMD etc. )
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD1001 R	GC TE
RD32 TE	
*Droccrin	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de FORT-MAHON-PLAGE (333)

Unité 1 : Mission Sécurité Routière	
• Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation	
$\circ$ Liste des principales routes sur le territoire :	
RD32	
RD432	
RD532	
RD332	
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation	
○ Trafic sur le territoire de la commune : □	
RD32 : TMJA 4234 DONT 5 % PL	
RD332 : TMJA 1575 DONT 4 % PL	
RD432 : TMJA 1382 DONT 5 % PL	
RD532 : TMJA 2483 DONT 2 % PL	
○ Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :	
RD32 TE	
*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :	

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de FRANCIERES (344)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD1001 RD183E A16	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD1001 : 1	TMJA 7431 DONT 6 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD1001 R	GC TE
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de FRANLEU (345)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD925	
RD80	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD80 : TM	JA 778 DONT 5 % PL
RD925 : TN	MJA 8129 DONT 7 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD925 TE	
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de FRESSENNEVILLE (360)

Unité 1: N	lission Sécurité Routière
• Fiche	e de circonstance sur 5 ans + carte localisation
o <b>L</b>	iste des principales routes sur le territoire :
RD925	
RD1925	
RD229	
Unité 2 : N	Mission Sécurité Routière - Réglementation
o <b>T</b>	rafic sur le territoire de la commune : $\Box$
RD925 : TMJ/	A 11580 DONT 6 % PL
RD1925 : TM	JA 2212 DONT 4 % PL
RD229 : TMJ/	A 3293 DONT 3 % PL
-	umas de veutes que la termitaire de la commune (DCCt TE TMD etc.).
0	ypes de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD925 RGC	TE
*Prescription	ons liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de FRIVILLE-ESCARBOTIN (368)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fig	the de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD2 RD102 RD229 RD925	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD229 : TN	/JA 1055 DONT 4 % PL
RD925 : TN	//JA 9599 DONT 5 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD925 RG	C TE
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le

délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# 26/01/2016 – SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES Commune de FROYELLES (371)

Unité 1	: Mission Sécurité Routière
•	Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
	□ Liste des principales routes sur le territoire : □
RD928	
Unité 2	: Mission Sécurité Routière - Réglementation
	○ Trafic sur le territoire de la commune : □
RD928 :	TMJA 5516 DONT 32 % PL
	□ Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :
RD928 F	RGC TE

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements

\*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### 26/01/2016 – SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES Commune de FRUCOURT (372)

Unité 1	Mission Sécurité Routière
• F	iche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
C	Liste des principales routes sur le territoire :
RD93	
Unité 2	: Mission Sécurité Routière - Réglementation
C	Trafic sur le territoire de la commune :
C	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescr	ptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements

propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de GAPENNES (374)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fid	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD12	
RD10E	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD12 : TM	JA 1578 DONT 11 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande

circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de GORENFLOS (380)

► Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation		
RD46 RD12		
RD12		
RD158 RD66		
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation		
○ Trafic sur le territoire de la commune :		
RD46 : TMJA 1600 DONT 5 % PL		
RD108 : TMJA 1010 DONT 8 % PL		
RD12 : TMJA 722 DONT 5 % PL		
○ Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :		
*Prescrintions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :		

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de GRAND-LAVIERS (385)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD40	
A28	
A16	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD40 : TM	IJA 7760 DONT 7 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD40 TE	
*Prescrip	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de GREBAULT-MESNIL (388)

Unité 1	: Mission Sécurité Routière
• F	iche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
C	Liste des principales routes sur le territoire :
DD40	
RD13 RD86	
A28	
I India 4 0	. Missisus Cássusitá Dautiàna - Dáglamantatian
Unite 2	: Mission Sécurité Routière - Réglementation
C	Trafic sur le territoire de la commune :
RD86 : T	MJA 204 DONT 9 % PL
C	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Droos"	ptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :
LIG201	puons inces aux ioules ciassees a granue circulation (RGC) .

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# 26/01/2016 - SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES Commune de GUESCHART (396)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fid	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD938	
Unité 2 :	Mission Ságuritá Doutière Dáglementation
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD938 : TI	MJA 1411 DONT 10 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements

propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# Commune de HALLENCOURT (406)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	he de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD901	
RD21	
RD173	
RD53	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
	·
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD901 : TM	/IJA 3825 DONT 7 % PL
RD21 : TM.	JA 1360 DONT 5 % PL
RD53 : TM.	JA 1233 DONT 6 % PL
RD173 : TM	1JA 884DONT 4 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD901 RG0	O.TE
ND301 NO	
*Drescring	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# 26/01/2016 – SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES Commune de HAUTVILLERS-OUVILLE (422)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD1001	
RD105	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
Office 2.	
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD1001:	ГМЈА 5733 DONT 8 % PL
RD105 : TI	MJA 1272 DONT 5 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD1001 R	RGC TE
*Prescrip	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# Commune de HUCHENNEVILLE (444)

Unité 1 : Mission Sécurité Routière
• Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
$_{\circ}$ Liste des principales routes sur le territoire :
RD928
RD173
RD25
RD173 RD13
RD503
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation
○ Trafic sur le territoire de la commune :
RD928 : TMJA 4730 DONT 4 % PL
RD13 : TMJA 1059 DONT 10 % PL
RD173 : TMJA 494 DONT 5 % PL
○ Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :
RD928 RGC TE
RD13 TE
*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# Commune de HUPPY (446)

Unité 1 : Mission Sécurité Routière
• Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
Liste des principales routes sur le territoire :
RD928
RD13 RD25
RD86
RD173
A28
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation
Trafic sur le territoire de la commune :
RD928 : TMJA 2422 DONT 4 % PL
RD13: TMJA 1059 DONT 10 % PL
RD25 : TMJA 1056 DONT 4 % PL
RD173 : TMJA 494 DONT 5 % PL
Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :
RD928 RGC TE
RD13 TE

### \*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de LAMOTTE-BULEUX (462)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD105 RD32	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
Office 2.	-
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD32 : TM	JA 1068 DONT 8 % PL
RD105 : TN	/IJA 1272 DONT 5 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# Commune de LANCHERES (464)

Unité 1 : Mission Sécurité Routière
• Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
$\circ$ Liste des principales routes sur le territoire :
RD940 RD177 RD3 RD102
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation  o Trafic sur le territoire de la commune :
RD940 : TMJA 3055 DONT 9 % PL
RD177 : TMJA 789 DONT 5 % PL
RD3 : TMJA 4451 DONT 8 % PL
RD102 : TMJA 1359 DONT 8 % PL
○ Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :
RD940 TE
RD3 TE
RD102 TE

### \*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de Le BOISLE (109)

Unité 1 : Mission Sécurité Routière
• Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
○ Liste des principales routes sur le territoire : □
RD928
RD224
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation
○ Trafic sur le territoire de la commune :
RD928 : TMJA 6657 DONT 26 % PL
RD224: TMJA 336 DONT 7 % PL
○ Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :
RD928 RGC TE
*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande

circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de LE CROTOY (228)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fig	the de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD4	
RD104	
RD204	
RD940	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD940 : TN	MJA 6550 DONT 8 % PL
RD4 : TMJ/	A 2814 DONT 4 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD940 TE	
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le

délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### **Commune de LE TITRE (763)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fich	ne de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
DD00	
RD32	
RD1001	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
	-
0	Trafic sur le territoire de la commune : $\Box$
RD32 : TMJ	A 1068 DONT 8 % PL
RD1001 : TI	MJA 5733 DONT 8 % PL
	Types de routes our le territoire de le commune (DCC* TE TMD etc. )
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD1001 RG	GC TE
*Prescript	ions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de LIERCOURT (476)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
e Eic	he de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD901	
RD3	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD901 : TM	1JA 3825 DONT 7 % PL
RD3 : TMJA	A 2214 DONT 5 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : $\Box$
RD901 RG	CTE
RD3 TE	

### \*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# 26/01/2016 – SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES Commune de LIGESCOURT (477)

Unité 1 : Mission Sécurité Routière
• Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
○ Liste des principales routes sur le territoire : □
RD12 RD212
ND212
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation
○ Trafic sur le territoire de la commune :
RD12 : TMJA 1507 DONT 7 % PL
RD212 : TMJA 483 DONT 7 % PL
Types de reutes eur le territoire de la commune (DCC* TE TMD etc. )
o Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de LIMEUX (482)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	the de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
DD40	
RD13 RD503	
RD173	
RD93	
Hait O	Mississ Ofswitt David See Distance at the
Unite 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD13 : TM	JA 1059 DONT 10 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
DD40 TE	
RD13 TE	
*Prescrin	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des

transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de LONG (486)

Unité 1: Mission S	écurité Routière
• Fiche de circo	nstance sur 5 ans + carte localisation
<ul> <li>Liste des p</li> </ul>	orincipales routes sur le territoire :
RD112 RD32 RD3 A16	
Unité 2 : Mission S	Sécurité Routière - Réglementation
o Trafic sur	e territoire de la commune :
RD112 : TMJA 672 DO	NT 4 % PL
RD32 : TMJA 1349 DO	NT 3 % PL
RD3 : TMJA 2214 DON	T 5 % PL
○ Types de r	outes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :
ADua a suinti a sa 117	
"Prescriptions liees	aux routes classées à grande circulation (RGC) :

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS (488)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD3	
RD53	
RD70	
RD216	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD216 : TN	MJA 1843 DONT 9 % PL
RD3 : TMJ	A 2214 DONT 5 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : $\Box$
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de MACHIEL (496)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fid	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD938	
RD16	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
	-
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD938 : TI	MJA 2073 DONT 9 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande

circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### **Commune de MACHY (497)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	the de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD938	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD938 : TN	//JA 2073 DONT 9 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements

propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# **Commune de MAISON-PONTHIEU (501)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD556 RD56E RD938	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD938 : TN	//JA 1411 DONT 10 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# **Commune de MAISON-ROLAND (502)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD108	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD108 : TN	MJA 611 DONT 10 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements

propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# **Commune de MAREUIL-CAUBERT (512)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD928	
RD926	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
	ALA 2422 DONT 4 0/ DI
	MJA 2422 DONT 4 % PL
RD3 : TMJ	A 2215 DONT 5 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD928 RG	C TE
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### **Commune de MENESLIES (527)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fid	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD925	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD925 : TI	MJA 9599 DONT 5 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD925 RG	GC TE

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements

\*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### **Commune de MERELESSART (529)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD21	
RD53	
Unitá 2 .	Missian Cásuritá Doutière Dáglamontation
Unité 2 :	3
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD53 : TM	JA 1113 DONT 7 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	ntions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande

circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# **Commune de MESNIL-DOMQUEUR (537)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fig	the de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD130 RD46	
RD166	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
<b>4D</b>	tions lifes any wantes along (s. ) was along insulation (DOO)
"Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements

propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### **Commune de MIANNAY (546)**

Unité 1 : Mission Sécurité Routière
• Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
$_{\circ}$ Liste des principales routes sur le territoire :
DD06
RD86 RD925
KD923
Unité 2 : Mission Ségurité Doutière Déglementation
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation
$\circ$ Trafic sur le territoire de la commune : $\Box$
RD925 : TMJA 8010 DONT 6 % PL
RD86 : TMJA 494 DONT 5 % PL
o Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD925 TE
*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# 26/01/2016 – SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES Commune de MILLENCOURT-EN-PONTHIEU (548)

Unité 1	: Mission Sécurité Routière
• F	Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
(	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD32	
RD82	
Unité 2	: Mission Sécurité Routière - Réglementation
Office 2	-
(	Trafic sur le territoire de la commune :
RD32 : T	MJA 1649 DONT 9 % PL
RD82 : T	MJA 645 DONT 3 % PL
C	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescr	iptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# **Commune de MONS-BOUBERT (556)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD403	
RD106	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
-	
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Drocorin	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :
LIC2011h	nions inces aux routes ciassees a granue circulation (ROC) .

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements

propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# **Commune de MOUFLERS (574)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fid	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD1001	
RD216	
A16	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD1001 : 1	MJA 7616 DONT 8 % PL
RD216 : T	MJA 2133 DONT 10 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : $\Box$
RD1001 R	GC TE
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des

transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# **Commune de MOYENNEVILLE (578)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD86	
RD22	
RD173	
A28	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD22 : TM	JA 1511 DONT 5 % PL
RD173 : T	MJA 878 DONT 6 % PL
RD86 : TMJA 204 DONT 9 % PL	
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# **Commune de NAMPONT SAINT MARTIN (580)**

Unité 1 : Mission Sécurité Routière
• Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
CRD12 RD85 RD485 RD1001 RD192 A16
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation
o Trafic sur le territoire de la commune :
RD485 : TMJA 299 DONT 7 % PL
RD1001 : TMJA 3781 DONT 17 % PL
RD12: TMJA 855 DONT 9 % PL
○ Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :
RD1001 RGC TE
*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### **Commune de NEUFMOULIN (588)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fig	he de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD925	
RD482	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
O	Traile sur le territoire de la commune :
RD925 : TN	//JA 5759 DONT 5 % PL
	T
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD925 TE	
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande

circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# Commune de NEUILLY-L'HOPITAL (590)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fig	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
Ο	Liste des principales routes sur le territoire :
RD32	
RD928	
RD82	
Heité O .	Mission Céannité Dantière Déglementation
Unite 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
DD038 · TN	/JA 6305 DONT 25 % PL
RD32 : TM	JA 1068 DONT 8 % PL
RD82 : TMJA 645 DONT 3 % PL	
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD928 RG	SC TE
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le

délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# Commune de NEUILLY-LE-DIEN (589)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD938	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD938 : TN	MJA 1411 DONT 10 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	ntions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements

propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# Commune de NIBAS (597)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fid	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD925 RD48 RD29 RD1925 RD2A RD106	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD925 : TI	MJA 11580 DONT 6 % PL
RD48 : TM	JA 1533 DONT 10 % PL
RD29 : TM	JA 3293 DONT 3 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD925 RG	C TE
RD48 TE	
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# Commune de NOUVION (598)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	ne de circonstance sur 5 ans + carte localisation : 4 accidents
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD1001	
RD111	
RD32	
A16	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD1001 : TI	MJA 5486 dont 12 % PL
RD111 : TM	JA 1614 dont 10 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : $\Box$
RD1001	
*Prescript	ions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# 27/01/2016 – SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES Commune de NOYELLES-EN-CHAUSSEE (599)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
DDE6	
RD56	
RD108	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD108 : TN	MJA 641 DONT 9 % PL
RD56 : TM	JA 425 DONT 7 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : $\Box$
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# **Commune de NOYELLES-SUR-MER (600)**

Unité 1 : Mission Sécurité Routière
• Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
$\circ$ Liste des principales routes sur le territoire :
RD40
RD940
RD140 RD235
RD111
A16
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation
○ Trafic sur le territoire de la commune : □
RD111 : TMJA 1614 DONT 10 % PL
RD940 : TMJA 9623 DONT 5 % PL
RD40 : TMJA 7760 DONT 7 % PL
$\circ$ Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :
RD40 TE
RD940 TE

### \*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### **Commune de OCHANCOURT (603)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD48	
RD2A	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD48 : TM	IJA 1533 DONT 10 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD48 TE	
*Prescrip	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande

circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# **Commune de ONEUX (609)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD941	
RD925	
RD12	
RD108	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD12 : TM	JA 722 DONT 5 % PL
RD925 : TI	MJA 2378 DONT 12 % PL
RD941 : TI	MJA 1744 DONT 9 % PL
RD108 : TI	MJA 697 DONT 11 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD925 TE	
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# Commune de PENDE (618)

Unité 1 : Mission Sécurité Routière
• Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
$\circ$ Liste des principales routes sur le territoire :
RD3 RD63 RD940 RD2 RD177
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation
○ Trafic sur le territoire de la commune : □
RD2 : TMJA 1625 DONT 4 % PL
RD63 : TMJA 554 DONT 7 % PL
RD940 : TMJA 3055 DONT 9 % PL
RD177 : TMJA 789 DONT 5 % PL
RD3: TMJA 4451 DONT 8 % PL
○ Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :
RD940 TE
RD940 TE RD2 TE

### \*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### **Commune de PONCHE-ESTRUVAL (631)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD212	
RD224	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
Office 2.	•
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD212 : TN	MJA 483 DONT 7 % PL
RD224 : TN	MJA 358 DONT 6 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### **Commune de PONTHOILE (633)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD940	
RD140	
RD235	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD235 : TN	MJA 759 DONT 7 % PL
RD940 : TN	MJA 6655 DONT 8 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD940 TE	
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le

délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# Commune de PONT-REMY (635)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fig	the de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire $:\:$
RD901 RD1001 RD183 RD112 A16	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD901 :TM	IJA 6081 DONT 4 % PL
RD1001 : T	MJA 7431 DONT 6 % PL
RD183 : TN	/JA 1112 DONT 6 % PL
RD112 : TN	/JA 672 DONT 4 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD901 RG	C TE
RD1001 R0	SC TE
*Drecerin	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) ·

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### **Commune de PORT-LE-GRAND (637)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD40	
A16	
Unitá 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
Office 2.	•
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD40 : TM	IJA 7760 DONT 7 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD40 TE	
*Prescri	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande

circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# Commune de QUEND (649)

Unité 1 : Mission Sécurité Routière
• Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
$_{\circ}$ Liste des principales routes sur le territoire :
RD32
RD332
RD532
RD940
RD32D
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation
○ Trafic sur le territoire de la commune :
RD940 : TMJA 3766 DONT 5 % PL
RD32 : TMJA 6004 DONT 4 % PL
RD532 : TMJA 2483 DONT 2 % PL
○ Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :
RD940 TE
RD32 TE
*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### **Commune de QUESNOY-LE-MONTANT (654)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fid	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD925	
RD65 RD106	
KD 100	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD925 : TI	MJA 8129 DONT 7 % PL
RD65 : TM	JA 686 DONT 6 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD925 TE	
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des

transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### Commune de REGNIERE-ECLUSE (665)

Unité 1 : Mission Sécurité Routière	
Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation	□
Liste des principales routes sur le territoire :	
	_
RD1001	
RD938	
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation	
Trafic sur le territoire de la commune :	🗆
RD1001 : TMJA 3781 DONT 17 % PL	
RD938 : TMJA 2073 DONT 9 % PL	
Tunco de voutes que la taveitaire de la commune (DCC+ TE TMD etc. )	
O Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :	[_]
RD1001 RGC TE	
*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :	

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# Commune de RUE (688)

Unite 1: Mission Securite Routiere
Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
$_{\circ}$ Liste des principales routes sur le territoire :
RD940 RD32 RD85 RD175 RD938 RD4
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation
○ Trafic sur le territoire de la commune :
RD940 : TMJA 6550 DONT 8 % PL
RD938 : TMJA 3044 DONT 6 % PL
RD85 : TMJA 1011 DONT 4 % PL
RD175 : TMJA 703 DONT 6 % PL
RD32 : TMJA 5290 DONT 7 % PL
RD4 : TMJA 2582 DONT 12 % PL
○ Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :
RD940 TE
RD4 TE
RD85 TE
RD32 TE

### \*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### **Commune de SAIGNEVILLE (691)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD3	
RD65	
RD86	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD3 : TMJ	A 1126 DONT 5 % PL
RD65 : TM	JA 686 DONT 6 % PL
RD106 : T	MJA 590 DONT 4 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD3 TE	
*Prescrip	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le

délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# 27/01/2016 – SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES Commune de SAILLY-FLIBEAUCOURT (692)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD111E A16	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
Office 2.	Trafic sur le territoire de la commune :
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :
*Prescrir	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande

circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

### **Commune de SAINT-BLIMONT (700)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fid	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD2	
RD2 RD106	
RD63	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD2 : TMJ	A 1625 DONT 4 % PL
RD63 : TM	JA 554 DONT 7 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : $\Box$
RD106 TE	
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des

transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# **Commune de SAINT-MAXENT (710)**

Unité 1 : Mission Sécurité Routière
• Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
$\circ$ Liste des principales routes sur le territoire :
RD29
RD190
RD928
RD86
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation
○ Trafic sur le territoire de la commune : □
RD928 : TMJA 4730 DONT 4 % PL
RD29 : TMJA 4024 DONT 9 % PL
RD190 ; TMJA 433 DONT 4 % PL
RD86 : TMJA 204 DONT 9 % PL
○ Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :
RD928 RGC TE
RD29 RGC TE
*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) ·

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# 28/01/2016 – SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES Commune de SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT (713)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD204	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD204 : TN	MJA 1940 DONT 6 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande

circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# **Commune de SAINT-RIQUIER (716)**

Unité 1 : Mission Sécurité Routière		
• Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation		
$\circ$ Liste des principales routes sur le territoire :		
RD32 RD12 RD925 RD941 RD482 RD183		
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation		
○ Trafic sur le territoire de la commune : □		
RD925 : TMJA 5759 DONT 5 % PL		
RD12 : TMJA 1578 DONT 11 % PL		
RD32 : TMJA 1649 DONT 9 % PL		
RD941 : TMJA 1744 DONT 9 % PL		
○ Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :		
RD925 TE		
*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :		

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# 28/01/2016 – SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES Commune de SAINT-VALERY-SUR-SOMME (721)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fid	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD2 RD3 RD48 RD940	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD2 : TMJ	A 1625 DONT 4 % PL
RD3 : TMJ	A 2335 DONT 4 % PL
RD940 : TI	MJA 7665 DONT 9 % PL
RD48 : TM	JA 1533 DONT 9 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD940 TE	
RD48 TE	
RD3 TE	
RD2 TE	

## \*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# **Commune de SOREL-EN-VIMEU (736)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fig	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD901	
RD21	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD21 : TM	JA 1360 DONT 5 % PL
RD901 : TN	//JA 3825 DONT 7 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD901 RG	C TE

## • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

\*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# **Commune de TOEUFLES (764)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
DD06	
RD86 RD22	
NOZZ	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD86 : TM	IJA 494 DONT 5 % PL
RD22 : TM	JA 1521 DONT 5 % PL
	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :
0	Types de Toutes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc).
*Prescrip	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

## • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# **Commune de TOURS-EN-VIMEU (765)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD13	
RD22	
RD29	
RD80	
A28	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD22 : TM	JA 1511 DONT 5 % PL
RD29 : TM	JA 4092 DONT 9 % PL
RD80 : TM	JA 282 DONT 11 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD29 RG	CTE
*Prescrip	ntions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## **Commune de TULLY (770)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD229	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD229 : TN	MJA 1055 DONT 4 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrin	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande

circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# **Commune de VALINES (775)**

► Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
RD925
RD48
RD465
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation
○ Trafic sur le territoire de la commune : □
RD925 : TMJA 8129 DONT 7 % PL
RD48 : TMJA 1533 DONT 10 % PL
$_{\circ}$ Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :
RD925 TE
RD48 TE
*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

## • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le

délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# 28/01/2016 – SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES Commune de VAUCHELLES-LES-QUESNOY (779)

Unité 1 : Mission Sécurité Routière
• Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation
$\circ$ Liste des principales routes sur le territoire :
RD925
RD153
RD1001
A16
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation
○ Trafic sur le territoire de la commune : □
RD153 : TMJA 1717 DONT 3 % PL
RD925 : TMJA 5759 DONT 5 % PL
RD1001 : TMJA 7431 DONT 6 % PL
Types de reutes eur le territaire de le commune (DCC* TE TMD etc. ).
○ Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :
RD1001 RGC TE
RD925 TE
*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# **Commune de VAUDRICOURT (780)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD63	
RD106	
ND 100	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD63 : TM	JA 554 DONT 7 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

## • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# 28/01/2016 – SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES Commune de VAUX-MARQUENNEVILLE (783)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD25	
RD93	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD25 : TN	IJA 1056 DONT 4 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescri	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande

circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# **Commune de VERCOURT (787)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fich	ne de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
DD 475	
RD175	
RD85	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
	Trafic sur le territoire de la commune :
O	Trano sur le territorie de la commune :
RD175 : TM	JA 703 DONT 6 % PL
RD85 : TMJ/	A 1011 DONT 4 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD85 TE	
ND05 TE	
#D	The state of the s
~Prescript	ions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

## • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# Commune de VILLERS-SOUS-AILLY (804)

Unité 1:	Mission Sécurité Routière
• Fid	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD1001 RD237 A16	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation  Trafic sur le territoire de la commune :
RD1001 : 1	MJA 7616 DONT 8 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD1001 R	GC TE
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

## • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# Commune de VILLERS-SUR-AUTHIE (806)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD85	
RD485	
RD175	
A16	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD175 : TN	MJA 703 DONT 6 % PL
D85 : TMJ/	A 1085 DONT 4 % PL
RD485 : TN	MJA 299 DONT 7 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD85 TE	
*Prescrip	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de VIRONCHAUX (808)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD12	
RD16	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD12 : TM	IJA 855 DONT 9 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande

circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# Commune de VRON (815)

Unité 1: Mission Séc	ırité Routière	
Fiche de circonst	ance sur 5 ans + carte localisation	
o Liste des prin	cipales routes sur le territoire :	
RD1001		
RD12		
RD175		
A16		
Huist O. Minday Of	with Doubling Distance that is	
Unite 2: Mission Sec	urité Routière - Réglementation	
o Trafic sur le to	erritoire de la commune :	
RD175 : TMJA 616 DONT 5	% PL	
RD1001 : TMJA 3781 DON	ī 17 % PL	
RD2 : TMJA 855 DONT 9 % PL		
<ul> <li>Types de rout</li> </ul>	es sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :	
RD1001 RGC TE		
*Prescriptions liées au	x routes classées à grande circulation (RGC) :	

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## **Commune de WIRY-AU-MONT (825)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	he de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD936	
RD21	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD936 : TMJA 3251 DONT 9 % PL	
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD936 TE	
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande

circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# **Commune de WOINCOURT (827)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fich	ne de circonstance sur 5 ans + carte localisation
RD2 RD935 RD1925 RD402	Liste des principales routes sur le territoire :
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
	Trafic sur le territoire de la commune :
RD1925 : TN	MJA 2212 DONT 4 % PL
RD925 : TM	JA 11580 DONT 6 % PL
RD2 : TMJA	3341 DONT 4 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
RD925 RGC	TE .
	ions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

# **Commune de YAUCOURT-BUSSUS (830)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fi	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\Box$
RD32	
RD32 RD153	
RD133	
KD12	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD32 : TM	JA 2191 DONT 6 % PL
RD12 : TM	JA 722 DONT 5 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : $\Box$
*Prescrip	otions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le

délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

## Commune de YONVAL (836)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD22	
RD22A	
A28	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD22 : TM	JA 1511 DONT 5 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

## • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des

règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

#### • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

« lorsqu'il est constaté qu'une foire ou un marché, même de simple approvisionnement, constitue, en raison de sa tenue sur un emplacement compris en tout ou partie dans les emprises d'une RGC (Route à Grande Circulation), une cause de trouble grave pour la circulation générale, le représentant de l'état dans le département met la commune en demeure de transférer, dans le délai d'un an à partir de cette mise en demeure, cette foire sur un autre emplacement, ou d'en limiter l'emplacement par une ligne déterminée de manière à supprimer tout empiètement sur les emprises de la route à grande circulation. Après l'expiration du délai d'un an, est de plein droit interdite toute installation ou occupation de terrain qui est faite à l'occasion de cette foire ou de ce marché et ne tient pas compte de la décision du représentant de l'état dans le département».

# 28/01/2016 - SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES

# Commune de YVRENCH (832)

Unité 1 : Mission Sécurité Routière	_
Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation	
Liste des principales routes sur le territoire :	
RD108	
RD267	
RD56	
RD941	
Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation	_
o Trafic sur le territoire de la commune :	
RD941 : TMJA 1744 DONT 9 % PL	
RD108 : TMJA 641 DONT 9 % PL	
RD56 : TMJA 425 DONT 7 % PL	
<ul> <li>Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc):</li> </ul>	$\Box$
O Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) :	Ш
*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :	

#### Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

### article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

« lorsqu'il est constaté qu'une foire ou un marché, même de simple approvisionnement, constitue, en raison de sa tenue sur un emplacement compris en tout ou partie dans les emprises d'une RGC (Route à Grande Circulation), une cause de trouble grave pour la circulation générale, le représentant de l'état dans le département met la commune en demeure de transférer, dans le délai d'un an à partir de cette mise en demeure, cette foire sur un autre emplacement, ou d'en limiter l'emplacement par une ligne déterminée de manière à supprimer tout empiètement sur les emprises de la route à grande circulation. Après l'expiration du délai d'un an, est de plein droit interdite toute installation ou occupation de terrain qui est faite à l'occasion de cette foire ou de ce marché et ne tient pas compte de la décision du représentant de l'état dans le département».

# 28/01/2016 - SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES

# **Commune de YVRENCHEUX (833)**

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fic	che de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire : $\hfill\Box$
RD108	
RD108A	
RD941	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD941 : TN	⁄/JA 1744 DONT 9 % PL
RD108 : TN	//JA 641 DONT 9 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : □
*D#000#***	tions liées aux routes alongées à grande sireulation (DCC) :
riesciip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

#### • Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des

transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

« lorsqu'il est constaté qu'une foire ou un marché, même de simple approvisionnement, constitue, en raison de sa tenue sur un emplacement compris en tout ou partie dans les emprises d'une RGC (Route à Grande Circulation), une cause de trouble grave pour la circulation générale, le représentant de l'état dans le département met la commune en demeure de transférer, dans le délai d'un an à partir de cette mise en demeure, cette foire sur un autre emplacement, ou d'en limiter l'emplacement par une ligne déterminée de manière à supprimer tout empiètement sur les emprises de la route à grande circulation. Après l'expiration du délai d'un an, est de plein droit interdite toute installation ou occupation de terrain qui est faite à l'occasion de cette foire ou de ce marché et ne tient pas compte de la décision du représentant de l'état dans le département».

# 28/01/2016 - SCOT BAIE DE SOMME - 3 VALLEES

# Commune de YZENGREMER (834)

Unité 1 :	Mission Sécurité Routière
• Fig	the de circonstance sur 5 ans + carte localisation
0	Liste des principales routes sur le territoire :
RD19	
RD925	
RD1925	
RD402	
Unité 2 :	Mission Sécurité Routière - Réglementation
0	Trafic sur le territoire de la commune :
RD925 : TN	//JA 11580 DONT 6 % PL
RD1925 : T	MJA 2212 DONT 4 % PL
RD19 : TM	JA 1676 DONT 5 % PL
0	Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc) : $\Box$
RD925 RG	C TE
RD19 TE	
*Prescrip	tions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

• Article R110-3 du code de la route

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

## • article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :

« lorsqu'il est constaté qu'une foire ou un marché, même de simple approvisionnement, constitue, en raison de sa tenue sur un emplacement compris en tout ou partie dans les emprises d'une RGC (Route à Grande Circulation), une cause de trouble grave pour la circulation générale, le représentant de l'état dans le département met la commune en demeure de transférer, dans le délai d'un an à partir de cette mise en demeure, cette foire sur un autre emplacement, ou d'en limiter l'emplacement par une ligne déterminée de manière à supprimer tout empiètement sur les emprises de la route à grande circulation. Après l'expiration du délai d'un an, est de plein droit interdite toute installation ou occupation de terrain qui est faite à l'occasion de cette foire ou de ce marché et ne tient pas compte de la décision du représentant de l'état dans le département».

#### NOTE D'ENJEUX AGRICOLES

#### SCOT des 3 Vallées

Le SCOT des trois vallées se situe dans trois petites régions agricoles :

- Le Marquenterre
- Une partie du Ponthieu
- Une partie du Vimeu

Il englobe 8 communautés de communes :

- La Baie de Somme
- le Haut clocher
- La Maye Authie
- Hallencourt
- L'Abbevillois
- Le Canton de Nouvion
- Le Vimeu industriel
- Le Vimen vert.

Cette note présente une synthèse des portraits agricoles de ces communautés de communes caractérisées par la SAU totale, l'évolution du nombre d'exploitation agricole, leur surface moyenne, les productions végétales et animales, les caractéristiques des installations aidées des jeunes agriculteurs dans les 3 régions agricoles concernées et les différentes mesures agroenvironnementales climatiques rencontrées.

En 2010, pour l'ensemble des communautés de communes du SCOT, la superficie des exploitations agricoles moyenne était de 60 à 70 ha à l'exception des communautés de communes du Haut Clocher, de la Maye Authie et du Canton de Nouvion, dont les surfaces moyennes sont de 90 ha, 96 ha et 113 ha respectivement. Dans le département de la Somme, elle est de 87 ha. La baisse du nombre d'exploitations dans le département est de 19 %. Sur cette même période, trois communautés de communes sont en dessous de ce seuil : Baie de Somme (18 %), Haut Clocher (16 %), Abbevillois (14 %). Les communautés de communes d'Hallencourt et du Vimeu Vert ont la plus forte baisse du nombre d'exploitations, 31% et 36% de baisse respectivement.

Sur ces dix années, on observe aussi une stagnation de la SAU totale à l'exception de l'Abbevillois qui présente une baisse de 12 %. La part de terre labourable stagne et a même tendance à légèrement augmenter à l'exception de l'Abbevillois. La part de prairie permanente diminue dans une fourchette de 1 % à 10 % à l'exception de la communauté de communes de la Baie de Somme avec une augmentation de 5 %.

Les productions végétales sont orientées vers la céréaculture avec une fourchette de 30 % à 36 % des surfaces cultivées en blé. La proportion de surface en blé reste inférieure celle du département de la Somme. Les cultures suivantes par ordre décroissant sont la betterave, la pomme de terre, le colza et le pois protéagineux et leur proportion reste également inférieure au département de la Somme.

Les productions animales caractérisent ce SCOT et notamment l'élevage bovin (vaches laitières et vaches allaitantes). La proportion des élevages de vaches laitières varie de 28 % à 50 % et de vaches allaitantes de 26 % à 36 %. La moyenne départementale est de 23 % de vaches laitières et de 19 % de vaches allaitantes.

Cependant on constate une diminution du nombre d'exploitations ayant un élevage dans toutes les communautés de communes. Cette diminution est très marquée dans le domaine avicole et porcin soit plus de 50 %. Elle s'accompagne d'une baisse des effectifs à l'exception des élevages ovins et de vaches allaitantes dans certaines communautés de communes : la Maye Authie, Hallencourt, l'Abbevillois, le Vimeu industriel pour les ovins et pour les vaches allaitantes, le Canton de Nouvion, le Vimeu industriel et le Vimeu Vert.

Ce portrait agricole démontre que les exploitations agricoles sont en moyenne plus petites que la moyenne du département de la Somme et que la concentration des exploitations reste faible. Les productions animales sont l'identité de ce SCOT et plus particulièrement laitier. Mais, celles—ci sont en baisse. La baisse est plus particulièrement marquée sur les élevages porcins et avicoles. Cependant, on observe dans certaines communautés de communes, une concentration des élevages de vaches allaitantes et d'ovins.

Concernant les installations sur la période de 2007 à 2014, le nombre d'installations aidées sur les trois petites régions agricoles, le Marquenterre, le Vimeu et le Ponthieu représentent 39% des installations aidées : 67% sont en élevage laitier et 46%, avec une diversification en vente directe (maraîchage, transformation à la ferme, cueillette de fraises). Ces petites régions agricoles représentent moins de la moitié de la SAU du département. En conséquence, le nombre d'installations dans ces régions agricoles reste important par rapport aux autres régions du département. Ce constat se confirme au regard de la SAU moyenne par exploitation qui est en dessous de la moyenne du département sur le SCOT et de la baisse du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010. Mais, le nombre d'installations est maintenu grâce à la présence d'un atelier laitier ou à la vente directe dans l'exploitation.

La production laitière est donc un enjeu ainsi que les diversifications en vente directe

Enfin, ce SCOT est concerné par des mesures agro-environnementales climatiques pour des enjeux différents.

- l'enjeu eau pour les communautés de communes du Vimeu Vert, du Canton de Nouvion, l'Abbevillois
- les corridors de biodiversité pour les communautés de communes du Vimeu industriel, du Canton de Nouvion
  - l'enjeu zone humide : Authie, Maye, Baie de Somme
  - l'enjeu érosion : Haut Clocher

Ces enjeux se caractérisent par une prime au maintien de plantes herbacées c'est à dire le maintien de prairies permanentes.

En conclusion, les enjeux agricoles du SCOT sont les productions animales et la vente directe avec le maintien des prairies permanentes. En effet, elles permettent le maintien de structures de petite taille ce qui favorise l'emploi et l'installation des jeunes agriculteurs. Il est donc nécessaire de :

- préserver et permettre le développement des élevages en évitant le rapprochement des zones d'habitation des bâtiments d'élevage isolés
- Promouvoir la vente directe













« Pays 3 vallées »



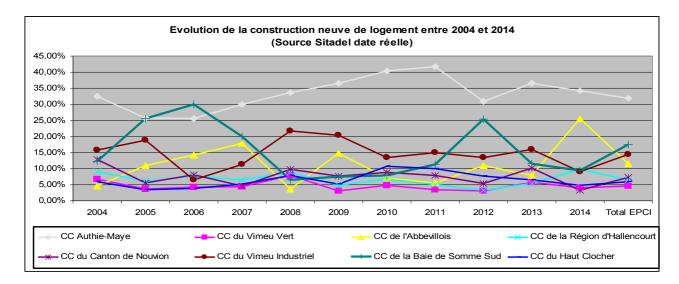
# 1 - Construction neuve

## 1.1 les logements



#### Evolution de la construction neuve de 2004 à 2014

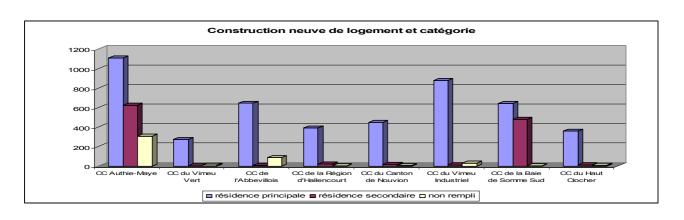
EPCI	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total EPCI
CC Authie-Maye	32,58%	25,69%	25,67%	29,93%	33,69%	36,59%	40,37%	41,70%	31,03%	36,52%	34,15%	31,92%
CC du Vimeu Vert	6,74%	3,70%	4,24%	4,37%	7,93%	3,04%	4,89%	3,53%	3,01%	5,80%	4,07%	4,54%
CC de l'Abbevillois	4,68%	10,99%	14,17%	17,94%	3,60%	14,84%	7,03%	5,60%	10,99%	7,85%	25,61%	11,60%
CC de la Région d'Hallencourt	8,99%	6,21%	7,70%	6,51%	8,83%	4,72%	6,73%	4,98%	3,19%	5,46%	9,76%	6,56%
CC du Canton de Nouvion	12,92%	5,62%	8,04%	4,65%	9,73%	7,76%	8,87%	7,88%	5,32%	10,24%	3,25%	7,39%
CC du Vimeu Industriel	15,73%	18,76%	6,47%	11,43%	21,80%	20,40%	13,46%	14,94%	13,48%	16,04%	8,94%	14,45%
CC de la Baie de Somme Sud	12,36%	25,57%	29,91%	20,07%	6,49%	7,42%	7,95%	11,41%	25,35%	11,60%	9,35%	17,57%
CC du Haut Clocher	5,99%	3,46%	3,79%	5,11%	7,93%	5,23%	10,70%	9,96%	7,62%	6,48%	4,88%	5,97%



1/3 des constructions neuves se concentrent sur la CC de l'Authie – Maye. Les CC Baie de Somme Sud, de l'Abbevillois et du Vimeu Industriel ont connu des années de hausses ponctuelles significatives.

Sur la communauté de communes d'Authie Maye l'évolution de la courbe doit être relativisée car la plupart des constructions sont des résidences secondaires construites sur les communes de Quend et Fort Mahon. ; de même et dans une moindre mesure pour la cc Baie de Somme Sud pour les communes de Cayeux-sur-Mer et Saint-Valery-Sur-Somme.

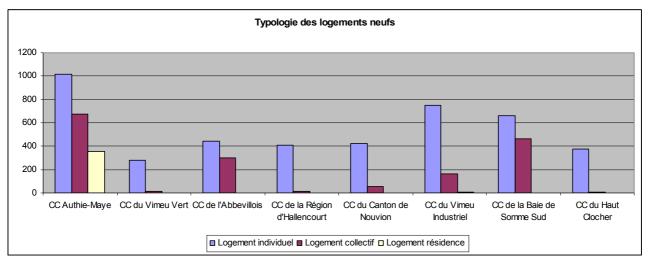
#### Logement neuf et catégorie



Les résidences principales représentent la majorité des logements neufs. Les CC Authie – Maye et de la Baie de Somme Sud sont les seules à accueillir des constructions neuves en résidences secondaires.

#### Typologie des logements neufs

EPCI	CC Authie-Maye	CC du Vimeu Vert	CC de l'Abbevillois	CC de la Région d'Hallencourt	CC du Canton de Nouvion	CC du Vimeu Industriel	CC de la Baie de Somme Sud	CC du Haut Clocher
Logement individuel	49,56%	96,22%	59,62%	96,67%	88,79%	81,30%	58,58%	97,38%
Logement collectif	32,97%	3,78%	40,38%	3,33%	11,21%	17,62%	41,33%	2,62%
Logement en résidence	17,47%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,08%	0,09%	0,00%

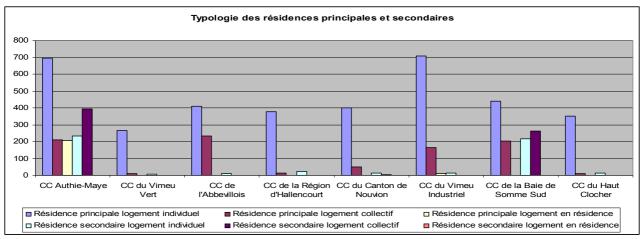


La construction des logements collectifs se concentrent sur quelques communautés de communes en quantité différentes.

#### Croisement des catégories et typologie des logements neufs

Catégorie	Typologie	CC Authie- Maye	CC du Vimeu Vert	CC de l'Abbevillois	CC de la Région d'Hallencourt	CC du Canton de Nouvion	CC du Vimeu Industriel	CC de la Baie de Somme Sud	CC du Haut Clocher
	logement individuel	40,07%	94,98%	62,84%	90,87%	85,62%	79,17%	39,25%	93,83%
Résidence principale	logement collectif	12,09%	3,23%	35,78%	3,37%	10,52%	18,25%	18,02%	2,68%
principale	logement en résidence	11,80%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,12%	0,00%	0,00%
	logement individuel	13,41%	1,79%	1,38%	5,77%	3,00%	1,46%	19,27%	3,49%
Résidence secondaire	logement collectif	22,63%	0,00%	0,00%	0,00%	0,86%	0,00%	23,46%	0,00%
	logement en résidence	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

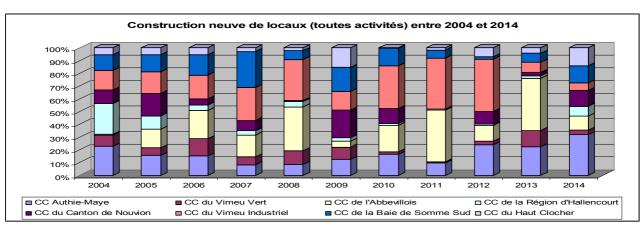
La construction de logements collectifs est à différencier selon les cc : cc Authie-Maye et de la Baie de Somme Sud, collectifs à vocation de résidences secondaires, cc Abbevillois, collectifs à vocation de résidences principales.



Les Communautés de la Baie de Somme Sud et de l'Authie – Maye accueillent et offrent une diversité de logements individuels, collectifs et en résidence.

## 1.2 Construction neuves de Locaux (toutes activités privées et publiques)

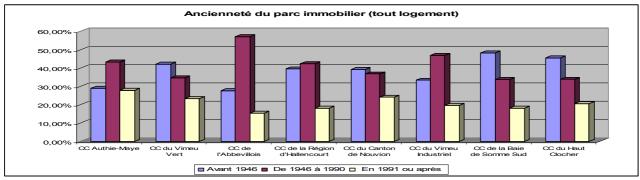
EPCI	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Surface totale par EPCI (m²)
CC Authie-Maye	10638	12780	11029	6882	4583	4593	3332	2402	13754	12694	11536	94223
CC du Vimeu Vert	4101	4970	9683	4899	5810	3661	404	161	1574	7276	1345	43884
CC de l'Abbevillois	283	11803	15711	14211	18786	1704	4154	9990	7127	23204	4007	110980
CC de la Région d'Hallencourt	11333	8585	3167	2739	2182	952	283	162	568	1112	2792	33875
CC du Canton de Nouvion	4905	14274	3430	6676	427	8110	2384	0	5728	1586	4545	52065
CC du Vimeu Industriel	7275	14030	13502	21195	17528	5418	6802	9810	23582	4492	2151	125785
CC de la Baie de Somme Sud	5762	11015	11359	23215	3706	7051	2774	1539	1071	4020	4825	76337
CC du Haut Clocher	2462	4328	3971	2322	1254	5661	44	413	3966	2381	5129	31931
Surface totale par années	46759	81785	71852	82139	54276	37150	20177	24477	57370	56765	36330	569080



Les Communautés de communes du Vimeu Industriel et de l'Abbevillois ont connu une continuité constante de construction neuve de locaux d'activités avec une forte baisse sur l'année 2014. Sur la période 2004 à 2014, ces 2 Epci concentrent 42 % des surfaces d'activités nouvelles construites.

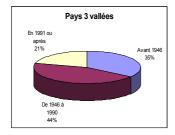
#### <u>2 – Habitat</u>

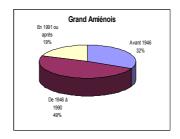
#### 2.1 Ancienneté du bâti

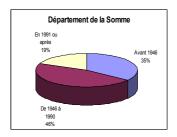


La moitié des communautés de communes possédent 40 % et + de logements construit avant 1946. Les 57 % de logement construit entre 1946 à 1990 sur la CC de l'Abbevillois repose essentiellement sur la reconstruction d'Abbeville après la seconde guerre mondiale. Sur cette même période, la CC Authie - Maye a connu un essor touristique sur le littoral et La CC du Vimeu Industriel a développé son industrie et l'installation de la population salariale.

EPCI	Avant 1946	De 1946 à 1990	En 1991 ou après
CC Authie-Maye	29,00%	43,17%	27,83%
CC du Vimeu Vert	42,15%	34,61%	23,24%
CC de l'Abbevillois	27,57%	57,05%	15,39%
CC de la Région d'Hallencourt	39,50%	42,38%	18,12%
CC du Canton de Nouvion	39,12%	36,77%	24,11%
CC du Vimeu Industriel	33,37%	46,85%	19,77%
CC de la Baie de Somme Sud	48,24%	33,68%	18,08%
CC du Haut Clocher	45,58%	33,85%	20,57%
Pays 3 vallées	34,75%	44,24%	21,01%
Grand Amiénois	31,93%	48,66%	19,41%
Département de la Somme	35,09%	46,21%	18,70%

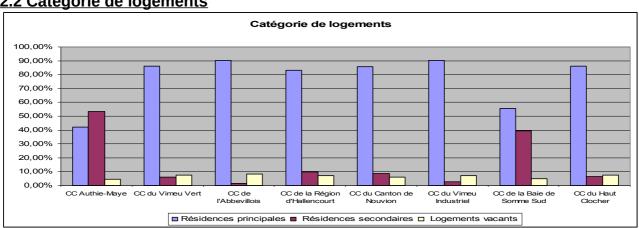






Les 3 zones comparées offrent une similitude de l'ancienneté du parc immobilier avec un fort taux (+ de 40%) de logement construit sur la période 1946 à 1990, époque « des Trente Glorieuses »

#### 2.2 Catégorie de logements



Les résidences principales s'imposent sur les ¾ des communautés de communes. Les CC de l'Authie - Maye et de la Baie de Somme Sud présentent plus de 40 % de résidences secondaires.

Cependant, dans ces deux EPCI, il convient de différencier les zones où le pourcentage de résidences secondaires est plus important :

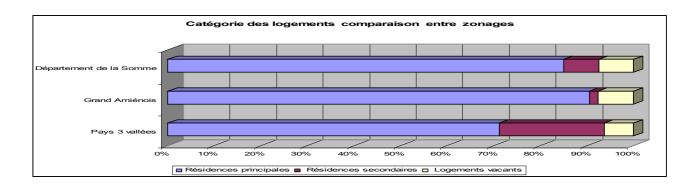
pour la cc Authie Maye, le littoral : en 2012 la part de RS était de 81,1 % à Fort-Mahon, 80,1 % à Quend, 63,3 % à Le Crotoy, 52,6 % à Favières et la vallée de l'Authie : 39,2 % à Dominois, 37,3 % à Régnière-Ecluse, 33,5% à Dompierre-Sur-Authie, 31,3 % à Ponches-Estruval, 30,2 % à Argoules, 29,3 % à Machy et 25,5 % à Machiel,

# - pour la cc de la Baie de somme Sud, en 2012 la part de RS était de 69,2 % à Estreboeuf, 58 % à Cayeux-Sur-Mer, 42,5 % à Saint-Valery-Sur-Somme et 34,8 % à Lanchères.

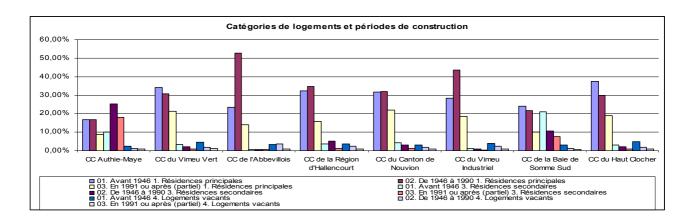
Toutefois quelques CC en comptent entre 6 à 9 % en arrière littoral.

L'ensemble des EPCI sont dans la moyenne départementale des logements vacants en 2012.

Zonage	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
CC Authie-Maye	42,21%	53,27%	4,52%
CC du Vimeu Vert	86,16%	6,19%	7,65%
CC de l'Abbevillois	90,28%	1,57%	8,16%
CC de la Région d'Hallencourt	82,96%	9,94%	7,10%
CC du Canton de Nouvion	85,63%	8,52%	5,85%
CC du Vimeu Industriel	90,27%	2,55%	7,18%
CC de la Baie de Somme Sud	55,66%	39,31%	5,03%
CC du Haut Clocher	86,06%	6,31%	7,63%
Pays 3 vallées	71,14%	22,52%	6,34%
Grand Amiénois	90,51%	1,87%	7,62%
Département de la Somme	84,89%	7,55%	7,55%

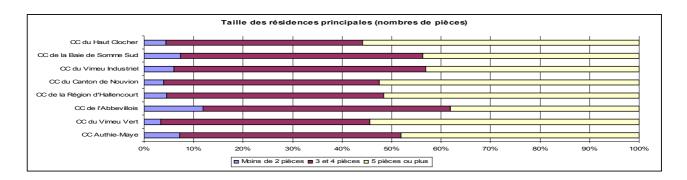


#### Croisement des périodes de constructions et catégories de logement



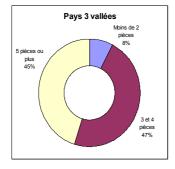
		CC Authie- Maye	CC du Vimeu Vert	CC de l'Abbevillois	CC de la Région d'Hallencourt	CC du Canton de Nouvion	CC du Vimeu Industriel	CC de la Baie de Somme Sud	CC du Haut Clocher
01. Avant 1946	1. Résidences principales	16,69%	34,21%	23,51%	32,19%	31,61%	28,28%	24,01%	37,47%
02. De 1946 à 1990	1. Résidences principales	16,60%	30,63%	52,82%	34,82%	31,99%	43,45%	21,67%	29,77%
03. En 1991 ou après (partiel)	1. Résidences principales	8,92%	21,32%	13,95%	15,95%	22,03%	18,54%	9,98%	18,82%
01. Avant 1946	3. Résidences secondaires	9,98%	3,40%	0,55%	3,54%	4,33%	1,23%	21,13%	3,11%
02. De 1946 à 1990	3. Résidences secondaires	25,25%	2,02%	0,53%	5,17%	3,10%	0,95%	10,71%	2,24%
03. En 1991 ou après (partiel)	3. Résidences secondaires	18,04%	0,77%	0,48%	1,23%	1,10%	0,36%	7,47%	0,96%
01. Avant 1946	4. Logements vacants	2,33%	4,53%	3,50%	3,77%	3,19%	3,86%	3,09%	5,00%
02. De 1946 à 1990	4. Logements vacants	1,31%	1,96%	3,70%	2,38%	1,68%	2,45%	1,31%	1,84%
03. En 1991 ou après (partiel)	4. Logements vacants	0,88%	1,16%	0,96%	0,95%	0,99%	0,87%	0,63%	0,79%

### 2.3 Taille des logements (nombre de pièces des résidences principales)

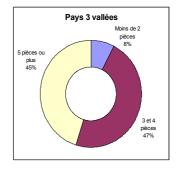


Zonages	Moins de 2 pièces	3 et 4 pièces	5 pièces ou plus
CC Authie-Maye	7,18%	44,67%	48,15%
CC du Vimeu Vert	3,35%	42,32%	54,33%
CC de l'Abbevillois	11,84%	50,07%	38,09%
CC de la Région d'Hallencourt	4,61%	43,79%	51,60%
CC du Canton de Nouvion	3,98%	43,58%	52,43%
CC du Vimeu Industriel	6,02%	50,94%	43,04%
CC de la Baie de Somme Sud	7,38%	48,90%	43,72%
CC du Haut Clocher	4,36%	39,72%	55,92%
Pays 3 vallées	7,59%	47,19%	45,22%
Grand amiénois	16,41%	42,54%	41,05%
Département de la Somme	13,35%	43,78%	42,87%

Les résidences principales de moins de 2 pièces sont en nombreux réduit ( 3 à 7%) sur l'ensemble des EPCI, sauf la CC de L'Abbevillois qui en affiche 12 %. La moyenne départementale de ces petits logements atteint plus de 13 %. Une part égale se dessine entre les logements de 3 et 4 pièces et de 5 pièces et + sur l'ensemble des communautés de communes , à l'identique du Grand Amiénois et de la Somme.



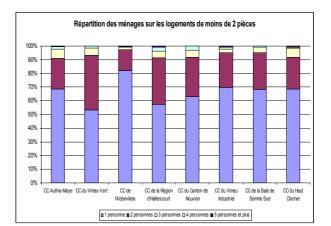




# 2.4 Croisement des tailles des résidences principales et nombre de personne des ménages

#### Logements de moins de 2 pièces

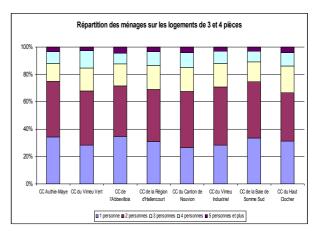
Zonages	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes et plus
CC Authie-Maye	68,59%	22,46%	6,86%	1,72%	0,37%
CC du Vimeu Vert	53,41%	39,93%	5,33%	1,34%	0,00%
CC de l'Abbevillois	81,97%	15,47%	1,65%	0,44%	0,47%
CC de la Région d'Hallencourt	57,61%	33,93%	4,83%	3,03%	0,60%
CC du Canton de Nouvion	62,90%	28,76%	5,32%	3,02%	0,00%
CC du Vimeu Industriel	69,89%	25,23%	2,66%	1,32%	0,90%
CC de la Baie de Somme Sud	68,25%	26,79%	4,18%	0,77%	0,00%
CC du Haut Clocher	68,48%	23,26%	6,76%	0,75%	0,75%
Pays 3 Vallées	73,87%	21,24%	3,41%	1,04%	0,45%
Grand Amiènois	78,75%	18,13%	2,11%	0,51%	0,51%
Département de la Somme	77,66%	19,06%	2,41%	0,63%	0,24%



Ce sont essentiellement des ménages de 1 à 2 personnes qui occupent les logements de moins de 2 pièces. Toutefois sur la CC du canton de Nouvion en Ponthieu et de la région d'Hallencourt des ménages de 4 personnes sont logés dans des logements de petites tailles.

#### Logements de 3 et 4 pièces

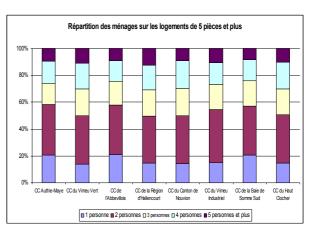
Zonages	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes et plus
CC Authie-Maye	34,18%	40,68%	13,28%	8,51%	3,34%
CC du Vimeu Vert	28,47%	39,55%	16,51%	12,93%	2,54%
CC de l'Abbevillois	34,62%	37,00%	15,90%	8,07%	4,40%
CC de la Région d'Hallencourt	31,02%	37,84%	17,57%	10,38%	3,19%
CC du Canton de Nouvion	26,64%	40,75%	17,66%	11,01%	3,94%
CC du Vimeu Industriel	28,28%	42,75%	17,10%	8,96%	2,91%
CC de la Baie de Somme Sud	33,57%	40,93%	14,50%	8,17%	2,82%
CC du Haut Clocher	31,49%	35,47%	19,10%	9,75%	4,19%
Pays 3 Vallées	32,07%	39,37%	16,00%	8,98%	3,58%
Grand Amiènois	32,37%	37,28%	16,72%	9,67%	3,96%
Département de la Somme	32,32%	38,00%	16,44%	9,43%	3,81%



Les logements de 3 et 4 pièces sont prisées à environ 70 % par des ménages de 1 et 2 personnes sur l'ensemble des EPCI, Grands Amiénois et le département de la Somme.

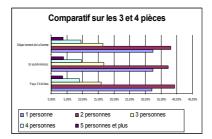
#### Logements de 5 pièces et +

Zonages	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes et plus
CC Authie-Maye	20,51%	37,87%	15,60%	16,44%	9,58%
CC du Vimeu Vert	13,91%	35,91%	19,99%	19,18%	11,01%
CC de l'Abbevillois	21,20%	36,59%	17,94%	15,26%	9,02%
CC de la Région d'Hallencourt	14,80%	34,73%	19,65%	18,55%	12,26%
CC du Canton de Nouvion	14,46%	35,60%	20,12%	20,62%	9,20%
CC du Vimeu Industriel	15,18%	39,15%	18,85%	16,42%	10,40%
CC de la Baie de Somme Sud	20,82%	36,17%	19,02%	15,64%	8,35%
CC du Haut Clocher	14,74%	36,07%	19,30%	19,55%	10,349
Pays 3 Vallées	18,01%	36,83%	18,37%	17,01%	9,79%
Grand Amiènois	16,49%	34,52%	18,79%	19,35%	10,849
Département de la Somme	32,32%	38,00%	16,44%	9,43%	3,81%



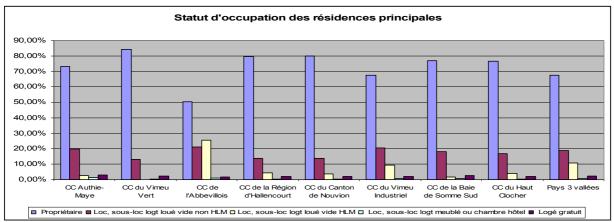
De 50 à 55 % des ménages de 1 à 2 personnes résident dans des logements de 5 pièces et +. Au niveau du département de la Somme ce taux s'élève à environ 70 %.



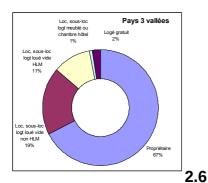


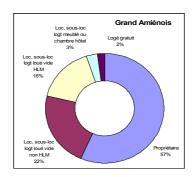


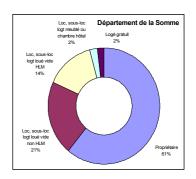
#### 2.5 Statut d'occupation des logements (résidence principale)



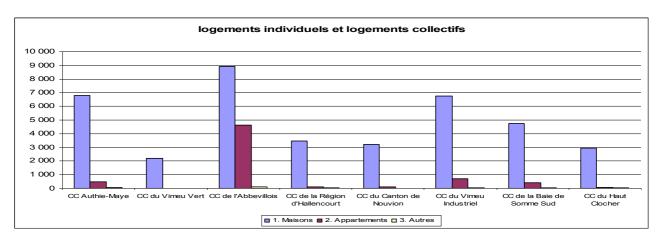
Les propriétaires sont en majorités sur toutes les EPCI mais en valeur moindre sur la CC de l'Abbevillois. Les taux des locataires varie de 10 à 20 % pour les communautés de Communes sauf l'Abbevillois qui connait une part égale entre les locataires du privé et du public.





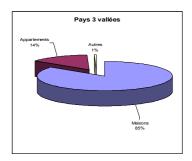


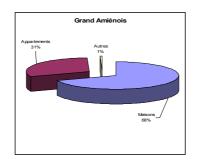
Typologie des logements (résidences principales)

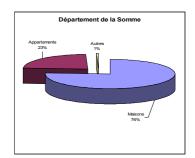


La moitié des communautés de communes du Pays 3 Vallées ne possèdent pas ou peu de logements collectifs. Le parc immobilier de l'Abbevillois concentre 1/3 de logements collectifs. Les EPCI du littoral et du secteur industriel en affiche de 7 à 10 %.

Zonages	Maisons	Appartements	Autres
CC Authie-Maye	92,55%	6,43%	1,02%
CC du Vimeu Vert	99,14%	0,63%	0,23%
CC de l'Abbevillois	65,39%	33,86%	0,75%
CC de la Région d'Hallencourt	96,78%	2,63%	0,58%
CC du Canton de Nouvion	96,60%	3,19%	0,21%
CC du Vimeu Industriel	90,13%	9,46%	0,41%
CC de la Baie de Somme Sud	91,67%	7,82%	0,51%
CC du Haut Clocher	96,63%	2,68%	0,69%
Pays 3 vallées	85,18%	14,19%	0,63%
Grand Amiénois	68,82%	30,55%	0,63%
Département de la Somme	76,01%	23,41%	0,58%



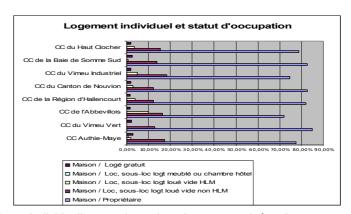




## 2.7 Croisement de la typologie et du statut d'occupation des résidences principales

#### - Logement individuel

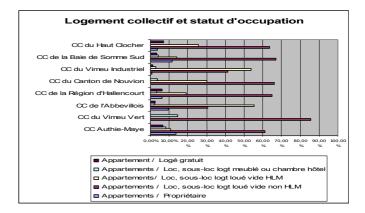
₽CI	Maison / Propriétaire	Maison / Loc, sous-loc logt loué vide non HLM	Maison / Loc, sous-loc logt loué vide HLM	Maison / Loc, sous-loc logt meublé ou chambre hôtel	Maison / Logé gratuit
CC Authie- Maye	77,35%	17,22%	1,98%	0,70%	2,74%
CC du Vimeu Vert	84,81%	12,70%	0,00%	0,18%	2,31%
CC de l'Abbevillois	72,08%	16,24%	9,83%	0,36%	1,48%
CC de la Région d'Hallencourt	81,82%	12,33%	3,82%	0,26%	1,76%
CC du Canton de Nouvion	82,73%	12,07%	2,83%	0,35%	2,03%
CC du Vimeu Industriel	74,47%	18,40%	4,84%	0,33%	1,97%
CC de la Baie de Somme Sud	82,59%	13,87%	0,70%	0,32%	2,52%
CC du Haut Clocher	78,83%	15,46%	3,45%	0,27%	1,99%



Entre 70 à 80 % des propriétaires habitent en maisons individuelles. Les locataires du secteur privé en logement individuel varient de 10 à 20 %.

## - Logement collectif

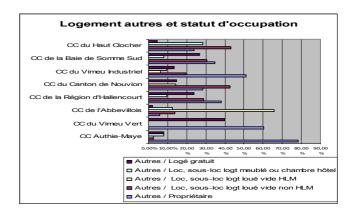
EPCI	Appartement s / Propriétaire	Appartement s / Loc, sous- loc logt loué vide non HLM	Appartement s/ Loc, sous- loc logt loué vide HLM	Appartement s / Loc, sous- loc logt meublé ou chambre hôtel	Appartement / Logé gratuit
CC Authie- Maye	13,62%	61,06%	10,69%	8,19%	6,44%
CC du Vimeu Vert	0,00%	85,73%	0,00%	14,27%	0,00%
CC de l'Abbevillois	9,48%	30,70%	55,20%	2,26%	2,37%
CC de la Région d'Hallencourt	6,38%	64,85%	19,18%	3,19%	6,40%
CC du Canton de Nouvion	0,00%	66,13%	30,11%	3,77%	0,00%
CC du Vimeu Industriel	0,70%	41,46%	53,62%	2,82%	1,40%
CC de la Baie de Somme Sud	11,45%	66,88%	14,22%	3,99%	3,46%
CC du Haut Clocher	3,70%	63,59%	25,59%	0,00%	7,12%



Les propriétaires d'appartement se concentrent sur les EPCI du littoral. Les logements collectifs du public se concentre sur les CC de l'Abbvillois et du vimeu industriel. La part des logements collectifs du secteur privé offre une variation diversifiée suivant les communautés de communes.

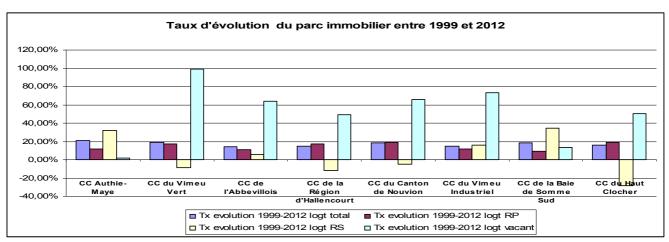
# - <u>Logements autres (Logement-foyer, chambre d'hôtel, habitation de fortune, pièce indépendante)</u>

EPCI	Autres / Propriétaire	Autres / Loc, sous-loc logt loué vide non HLM	Autres / Loc, sous-loc logt loué vide HLM	Autres / Loc, sous-loc logt meublé ou chambre hôtel	Autres / Logé gratuit
CC Authie- Maye	78,34%	2,70%	2,69%	8,12%	8,15%
CC du Vimeu Vert	60,43%	0,00%	0,00%	0,00%	39,57%
CC de l'Abbevillois	5,88%	13,71%	65,76%	12,67%	1,98%
CC de la Région d'Hallencourt	38,05%	28,71%	0,00%	9,49%	23,75%
CC du Canton de Nouvion	28,46%	42,63%	14,19%	0,00%	14,72%
CC du Vimeu Industriel	51,19%	19,53%	6,39%	9,64%	13,24%
CC de la Baie de Somme Sud	34,74%	30,61%	0,00%	7,77%	26,88%
CC du Haut Clocher	23,83%	42,95%	0,00%	28,41%	4,81%



#### 2.8 Evolution du parc immobilier et vacance des logements.

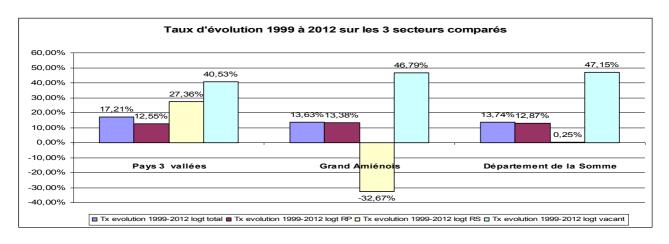
#### Situation structurelle (période 1999/2012)



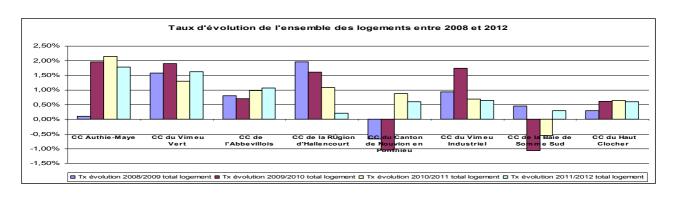
La baisse des résidences secondaires s'affiche sur les communautés de communes de l'arrière pays. Au contraire elles connaissent une hausse sur les EPCI du littoral. L'augmentation de logements vacants est très significative dans certaines EPCI tel que dans la CC du Vimeu vert où elle a doublé entre 1999 et 2012.

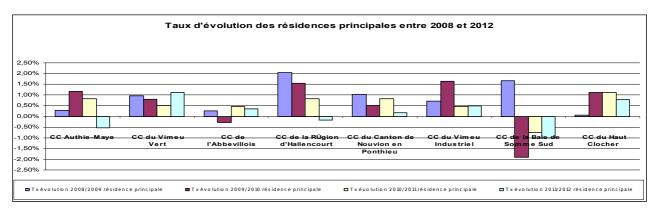
Lib EPCI	Tx evolution 1999-2012 logt total	Tx evolution 1999-2012 logt RP	Tx evolution 1999-2012 logt RS	Tx evolution 1999-2012 logt vacant
CC Authie-Maye	21,11%	11,54%	32,03%	2,15%
CC du Vimeu Vert	18,78%	17,21%	-8,81%	98,96%
CC de l'Abbevillois	14,06%	11,20%	5,25%	64,10%
CC de la Région d'Hallencourt	14,97%	17,01%	-11,73%	49,12%
CC du Canton de Nouvion	18,46%	19,12%	-4,93%	65,67%
CC du Vimeu Industriel	14,55%	11,49%	15,81%	73,30%
CC de la Baie de Somme Sud	18,17%	9,01%	34,51%	13,77%
CC du Haut Clocher	16,03%	19,21%	-28,41%	50,60%
Pays 3 vallées	17,21%	12,55%	27,36%	40,53%
Grand amienois	13,63%	13,38%	-32,67%	46,79%
Département de la Somme	13,74%	12,87%	0,25%	47,15%

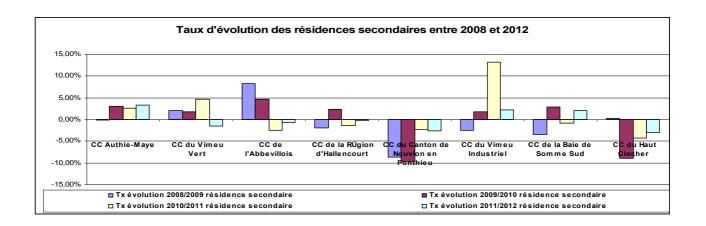
Le pays 3 vallées connaît une évolution des logements plus fort qui est principalement due à la construction des résidences secondaires et à un taux d'évolution de logements vacants moins élevé. Le taux d'évolution des résidences principales est identique sur les zones comparées.

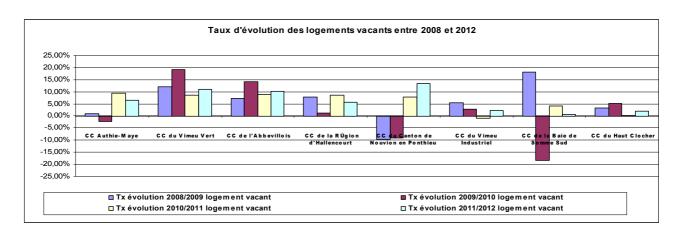


### Situation conjoncturelle (période 2008/2012)

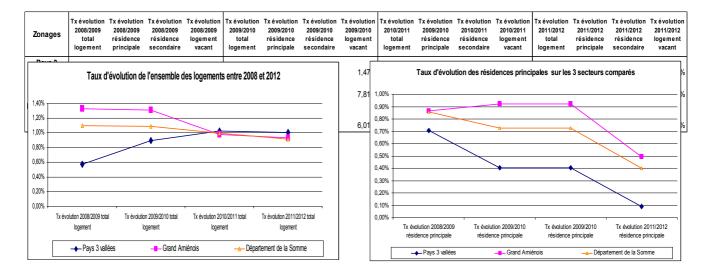


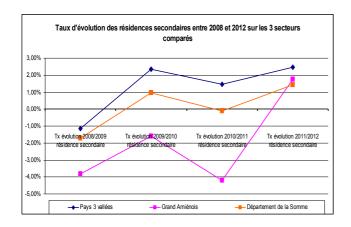


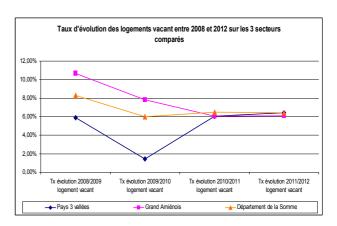




Zonages	Tx évolution 2008/2009 total logement	Tx évolution 2008/2009 résidence principale	Tx évolution 2008/2009 résidence secondaire	Tx évolution 2008/2009 logement vacant	Tx évolution 2009/2010 total logement	Tx évolution 2009/2010 résidence principale	Tx évolution 2009/2010 résidence secondaire	Tx évolution 2009/2010 logement vacant	Tx évolution 2010/2011 total logement	Tx évolution 2010/2011 résidence principale	Tx évolution 2010/2011 résidence secondaire	Tx évolution 2010/2011 logement vacant	Tx évolution 2011/2012 total logement	Tx évolution 2011/2012 résidence principale	Tx évolution 2011/2012 résidence secondaire	Tx évolution 2011/2012 logement vacant
CC Authie- Maye	0,10%	0,28%	-0,11%	0,92%	1,96%	1,16%	2,97%	-2,24%	2,14%	0,83%	2,68%	9,34%	1,78%	-0,52%	3,26%	6,54%
CC du Vimeu Vert	1,59%	0,96%	2,03%	11,99%	1,90%	0,80%	1,82%	19,20%	1,31%	0,51%	4,72%	8,58%	1,63%	1,11%	-1,56%	10,98%
CC de l'Abbevillois	0,81%	0,25%	8,19%	7,16%	0,70%	-0,29%	4,74%	14,17%	0,98%	0,46%	-2,44%	8,84%	1,07%	0,36%	-0,67%	10,22%
CC de la Région d'Hallencourt	1,96%	2,04%	-1,88%	7,80%	1,61%	1,55%	2,34%	1,18%	1,08%	0,82%	-1,31%	8,60%	0,20%	-0,18%	-0,30%	5,69%
CC du Canton de Nouvion en Ponthieu	-0,67%	1,02%	-8,68%	-9,58%	-1,05%	0,50%	-9,66%	-9,13%	0,87%	0,83%	-2,36%	7,91%	0,60%	0,16%	-2,61%	13,46%
CC du Vimeu Industriel	0,93%	0,70%	-2,50%	5,30%	1,74%	1,65%	1,85%	2,86%	0,69%	0,47%	13,26%	-1,01%	0,65%	0,48%	2,26%	2,13%
CC de la Baie de Somme Sud	0,46%	1,66%	-3,47%	18,06%	-1,06%	-1,91%	2,87%	-18,41%	-0,55%	-0,77%	-0,81%	4,13%	0,30%	-1,00%	2,12%	0,70%
CC du Haut Clocher	0,30%	0,06%	0,31%	3,23%	0,62%	1,12%	-8,97%	5,28%	0,65%	1,12%	-4,28%	0,10%	0,60%	0,77%	-3,02%	1,95%







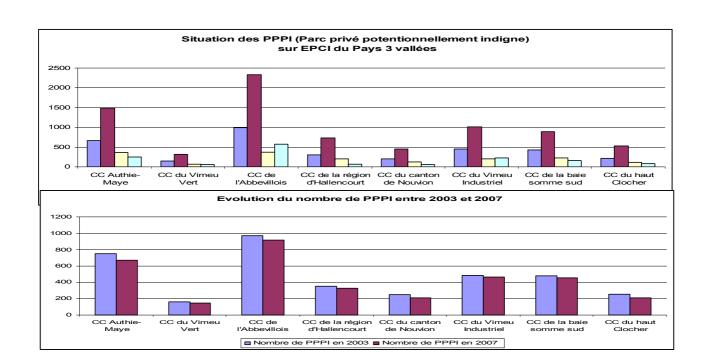
# <u>3 Parc privé potentionnellement indigne et logement médiocre</u> 3.1 PPPI.

#### **Définition**:

Parc Privé potentiellement indigne: croisement entre le classement cadastral des logements avec les revenus de leurs occupants afin de présumer de leur état.

Le PPPI est le nombre de résidences principales privées :

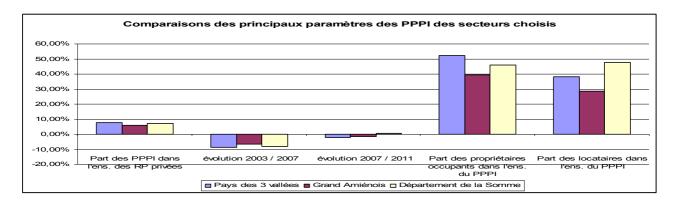
- \* de catégorie 6, occupées par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 70% du seuil de pauvreté,
- \* et de catégories 7 et 8, occupées par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 150% du seuil de pauvreté.



La part du parc privé potentiellement indigne est très important en logement et personnes logées sur les CC Authie – Maye et de l'Abbevillois où les locataires connaissent des conditions de confort vulnérables.

Entre 2003 et 2007 l'évolution du nombre de PPPI est en baisse certes mais pas de manière significative.

Zonages	Part des PPPI dans l'ens. des RP privées	évolution 2003 / 2007	évolution 2007 / 2011	Part des propriétaires occupants dans l'ens. du PPPI	Part des locataires dans l'ens. du PPPI
Pays des 3 vallées	7,82%	-8,79%	-2,04%	52,34%	38,18%
Grand Amiénois	5,87%	-6,60%	-1,53%	39,25%	28,64%
Département de la Somme	7,13%	-8,12%	0,45%	46,00%	47,79%



#### 3.2 Logement Médiocre.

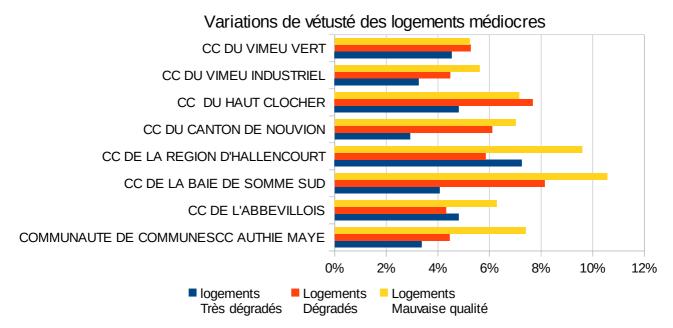
Le CEREMA Nord-Picardie définit le parc de logements privés de qualité médiocre en croisant le classement cadastral et l'éventuel absence de l'un et / ou de l'autre des éléments de conforts suivants : WC et baignoire / douche.

Les logements médiocres sont ainsi classés en trois catégories :

- Les logements très dégradés
- > Les logements dégradés
- > Les logements de mauvaises qualités.

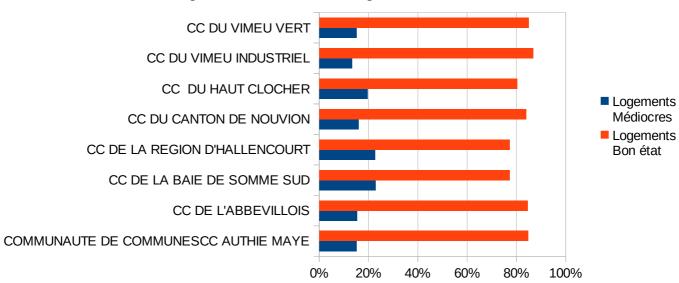
On appelle logements médiocres, l'ensemble des logements qui sont de mauvaise qualité, dégradés ou très dégradés. Les logements en bon état regroupent les logements qui n'entrent dans aucune de ces catégories.

EPCI	logements Très dégradés	Logements Dégradés	Logements Mauvaise qualité	Logements Médiocres	Logements Bon état
			•		
COMMUNAUTE DE COMMUNESCC AUTHIE MAYE	3,37%	4,46%	7,41%	15,23%	84,77%
CC DE L'ABBEVILLOIS	4,80%	4,31%	6,28%	15,40%	84,60%
CC DE LA BAIE DE SOMME SUD	4,07%	8,14%	10,56%	22,77%	77,23%
CC DE LA REGION D'HALLENCOURT	7,25%	5,84%	9,60%	22,70%	77,30%
CC DU CANTON DE NOUVION	2,92%	6,09%	7,01%	16,02%	83,98%
CC DU HAUT CLOCHER	4,82%	7,68%	7,15%	19,65%	80,35%
CC DU VIMEU INDUSTRIEL	3,26%	4,48%	5,62%	13,35%	86,65%
CC DU VIMEU VERT	4,54%	5,26%	5,22%	15,03%	84,97%



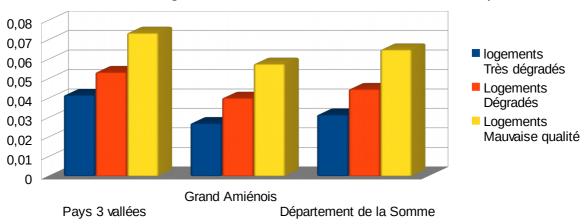
Les communautés de communes de l'arrière pays du littoral (CC Vimeu vert, CC haut Clocher , CC de l'Abbvillois et CC de la région d'hallencourt) présentent des conditions de vétustés des logements plus importantes que les autres du littoral

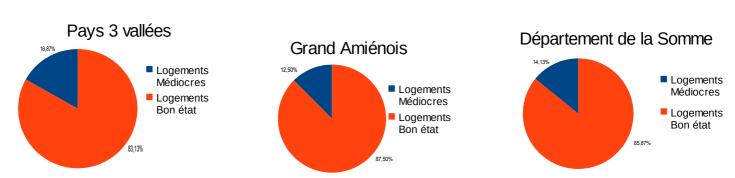
## Logements médiocres et logements de bon état



La part des logements médiocres s'établit entre 15 à 20 % du parc de logement pour les communautés de communes du pays 3 vallées.

## Situations des logements médiocres sur les 3 secteurs comparés





## 4. Le parc de logement social

Le répertoire des logements sociaux totalise 5 427 logements sociaux sur le territoire du Pays. La commune d'Abbeville compte à elle seule 3726 logements.

Communautés de communes	Nombre de logements sociaux	Part sur l'ensemble du parc du Pays
CC Authie-Maye	251	4,63%
CC de l'Abbevillois	3750	69,10%
CC de la Baie de Somme Sud	150	2,76%
CC de la Région d'hallencourt	172	3,17%
CC du Canton de Nouvion	133	2,45%
CC du Haut Clocher	145	2,67%
CC du Vimeu Industriel	825	15,20%
CC du Vimeu Vert	1	0,02%
Pays baie de Somme trois valées	5427	100,00%

# Répartition du parc de logement social sur le Pays baie de Somme trois vallées

